



ENTRAIDE PIERRE VALDO
BP 70046
42009 SAINT-ÉTIENNE cedex 2
Tél : 04.77.30.32.90
Email : directiongenerale@epvaldo.org

Madame la Secrétaire Générale adjointe de la
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités des Bouches-du-Rhône
66 A rue Saint-Sébastien
CS 50240
13292 MARSEILLE Cedex 06

Miramas, le 12 mai 2022

ENTRAIDE PIERRE VALDO

**DEPLOIEMENT DU PROGRAMME AGIR (ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET
INDIVIDUALISE POUR L'INTEGRATION DES REFUGIES) VERS LE LOGEMENT ET
L'EMPLOI DURABLES DANS LES BOUCHES-DU-RHONE**

DIAGNOSTIC PRE-OPERATIONNEL

Adresse de correspondance : ENTRAIDE PIERRE VALDO SIEGE – CS 70046 – 42009 SAINT-ETIENNE CEDEX 02
N° SIREN : 439 808 379 – **Tél :** 04.77.30.32.95 – **Mail :** siege@epvaldo.org



ENTRAIDE PIERRE VALDO
CS 70046
42009 SAINT-ÉTIENNE cedex 2
Tél : 04.77.30.32.90
Email : directiongenerale@epvaldo.org

Madame la Secrétaire Générale adjointe de la
Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités des Bouches-du-Rhône
66 A rue Saint-Sébastien
CS 50240
13292 MARSEILLE Cedex 06

Miramas, le 17 janvier 2022

Objet : Diagnostic préalable au déploiement dans le département des Bouches-du-Rhône d'un programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR).

Madame la Secrétaire Générale adjointe,

Par courrier du 28 octobre 2021, vous avez bien voulu nous notifier le mandat confié à l'association Entraide Pierre Valdo pour l'élaboration d'un diagnostic préalable au déploiement dans le département des Bouches-du-Rhône d'un programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR).

À l'issue des travaux de recherche menés de façon approfondie à l'échelle du département et de ses différents territoires, notre association a l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'étude réalisée conformément au calendrier posé et aux attendus du projet.

Nous restons à la disposition des services de la DDETS des Bouches-du-Rhône et de la DT OFII de Marseille pour toute information complémentaire quant à ce diagnostic préalable. Plus généralement, notre association restera mobilisée pour contribuer efficacement à toutes les actions qui favoriseront une meilleure intégration des BPI dans le département.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire Générale adjointe, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sid-Ali ZAÏR
Directeur Général

Adresse de correspondance : ENTRAIDE PIERRE VALDO SIEGE – CS 70046 – 42009 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02
N° SIREN : 439 808 379 – Tél : 04.77.30.32.95 – Mail : siege@epvaldo.org

Table des matières

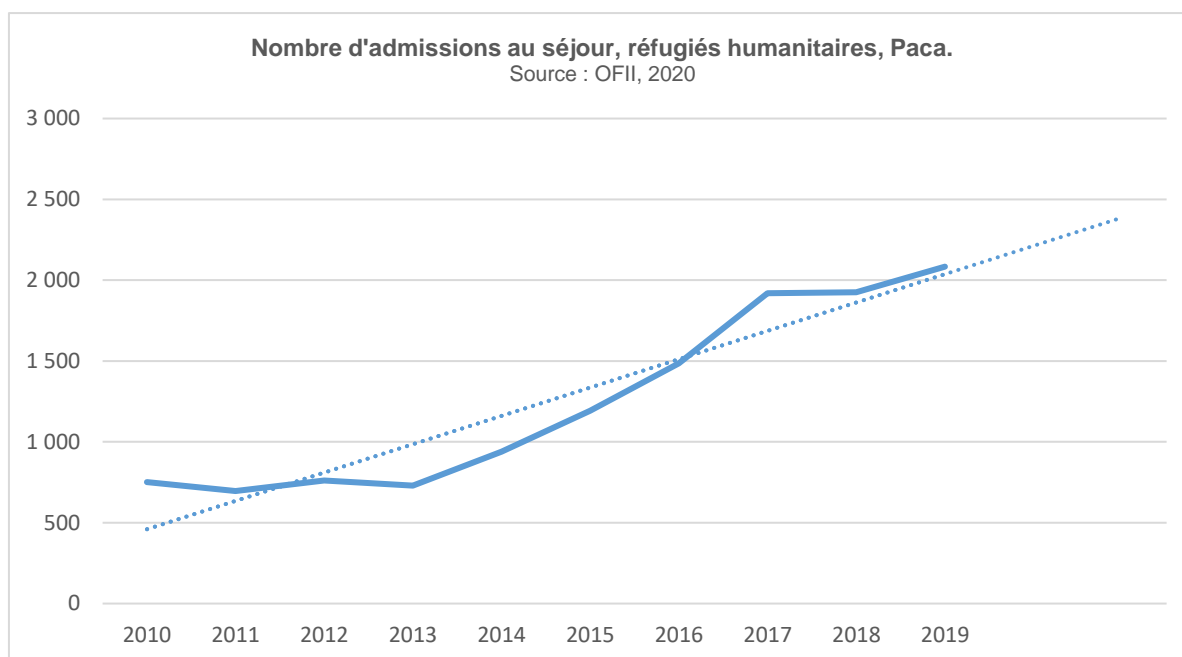
Introduction : Le contexte global et les objectifs du diagnostic.....	7
1. Une forte hausse des réfugiés depuis 2013	7
2. La mise en place nouveau programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (dit AGIR)	8
3. Procédure et méthodes d'étude	8
Première partie - L'état de la question : l'intégration des Bénéficiaires de la Protection Internationale en France et dans les Bouches-du-Rhône	9
1. Le point de vue de la recherche en sciences humaines et sociales.....	11
2. Dans quels termes se pose la question de l'intégration des réfugiés en France au plan institutionnel ?	13
3. Une lecture départementale : les documents d'orientation et de programmation dans les Bouches-du-Rhône	16
Deuxième partie - L'analyse quantitative des publics : produire des données chiffrées sur les BPI dans les Bouches-du-Rhône	25
1. Le brouillard statistique	27
2. Les données issues de l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (ELIPA)	27
3. Les données issues de l'OFII délégation territoriale de Marseille.....	37
Troisième partie - Une remise en contexte départementale de l'ensemble des données..	47
1. L'accompagnement au statut de BPI	49
2. La question de l'hébergement et de l'intégration par le logement	53
3. La question de la formation.....	62
4. La question de l'emploi.....	66
5. La question de l'apprentissage de la langue française.....	87
Quatrième partie - Les Préconisations	91
1. Les préconisations sur la connaissance statistique et l'observation sociale des BPI....	93
2. Les préconisations sur l'intégration sociale globale des BPI.....	94
3. Les préconisations sur l'accompagnement au statut de BPI et à l'autonomie	94
4. Les préconisations sur l'intégration linguistique	95
5. Les préconisations sur la santé.....	98
6. Les préconisations sur l'intégration par le logement	101
7. Les préconisations sur la formation et les diplômes.....	103

8. Les préconisations sur l'intégration professionnelle.....	104
9. Les préconisations sur l'intégration des femmes vers la formation et l'emploi	107
Conclusion : la pertinence du programme agir.....	109
Le tableau des acteurs rencontrés.....	110

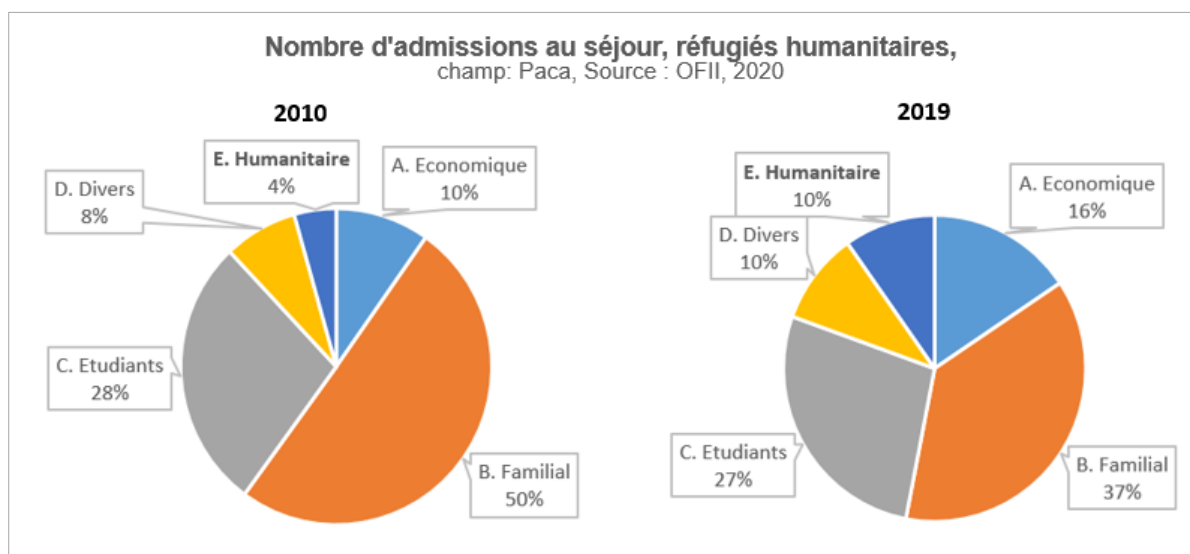
INTRODUCTION : LE CONTEXTE GLOBAL ET LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

1. Une forte hausse des réfugiés depuis 2013

Au cours des 5 dernières années, le nombre d'admission au séjour de réfugiés n'a cessé d'augmenter en Paca. Entre 2015 et 2019, la hausse est de plus de 74 %. L'écart avec les 5 années précédentes (2010+2015) est de près de 16 points.



La part de ces réfugiés au sein de l'ensemble des admissions a plus que doublé en près de 10 ans : elle était de 4 % en 2010. Elle est de 10 % en 2019.



2. La mise en place nouveau programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (dit AGIR)

Une des réponses, apportée à ce flux de réfugiés est donnée par le ministère de l'intérieur qui, en 2022, déploiera dans 27 départements un nouveau programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (dit AGIR) destiné, selon le projet annuel de performances, à « proposer à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier, auprès d'un guichet unique départemental mandaté par l'État, d'un accompagnement global et individualisé notamment vers le logement et l'emploi ».

Pendant une durée de maximum de 24 mois, chaque personne accompagnée sera suivie par un binôme de référents composé d'un référent sur les questions sociales et d'un référent sur les questions professionnelles.

L'objectif est d'accompagner 8 000 Bénéficiaires de la Protection Internationale dès 2022 en France.

De là tout un faisceau de questions : Qui sont ces réfugiés ? Comment les appréhender ? Combien sont les BPI dans les Bouches-du-Rhône ? Quels sont leurs profils ? Quels sont leurs besoins ? Comment les accompagner au mieux vers l'emploi et le logement ?

Encadré : la notion de « Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) », au cœur du diagnostic pré opérationnel

Le diagnostic pré opérationnel s'intéresse aux Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) qui sont des personnes qui se sont vues attribuer soit le statut de réfugié soit le bénéfice de la protection subsidiaire (cf. Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés et la Direction générale des étrangers en France)

Ces BPI sont finalement peu connus : l'observation reste essentiellement centrée sur la demande d'asile.

3. Procédure et méthodes d'étude

1. Une analyse documentaire/juridique des documents disponibles en ligne
2. Une analyse quantitative fondée sur l'exploitation de données disponibles au sein des structures intervenant dans le champ de l'intégration et sur les données disponibles au niveau départemental dans la statistique publique en matière de logement, d'hébergement, de formation, de qualification et d'emploi
3. Une enquête par entretiens

Avec une question centrale

► **Comment garantir un parcours d'intégration ?**

PREMIERE PARTIE -

L'ETAT DE LA QUESTION : L'INTEGRATION DES BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE EN FRANCE ET DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

1. LE POINT DE VUE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Alors que le débat public, en France, a donné une large part, depuis plusieurs années déjà, à la question migratoire et à celle de l'intégration des étrangers, les recherches en sciences sociales et humaines sur les BPI et leur l'intégration sont restées peu fréquentes. Elles sont apparues très récemment au cours des dernières années, longtemps après la publication de différents rapports d'études issus des associations militantes.

Elles prennent place dans une réflexion à dimension européenne, animée au-delà de nos frontières, qui interroge principalement les conditions juridiques et politiques de l'accueil et de la demande d'asile et qui nourrit de nombreuses discussions. Celles-ci sont portées par des acteurs politiques et économiques qui ont investi le champ même des différentes revues habituellement réservées aux chercheurs.

Des rares travaux scientifiques recensés, portant exclusivement ou pour partie sur les BPI et leur intégration en France, nous retenons qu'ils interrogent les données chiffrées sur une catégorie peu connue, qu'ils soulignent les effets et les formes des violences subies et, enfin, qu'ils s'intéressent aux politiques locales d'intégration.

1.1 Les BPI en France : une catégorie peu connue jusqu'à une période récente

1.1.1 Un débat public obscurci par l'emploi indistinct des termes de réfugiés et demandeurs d'asile

La confusion qui existe entre les réfugiés qui accèdent à l'asile et les demandeurs d'asile eux-mêmes a longtemps présidé à l'absence de données sur les BPI. Dans le débat public et les médias, les deux termes sont employés indistinctement alors même qu'ils renvoient à des situations individuelles différentes sur les plans juridiques et économiques. C'est donc pour lever toute ambiguïté que les démographes Hippolyte d'Albis et Ekrame Boubtane ont publié, en 2018, les premiers chiffres sur les BPI en France¹, dénonçant un « débat public obscurci par l'emploi indistinct des termes de réfugiés et demandeurs d'asile ».

1.1.2 Un débat de spécialistes : la question des données sur l'intégration

La question de l'étude de l'intégration BPI soulève aussi celle de la mesure chiffrée de cette intégration. En effet, s'il est possible de quantifier globalement, au niveau national, le nombre de BPI et d'établir des ratios sur l'octroi d'une protection internationale au regard de la demande d'asile, en revanche, il existe très peu de données disponibles quant à l'intégration des réfugiés. Le principe

¹ d'Albis, H. & Boubtane, E. (2018). L'admission au séjour des demandeurs d'asile en France depuis 2000. *Population & Sociétés*, 552,

du droit commun, ouvert aux BPI, rend très difficile leur « traçabilité » et par la même l'évaluation des actions².

1.2 Un parcours jalonné de violence

1.2.1 Des violences dans le parcours migratoire et postmigratoire

Les BPI ont en commun d'être des d'étrangers qui « fuient » et « cherchent refuge ». Ils partagent le fait d'avoir subi une « violence structurelle, politique, économique, culturelle », et de demander asile et protection avec les limites des « lois de l'hospitalité » liées aux politiques nationales, à l'acceptabilité de la société, aux capacités d'hébergement et d'assistance sociale et sanitaire³.

1.2.2 Changer de lieux d'hébergement et défaire les liens tissés

Ces violences vécues lors du parcours migratoires se perpétuent le vécu post migratoire qui peut avoir « des effets tout aussi importants, sinon plus, sur la santé mentale des personnes exilées »⁴.

Les BPI sont confrontés à des conditions de vie précaires. Ils sont amenés à changer de lieux d'hébergement en fonction des formations et des emplois proposés. Les réfugiés voient ainsi les liens sociaux qu'ils ont tissés se défaire avec des effets sur leur santé mentale. Se tisser des nouveaux liens « dans un environnement souvent peu hospitalier qui constitue une souffrance »⁵, « s'attacher ou se rattacher, recréer des liens avec des personnes, des lieux et objets, trouver un environnement sécurisant, s'ancrer sont des défis d'autant plus importants que l'assignation aux catégories stigmatisantes « d'étranger », de « migrant », de « sans domicile fixe » est omniprésente dans l'environnement dans lequel les personnes évoluent. »⁶

1.2.3 Le risque du déclassement professionnel

A cela s'ajoute le risque du déclassement professionnel et de la déqualification qui est aussi une nouvelle forme de violence. En effet « obtenir le statut de réfugié, c'est passer de la demande d'asile à la demande d'emploi⁷ ».

² Fine, Shoshana, Hélène Soupions-David, and Alexia Duvernoy. "l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France."

³ Coulot, D. (2017). L'entretien de premier accueil au Centre de Santé Essor. *Rhizome*, 63, 60-67. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.3917/rhiz.063.0060>

⁴ Womersley, G., Kloetzer, L. et Goguikian Ratcliff, B. (2017). Mental health problems associated with asylum procedures of refugee in European countries. *NCCR-on the move*, (2), 34-40 ;
Veisse, A., Wolmark, L., Revault, P., Giacomelli, M., Bamberger, M. et Zlatanova, Z. (2017). Violences, vulnérabilités et troubles psychiques chez les migrants/exilés. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)*, 19-20, 405-414

⁵ Einhorn, L., Tremblay, V. & Zeroug-Vial, H. (2019). Reconsidérer les frontières du soutien en santé mentale. *Rhizome*, 73, 18-19.

⁶ Idem.

⁷ Keyhani, B. (2020). L'intégration par l'économique. La déqualification des réfugiés afghans. *Travail et emploi*, 161, 93-118. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/>

1.3 L'enjeu politique de l'accueil des BPI au prisme des chercheurs

Enfin, c'est à l'enjeu politique de l'accueil des BPI lui-même que s'intéressent aussi les chercheurs. Ils montrent qu'une « *nouvelle géographie de l'accueil et du non-accueil* » se dessine en Europe et en France⁸. Au-delà de la question récurrente des flux, se dresse celle de la « *municipalisation des politiques d'accueil et d'intégration* » avec la figure de différents types de « villes accueillantes » organisées en réseau.

2. DANS QUELS TERMES SE POSE LA QUESTION DE L'INTEGRATION DES REFUGIES EN FRANCE AU PLAN INSTITUTIONNEL ?

Dans quels termes se pose la question de l'intégration des BPI en France d'un point de vue institutionnel ? Celle-ci a fait l'objet d'une attention croissante des autorités depuis le tournant de l'année 2010. Elle se pose d'abord à travers la question de l'hébergement puis du logement face à l'augmentation du nombre de personnes obtenant la protection de la France.

2.1 La question de l'hébergement sous le regard croisé du Ministère de l'immigration, du Ministère des Affaires sociales et de la Cour des Comptes

2.1.1 Une dégradation de la qualité de la prise en charge

En avril 2013, le rapport de l'IGAS sur l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile montre les disparités du dispositif national et souligne la nécessité d'une meilleure couverture des besoins d'hébergement dans des structures dédiées.

Ce rapport ouvre la voie à une réflexion de fond : l'information ministérielle du 4 décembre 2017 (Ministère de l'Intérieur) s'intéresse alors à l'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Elle montre que la multiplication des structures s'est traduite, de manière globale, par une dégradation de la qualité la prise en charge.

2.1.2 La prise en compte des vulnérabilités

Ce constat est relayé en 2019 par l'instruction du 27 décembre sur l'amélioration des conditions d'accueil dans l'hébergement : elle vise une meilleure prise en charge des publics qui tiennent compte

⁸ Flamant, A. & Lacroix, T. (2021). La construction négociée de l'accueil des migrants par les municipalités. *Migrations Société*, 185, 15-29.

des vulnérabilités des Bénéficiaires de la Protection Internationale tout au long de leur parcours et de la spécialisation de places d'hébergement.

2.1.3 Une certaine incohérence des typologies de structures d'hébergement et des disparités dans la nature de l'accompagnement

De fait, la Cour des Comptes dans son rapport publié en mai 2020, intitulé « L'entrée, le séjour et le premier accueil des personnes étrangères », souligne que l'augmentation des places d'hébergement s'est accompagnée de « catégories d'hébergement sans cohérence ».

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), en raison de l'augmentation rapide de la demande depuis 2015, sont doublés de places d'urgence sous des appellations variées : hébergement d'urgence local – Huda -, centre d'accueil et d'examen des situations – CAES, centres provisoires d'hébergement – CPH -, etc.). La cour des Comptes souligne une typologie sans « *grand sens, les personnes étant mises à l'abri au regard des disponibilités, structurellement rares* ». Pour autant, ces différentes structures offrent des coûts différents que la « *nature de l'accompagnement offert ne justifie pas* ».

En filigrane se profile la critique de la disparité même de la nature de l'accompagnement, voire même de son absence.

2.2 Le logement comme clé de voûte de l'intégration

Dans la suite de ces réflexions, à compter de 2017, l'accent est porté sur la politique d'accès au logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) d'abord dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'abord puis du plan pour « garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires ». On envisage alors le logement comme l'un des principaux prérequis d'un parcours d'intégration réussi, avant même la poursuite de toutes les autres démarches. « *Il est, avec l'insertion professionnelle, l'un des éléments clé pour envisager un parcours de vie stable.* »

L'instruction du 3 novembre 2020 sur la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie du Covid19, fixe comme objectif de maintenir la fluidité et l'accès au logement.

En février 2021, une note ministérielle vient rappeler l'importance de cet objectif, dans un contexte où crise sanitaire a freiné l'accès au logement des réfugiés. Elle rappelle que les réfugiés font partie des « publics prioritaires ». L'enjeu se situe dans une fluidité rendue difficile par la saturation du Dispositif National d'Accueil (DNA) et du parc d'hébergement généraliste. La sortie vers le logement des BPI repose sur deux axes:

- « une solidarité locale pour assurer l'intégration »
- et « une solidarité nationale pour assurer l'accueil de réfugiés en provenance d'autres territoires particulièrement en tension ».

L'idée est d'assurer une répartition équilibrée des BPI sur l'ensemble du territoire

Au niveau territorial, cette note met en exergue plusieurs enjeux complémentaires dont :

- la cohérence entre les orientations du nouveau Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés (SNADAR) et les Schéma Régionaux d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés (SRADAR), ainsi que le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- mais aussi « sensibilisation auprès des élus locaux afin de les impliquer dans l'atteinte des objectifs de relogements et de les inciter à mobiliser leur contingents ».
-

Les publics ayant le plus de difficultés à accéder à un logement parmi les BPI et prioritaires au niveau du logement sont appréciés comme suit : les jeunes de moins de 25 ans, les personnes isolées et les familles de grande composition.

2.3 L'intégration professionnelle

En parallèle à la question de l'hébergement puis du logement, se pose celle de l'intégration des BPI par l'activité professionnelle. Le rapport déposé le 23 septembre 2020 à l'Assemblée par les députés Jean-Noël Barrot et Stella Dupont s'intéresse à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il montre que 33 % des BPI ayant achevé leur Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) occupent un emploi et que parmi les autres, 90 % souhaitent exercer une activité professionnelle. Les secteurs de l'hôtellerie/restauration/tourisme et du bâtiment /travaux publics concentrent la majorité des métiers pratiqués par les BPI.

Le rapport souligne que les BPI disposent d'un accès étendu, mais partiel, au marché du travail. Leur accès au marché obéit aux mêmes règles que celles appliquées aux étrangers non communautaires. L'employeur désireux de recruter un bénéficiaire de la protection internationale doit, comme pour tout autre étranger, simplement s'assurer que l'intéressé est titulaire d'un titre de séjour en cours de validité l'autorisant à travailler.

Pour autant, les emplois de la fonction publique et d'autres emplois du secteur privé sont aussi difficilement accessibles aux étrangers, du fait des conditions de diplôme requises ou d'une procédure d'autorisation préalable pour exercer ces métiers.

2.4 La santé des BPI : Rendre compte de la mise en place expérimentale d'un « rendez-vous santé » par les délégations territoriales de l'OFII à Strasbourg, Marseille, Toulouse

Le rapport Barrot Dupont souligne l'importance de la prise en charge de la santé des BPI. A cette enseigne, il cite l'OFII délégation territoriale de Marseille pour son rôle moteur et innovant. Il indique qu'en 2021, l'OFII s'est vu confier deux nouvelles missions en matière sanitaire. « En mai 2021, un plan intitulé « Dix actions pour renforcer la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés » a notamment prévu la mise en place expérimentale d'un « rendez-vous santé » dans 3 directions territoriales de cet établissement (Strasbourg, Marseille, Toulouse). »

Cette nouvelle prestation est ouverte aux demandeurs d'asile et aux signataires du CIR non soumis à une visite médicale obligatoire pour l'obtention de leur premier titre de séjour et présents sur le territoire français depuis moins de douze mois.

Ce « rendez-vous santé » s'articule autour d'un examen clinique général, d'une information sur le système de santé, de la prévention cardiovasculaire, de la santé sexuelle, des maladies infectieuses, de la santé mentale et des maladies chroniques. Cette mesure, qui répond à un réel besoin sanitaire, est saluée. D'un point de vue financier, le coût de cette nouvelle prestation est estimé à 1,2 million d'euros. L'OFII a indiqué qu'au 15 septembre 2021, 343 « rendez-vous santé » ont été réalisés et cette prestation a montré des résultats extrêmement encourageants. De nombreuses pathologies non connues par les bénéficiaires ont été détectées. Cependant, les rendez-vous « font face à un taux d'absentéisme de 37 % » et « les délais de prise de rendez-vous s'allongent ».

3. UNE LECTURE DEPARTEMENTALE : LES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Les documents d'orientation et de programmation en faveur des réfugiés au sens large révèlent une prise en compte qui a évolué au cours des dernières années et/ou une connaissance imparfaite de ces publics, notamment en raison du manque de données.

3.1. Le Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés sur 2021-2023

En décembre 2020 : Le Schéma National D'accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés sur 2021-2023 est accompagné de l'annonce par le gouvernement de conduire une politique pour rééquilibrer la prise en charge sur l'ensemble du territoire et améliorer les conditions d'accueil.

3.2 Le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – septembre 2020

3.2.1 La demande d'asile

Le contexte régional d'élaboration du Schéma est marqué par une progression de la demande d'asile. Cette tendance s'inscrit dans les évolutions constatées au plan national.

En 2018, le flux OFPRA des premières demandes observe au niveau national une hausse de + 27 %. En PACA, le flux régional représente 7 % du flux métropole, en enregistrant une hausse de 41 % de flux en 2018. Ainsi, 7200 demandes d'asile primo-arrivants ont été enregistrées en région PACA au 31 décembre 2018 contre 5118 l'année précédente.

Cette progression s'est poursuivie en 2019. Seules les régions Occitanie (+31 %) et Centre Val de Loire (+34 %) ont connu une évolution supérieure à celle de la région PACA.

3.2.2 La gestion des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI)

Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont orientés vers des structures adaptées à leur situation tel que les CPH, logements pérennes, résidences sociales, contingent DIHAL, intermédiations locatives (ELIA, SOLIHA...).

Ils bénéficient dès la notification du statut, d'un parcours d'intégration, rénové en 2019, proposé par l'OFII via la signature du Contrat d'Intégration Républicaine, se traduisant par :

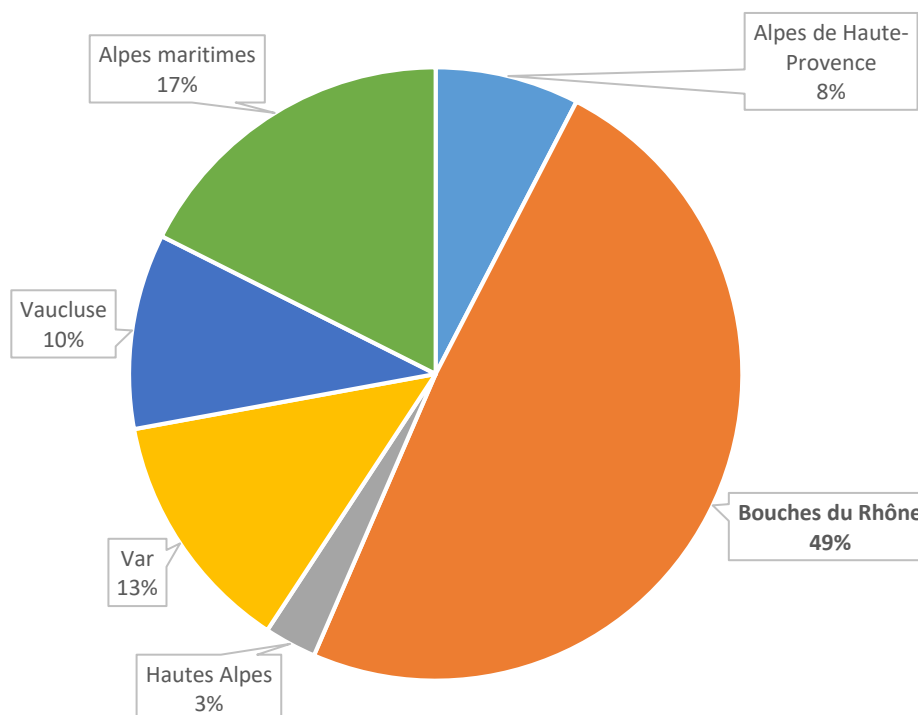
- des pédagogies innovantes et mieux adaptées au public pour l'apprentissage du français ;
- un doublement des heures de formations ;
- un module d'apprentissage à 600 heures pour les non lecteurs, non scripteurs ;
- une formation civique de 24 heures avec un contenu entièrement rénové ;
- un nouveau volet emploi à partir du 1er mars 2019 ;
- un entretien de fin de CIR permettant à l'OFII de réaliser le bilan des formations réalisées ainsi que de procéder à une nouvelle orientation vers le service public de l'emploi pour ceux qui en ont encore besoin.

3.2.3 Les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine

En 2019, les Bouches-du-Rhône ont accueilli près de la moitié (48,9 %) des 1632 réfugiés Bénéficiaires de la Protection Internationale ayant signé le Contrat d'Intégration Républicaine en Paca.

Les réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection internationale ayant signé le contrat d'intégration républicaine en 2019.

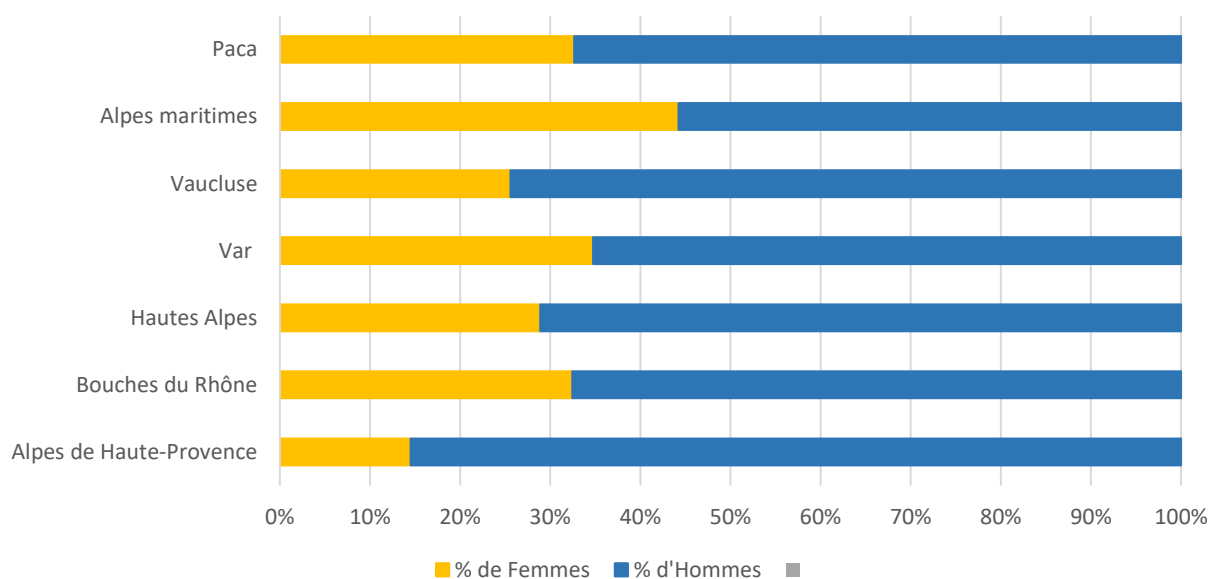
Source : Arrêté relatif à l'actualisation du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés



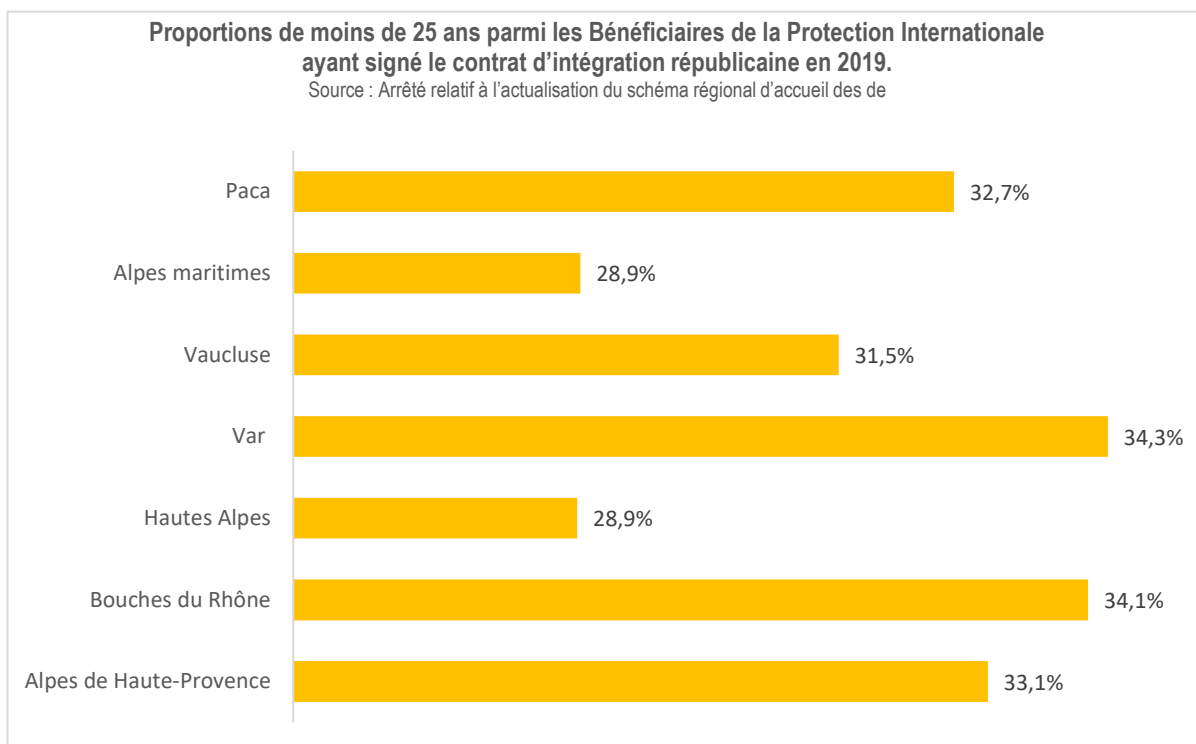
Parmi eux, on compte 1/3 de femmes dans les Bouches-du-Rhône, une proportion similaire à celle constatée en Paca.

Répartition sexuée des réfugiés réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection internationale ayant signé le contrat d'intégration républicaine en 2019.

Source : Arrêté relatif à l'actualisation du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile



Avec 34.1 % de de moins de 25 ans parmi les Bénéficiaires de la Protection Internationale ayant signé le Contrat d'Intégration Républicaine, les Bouches-du-Rhône affichent le taux le plus haut de la région, immédiatement derrière le Var.



3.2.4 L'hébergement et le logement

Depuis 2018, de nouvelles modalités pour les BPI

Le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés pour la période de 2020 à 2022 délivre des informations chiffrées qui ne distinguent pas les demandeurs d'asile des BPI. Pour autant, on relève plusieurs orientations dont :

- Une meilleure prise en compte des vulnérabilités (objectif national porté par l'information du 31 décembre 2018), au niveau régional avec la spécialisation de places d'hébergement pour un public de femmes victimes de violences ou de la traite des êtres humains avec l'ouverture de places spécialisées dans le département des Bouches-du-Rhône en 2018.
- Le souhait de développer des places accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec un objectif de 2 % de la capacité totale du parc régional adapté aux PMR sur cinq ans.
- La « sincérisation » du parc et notamment de l'inscription des places au sein du système d'information du Dispositif National d'Accueil, permettant de disposer de données sur les places disponibles.

- La coopération SIAO – OFII pour la bonne prise en charge des bénéficiaires de la protection internationale : l’instruction interministérielle du 4 juillet 2019 relative à la coopération entre les services intégrés d’accueil et d’orientation (SIAO) et l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII) pour la prise en charge des demandeurs d’asile et des Bénéficiaires d’une Protection Internationale (BPI), définit les modalités de communication mensuelle à l’OFII de la liste des BPI au titre de l’hébergement d’urgence. L’objectif de cette transmission est pour les Bénéficiaires d’une Protection Internationale, d’être orientés vers les dispositifs auxquels ils ont droit et, notamment, d’être pris en charge, lorsque leur situation de vulnérabilité l’exige, dans un Centre Provisoire d’Hébergement (CPH). Cela signifie donc que les Bénéficiaires d’une Protection Internationale en réel besoin d’accompagnement peuvent bénéficier d’une prise en charge en Centre Provisoire d’Hébergement.

1/3 des BPI sortirait vers le logement en Paca

Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont orientés vers des structures adaptées à leur situation tel que les CPH, logements pérennes, résidences sociales, contingent DIHAL, intermédiations locatives (ELIA, SOLIHA...).

La part des réfugiés sortant vers le logement en région PACA s’élève à 32,3 %, dont 30,2 % vers le logement privé, 59,6 % vers le logement public et 10,2 % vers les logements DIHAL.

3.3 Le Plan Local d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD)

Rendu obligatoire par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (Loi Besson), le Plan Local d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD), élaboré et mis en œuvre conjointement par l’Etat et le Département des Bouches-du-Rhône, définit, pour la période de sur la période 2016-2020 et de manière territorialisée, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d’accueil, d’hébergement et d’accompagnement vers l’insertion et le logement.

3.3.1 De nombreuses communes carencées en logements sociaux

Le diagnostic du PLALHPD montre, en 2016, une tension sur le parc locatif social du fait d’un nombre de communes carencées en logements sociaux relativement important (42 communes en situation de carence sur les 77 communes soumises à la loi SRU dans le département), et des communes n’ayant pas atteints leurs objectifs de rattrapage de production de logements sociaux et pour lesquelles un arrêté de carence a été pris.

3.3.2 Une demande locative sociale concentrée sur les Bouches-du-Rhône

Une demande en forte tension

Cette tension est également confirmée par :

- une vacance locative sociale faible en particulier dans les Bouches-du-Rhône (RPLS 2013), enregistrant un taux inférieur aux taux observés à l'échelle régionale et nationale ;
- et une demande locative sociale concentrée sur les Bouches-du-Rhône et en hausse depuis 2016. Plus de 69 000 demandes de logements sociaux étaient enregistrées au mois de mars 2015 selon le, soit 47 % de la demande en région PACA.

Le Rapport de l'Infocentre du Système National d'Enregistrement (SNE) 2020 : une hausse de la demande de +23,2 % depuis 2016

L'accueil des réfugiés se fait dans un département marqué par une forte demande de logements sociaux. Le bilan du Système National d'Enregistrement 2020 (SNE 2020) montre que, à l'échelle des départements, les Bouches-du-Rhône concentrent désormais 85 428 demandes. Ce chiffre en fait le sixième département le plus demandé en France, après Paris (172 855 demandes), la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Nord et le Val-de-Marne. Les demandes enregistrent donc une hausse de +23,2 % depuis 2016. (Source : Rapport de l'Infocentre du Système National d'Enregistrement (SNE) 2020).

Les tendances observées depuis plusieurs années se maintiennent, à savoir :

- d'une part, la concentration de l'essentiel des demandes au niveau départemental sur les Bouches-du-Rhône (48 %), les Alpes-Maritimes (21,8 %) et le Var (18,6 %) ;
- d'autre part, à une échelle géographique plus fine, la concentration de 35,6 % de l'ensemble des demandes de la Région sur 3 communes : Marseille (22,6 %), Nice (9,15 %) et Toulon (3,9 %).

Dans les Bouches-du-Rhône, 39,3 % des demandes sont faites au motif de l'urgence. Si l'on ne retient que le premier motif littéral avancé, le motif « sans logement ou hébergé ou en logement temporaire » recouvre 37 503 demandes en Paca, soit 21 % des demandes régionales, que l'on retrouve dans les proportions les plus fortes dans le 13 puis le 06.

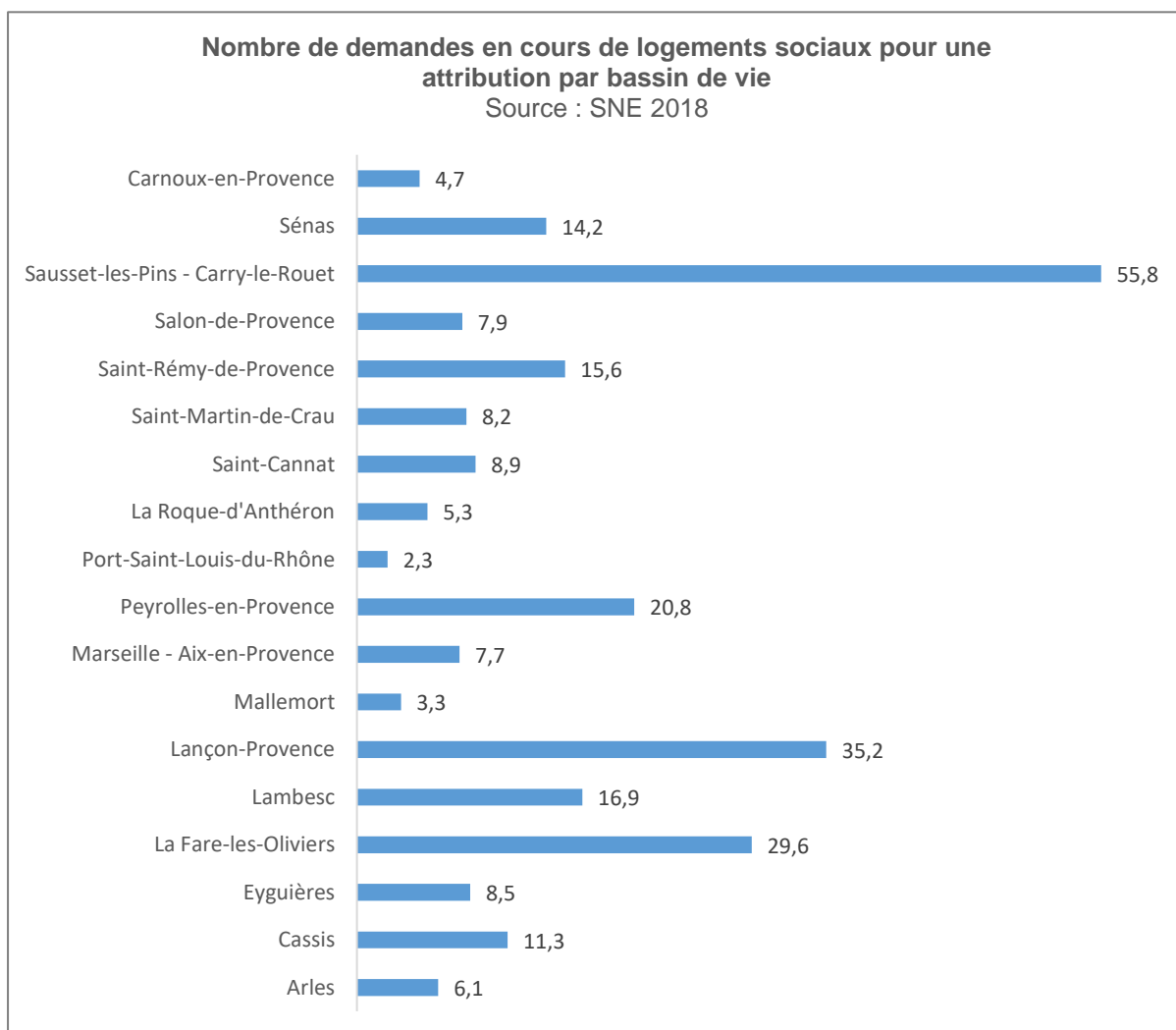
Depuis le 1er septembre 2021, la cotation de la demande de logement social vise à attribuer les logements en priorité aux ménages les plus vulnérables, à apporter une meilleure information au demandeur, à la fois quant au caractère prioritaire de sa demande, et par rapport aux autres demandes.

Le diagnostic du PLALHPD souligne le profil de publics : un tiers des demandeurs sont actuellement logés dans le parc privé; un tiers des demandeurs sont dans une autre situation (soit hébergé chez un tiers, en hébergement temporaire, résidence sociale ou foyer, en structure d'hébergement, dans des situations d'habitat précaire : caravane, squat, hôtel, voire sans abri); enfin, un tiers des demandeurs sont actuellement locataires du parc social.

Enfin, un dernier indicateur permet d'observer la tension exercée sur le parc social, au travers de la sollicitation très importante du DALO : 5 186 recours ont été déposés chaque année en moyenne depuis 2008, et 1 860 recours sont reconnus Prioritaires et Urgents chaque année. En 2020, dans les Bouches-du-Rhône, 1250 attributions de logement social ont été faites à des ménages reconnus prioritaires et urgents DALO. Cela représente 53 % des attributions de la Région (Source : Rapport de l'Infocentre du Système National d'Enregistrement (SNE) 2020)

Les données disponibles pour la source SNE 2018 en open data permettent d'affiner l'appréhension infra territoriale de la demande de logements sociaux. Elles montrent d'une part le niveau haut de la demande avec une moyenne de 7,5 demandes pour une attribution au plan départemental.

L'analyse par bassin de vie fait ressortir des écarts importants entre bassins de vie, avec un maximum enregistré de 55 demandes pour une attribution.



3.4 Le Schéma Départemental de Domiciliation

Ce schéma concerne la domiciliation des personnes sans domicile fixe, certains ressortissants étrangers dont les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat. Il concerne également les procédures relatives aux gens du voyage (commune de rattachement). Le PLALHPD doit inclure une annexe comportant le schéma de couverture de l'offre de domiciliation ainsi que les modalités de son suivi et de coordination des acteurs.

Le schéma départemental de domiciliation identifie les demandeurs d'asile, pour la domiciliation des réfugiés et des déboutés du droit d'asile comme l'un des publics visés. Il souligne le manque de disponibilité des données qui ne permet pas de dresser un état des lieux de la demande. Il constate une concentration de la demande de domiciliation à Marseille et « *montre la nécessité de mieux connaître les caractéristiques des publics et leurs besoins, notamment en dehors de Marseille, afin de vérifier que le département leur offre bien les réponses de proximité nécessaires à l'exercice de leurs droits* ».

3.5 Le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) de la ville de Marseille

En novembre dernier, la municipalité de Marseille a signé avec l'État son contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (ctair). C'est une démarche vise à mobiliser les acteurs du territoire afin d'améliorer l'intégration des personnes réfugiées.

Le CTAIR de la Ville de Marseille intègre un diagnostic de territoire actuellement en cours, permettant d'identifier des solutions adaptées au contexte local et intégrant un volet logement obligatoire à partir de 2021.

DEUXIEME PARTIE -

L'ANALYSE QUANTITATIVE DES PUBLICS : PRODUIRE DES DONNEES CHIFFREES SUR LES BPI DANS LES BOUCHES- DU-RHONE

1. LE BROUILLARD STATISTIQUE

En France, au cours des dernières années, l'attention croissante des pouvoirs publics à la question des BPI a fait naître tout un ensemble de questions sur les données chiffrées permettant d'appréhender cette population : sur leur disponibilité, leur robustesse ou encore leur hétérogénéité. Avec un constat, dressé par le rapport parlementaire de Jean-Noël Barrot et Stella Dupont⁹ : celui du « brouillard statistique » qui entrave l'évaluation des politiques publiques conduites en faveur des réfugiés.

A cela plusieurs raisons : d'une part, le fait que différents producteurs de données interviennent avec des variables et des champs différents qu'il s'agisse du ministère de l'Intérieur ou des instances qui instruisent les demandes d'asile et décident de l'attribution de la protection internationale (statut de réfugié) ou encore du réseau associatif qui intervient auprès des BPI ; d'autre part, le fait que Pôle Emploi, par exemple, ne code pas dans les fichiers informatiques la qualité de BPI et ne permet donc pas de les saisir et de les suivre.

2. LES DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE LONGITUDINALE SUR L'INTEGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS (ELIPA)

2.1 Présentation de l'enquête

Conduite par le Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) du Ministère de l'Intérieur dans 10 départements - Bouches-du-Rhône (13), Nord (59), Rhône (69), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) – cette enquête s'est déroulée au premier semestre 2020.

L'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (personnes admises au séjour) - Elipa 2 a pour objectifs principaux d'appréhender le parcours d'intégration en France les trois années qui suivent l'obtention d'un premier titre de séjour (hors motif « étudiant ») à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale ; ainsi que, pour ceux qui l'auraient suivi, la satisfaction et l'évaluation du dispositif d'accueil mis en place par le ministère de l'intérieur qu'est le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

En France métropolitaine, 119 843 personnes ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an (hors motif étudiants) en 2018, dont 59 294 dans les dix départements les plus peuplés par les primo-arrivants. L'enquête Elipa 2 est représentative de ces derniers.

La première interrogation de l'enquête Elipa 2 s'est déroulée en 2019 en dix langues auprès de 6 547 personnes (ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant, et résidant dans l'un des dix départements de l'enquête). En ce qui concerne la deuxième

⁹ Rapport des députés Jean-Noël Barrot et Stella Dupont relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, Assemblée nationale, 23 septembre 2020.

vague de l'enquête, 5 021 personnes ont été interrogées, soit un taux de réponse de 76,7 %. Ces personnes seront réinterrogées en 2022 pour la troisième vague de l'enquête.

Une première édition de l'enquête Elipa avait déjà été réalisée en 2010, 2011 et 2013. Il s'agissait de la première opération scientifique permettant un suivi de cohorte en trois vagues de primo-arrivants auxquels venait d'être délivré un premier titre de séjour et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Elle reprenait les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en deux vagues, en 2006 et en 2007.

Comme pour la première édition, les étudiants, qui n'appartiennent pas à la migration permanente, sont exclus du champ. Un étudiant sur deux repart dans les deux années suivant son arrivée.

2.2 Qui sont les Bénéficiaires de la Protection Internationale selon l'enquête ELIPA 2 (2019 et 2020) ?

2.2.1 20 % des primo-arrivants sont des BPI

En France, parmi les primo-arrivants, deux personnes sur dix obtiennent un titre de séjour pour un motif humanitaire, essentiellement des réfugiés (13 %) et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

2.2.2 Des primo-arrivants jeunes

Les personnes issues de la migration humanitaire sont plus jeunes que celles issues de la migration familiale ou professionnelle.

2.2.3 Des primo-arrivants plus fréquemment issus d'Asie

Les personnes originaires du Maghreb représentent moins de 5 % de la migration humanitaire. Les personnes originaires d'Asie sont, à l'inverse, largement surreprésentées parmi les primo-arrivants humanitaires

2.2.4 Pour 1 personne sur 4, l'arrivée en France n'est pas le premier choix

25 % des primo-arrivants pour motif humanitaire déclarent avoir vécu au moins un an dans un autre pays que leur pays d'origine avant d'arriver en France.

Pour les primo-arrivants, le choix de la France, par rapport à un autre pays, s'explique essentiellement par des liens préexistants avec la France. Mais 22 % des bénéficiaires de la migration humanitaire déclarent ne pas avoir eu le choix de leur pays d'accueil. 64 % des Bénéficiaires de la Protection Internationale (réfugiés et protection subsidiaire) indiquent avoir quitté leur pays « pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques », contre 20 % pour l'ensemble des primo-arrivants.

2.3 Les BPI face à l'intégration professionnelle selon l'enquête ELIPA 2 (2019 et 2020)

Les personnes issues de la migration humanitaire sont moins présentes sur le marché du travail et davantage au chômage que les autres primo-arrivants

Avant la migration, leur taux d'activité était de 59 % et leur taux de chômage de 5 %, des chiffres quasiment identiques à ceux des autres primo-arrivants. En revanche, après la migration, ces mêmes indicateurs sont plus défavorables pour les réfugiés.

On note cependant que le taux d'activité est plus élevé sur le sol français que dans le pays d'origine.

Taux d'activité et taux de chômage avant la migration et en 2019

	Réfugiés	Autres primo-arrivants
Taux d'activité		
Avant la migration	59	61
En 2019	64	69
Taux de chômage		
Avant la migration	5	4
En 2019	34	19

Champ : Départements de l'Ile-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 64 % des réfugiés sont actifs en 2019, contre 69 % pour les autres primo-arrivants.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

Notes : Les personnes en emploi comprennent aussi les personnes exerçant des petits boulots. Les réfugiés regroupent les réfugiés et apatrides ainsi que les personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Plusieurs facteurs sociodémographiques peuvent expliquer ces écarts avec les autres primo-arrivants : un niveau d'éducation plus faible (quatre sur dix sans diplôme et moins de deux sur dix diplômés du supérieur), des origines moins souvent francophones induisant une faible aisance en français. Par ailleurs, lorsqu'ils étaient demandeurs d'asile, statut précédant celui de réfugié, l'accès au travail salarié n'était pas autorisé lors des neuf premiers mois de la demande d'asile (les six premiers mois depuis le 1^{er} mars 2019), ce qui est susceptible de retarder leur intégration sur le marché du travail.

Les réfugiés rattrapent dans les années suivantes les autres primo-arrivants.

La première enquête Elipa a démontré que trois ans après leur statut, les réfugiés, aussi bien les hommes que les femmes, observaient des indicateurs d'accès au marché du travail identiques à ceux des autres primo-arrivants.

La plupart des primo-arrivants sont ouvriers ou employés

Catégories

Catégories	N	
Manœuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e)	274	27,0%
Ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e) , technicien(ne) d'atelier	195	19,2%
Technicien(ne)	42	4,1%
Personnel de catégorie B ou assimilé	8	0,8%
Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre)	27	2,7%
Personnel de catégorie A ou assimilé	9	0,9%
Ingénieur, cadre (sauf directeurs généraux ou leurs adjoints directs)	51	5,0%
Personnel de catégorie C ou D ou assimilé	29	2,9%
Employé(e) de bureau, employé(e) de commerce, personnel de services	370	36,5%
Directeur général, adjoint direct	0	0,0%
Refus	4	0,4%
NSP	4	0,4%

4008

La plupart sont salariés

Catégories

Catégories	N	
Salarié(e) de la fonction publique (d'Etat, territoriale, hospitalière)	96	8,6%
Salarié(e) d'une entreprise, d'un artisan, d'une association, d'un ou plusieurs particulier(s)	917	82,2%
Chef(fe) d'entreprise salarié(e) , PDG, gérant(e) minoritaire, associé(e)	16	1,4%
Indépendant(e) ou à votre compte	83	7,4%
Refus	1	0,1%
NSP	3	0,3%

3905

... dans le secteur de l'hôtellerie restauration, le secteur social ou le BTP

Catégories

Catégories	N	
Agriculture ou pêche (y compris chasse, sylviculture, aquaculture, services annexes)	11	1,0%
Industries (extractives, manufacturières, production et distribution de gaz et d'eau)	50	4,5%
Construction, bâtiments, travaux publics	163	14,6%
Transports	72	6,5%
Commerce, hôtels, cafés, restaurants	333	29,8%
Services aux entreprises (banques, assurances...) poste, télécommunications, immobilier, location, services informatiques...	210	18,8%
Administration (police, justice, armée, sécurité sociale...)	16	1,4%
Education, santé et action sociale, services collectifs, sociaux et personnels (associations, secteur culturel ou sportif, coiffure et beauté...)	179	16,0%
Employé chez un particulier (ménage, aide aux devoirs, garde d'enfant, aide à domicile...)	69	6,2%
Refus	3	0,3%
NSP	10	0,9%

3905

Ils ont trouvé leur emploi en majorité par relation

Catégories

Catégories	N	
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) dans des journaux - hors pôle Emploi	7	0,6%
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) sur les réseaux sociaux - hors pôle Emploi	25	2,2%
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) sur Internet (hors réseaux sociaux) - hors pôle Emploi	141	12,6%
Candidature spontanée (contact direct avec un/des employeur(s) potentiel(s) sans publication d'offre d'emploi)	177	15,9%
Par relation(s) ou grâce à des recommandations (amis, membres de famille, tierce personne...)	378	33,9%
Réponse à une offre de pôle emploi, de l'APEC, d'une mission locale ou autre administration	112	10,0%
Placement par une agence d'intérim	108	9,7%
Démarché par un « patron » / une entreprise	38	3,4%
Aide d'une assistante sociale, d'une association	43	3,9%
A créé sa propre entreprise, son commerce (y compris auto-entrepreneur)	42	3,8%
Autre	44	3,9%
Refus	1	0,1%

3905

Une personne sur trois se sent surqualifiée par rapport au poste qu'elle occupe

Catégories

Catégories	N	
Oui	971	32,2%
Non	2031	67,3%
Refus	1	0,0%
NSP	13	0,4%

2005

2.4 Les BPI face à l'intégration par le logement

Plus de deux personnes issues de la migration humaine sur dix vivent dans un hébergement collectif c'est-à-dire un centre d'hébergement, un foyer de travailleurs migrants ou une résidence sociale contre moins d'un primo arrivant sur dix. Cette situation devrait évoluer avec le temps. Les primo-arrivants ont une mobilité résidentielle forte les premières années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour.

Une personne sur deux a fait une demande de logement social

Catégories

Oui, vous l'avez déjà déposé

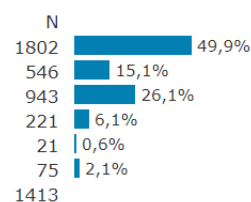
Non, mais vous allez le faire

Non, je ne souhaite pas être logé(e) dans un HLM (y compris pour les propriétaires actuels)

Non car je ne sais pas comment m'y prendre

Refus

NSP



Plus d'une personne sur deux se plaint de l'exiguïté du logement

Catégories

Catégorie	N	Pourcentage
Oui	2236	44,5%
Non	2754	54,8%
Refus	12	0,2%
NSP	19	0,4%

2.5 La santé

Très peu abordée dans la première enquête Elipa, la santé est un sujet plus développé dans Elipa 2. Dès la première interrogation, des questions sont posées sur l'état de santé physique et mental.

Les enquêtés déclarent en majorité être en bonne santé physique.

Catégories

Catégorie	N	Pourcentage
Très bon	2895	57,7%
Bon	1426	28,4%
Moyen	575	11,5%
Mauvais	88	1,8%
Très mauvais	35	0,7%
Refus	2	0,0%

En revanche, ils déclarent un mauvais état psychique.

Une personne sur quatre déclare s'être sentie particulièrement triste, pratiquement tous les jours, pendant une période d'au moins 2 semaines.

Catégories

Catégorie	N	Pourcentage
Oui	1261	25,1%
Non	3747	74,6%
Refus	3	0,1%
NSP	10	0,2%

16 % ont eu le sentiment, pendant une période d'au moins deux semaines, de n'avoir plus goût à rien, d'avoir perdu l'intérêt ou le plaisir pour les choses qui lui plaisaient habituellement.

Catégories	N	
Oui	821	16,4%
Non	4184	83,3%
Refus	3	0,1%
NSP	13	0,3%

Le renoncement aux soins médicaux s'est fait pour différentes raisons :

Parmi les raisons suivantes, quelle est la principale pour laquelle vous y avez renoncé ?

Je n'en avais pas les moyens	16	12,6%
Le délai pour un rendez-vous était trop long, il y avait une file d'attente trop importante	26	20,5%
Je n'avais pas le temps en raison de mes obligations professionnelles ou familiales	9	7,1%
Le médecin était trop éloigné, j'avais des difficultés de transport pour m'y rendre	2	1,6%
J'ai redouté d'aller voir un médecin, de faire faire des examens ou de me soigner	5	3,9%
J'ai préféré attendre de voir si les choses iraient mieux d'elles-mêmes	42	33,1%
Je ne connaissais pas de bon médecin	2	1,6%
Pour d'autres raisons	24	18,9%
Refus	0	0,0%
NSP	1	0,8%

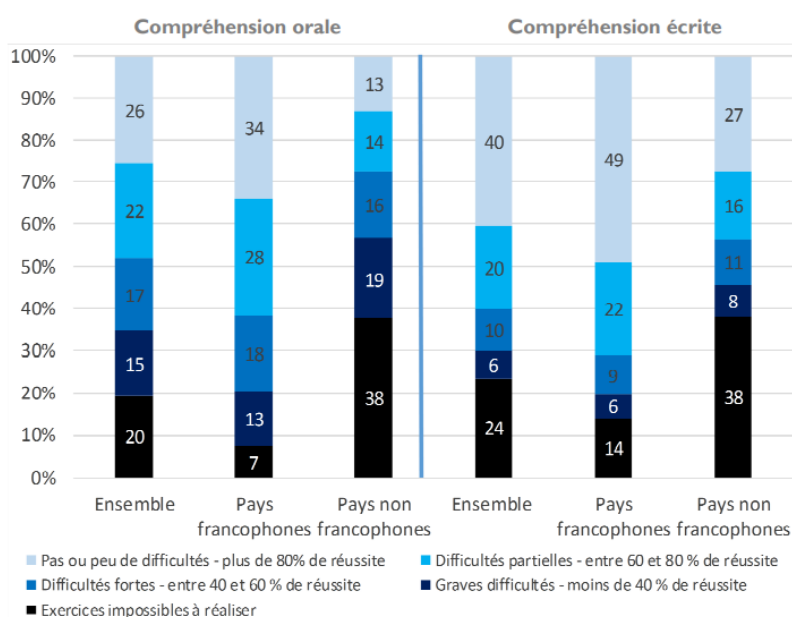
4894

10 % des personnes se sont vues vu refuser une consultation médicale parce qu'elles étaient à la PUMA/l'AME.

2.6 La maîtrise de la langue française

20 % des primo-arrivants se trouvent en extrême difficulté pour la compréhension orale et 24 % pour la compréhension écrite.

5 Compréhension orale et écrite des primo-arrivants selon l'origine francophone (ou non)



Champ : Départements de l'Ile-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 20 % des primo-arrivants ayant obtenu leur titre en 2018 n'ont pas réalisé dans leur intégralité les exercices de compréhension orale. Cette part s'élève à 24 % pour les exercices de compréhension écrite.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

2.7 Faire de la France son pays d'adoption

Parmi les personnes admises en France pour motif humanitaire, plus de trois personnes sur quatre déclarent souhaiter rester définitivement en France.

2.8 Le Contrat d'Intégration Républicaine

2.8.1 Le contenu

Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) est entré en vigueur le 1er juillet 2016. Il débute par une réunion d'information à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) suivie d'un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII permettant de tenir compte de la situation sociale, familiale et professionnelle du bénéficiaire, mais aussi de l'orienter vers des services de proximité selon ses besoins.

Depuis le 1er mars 2019 plusieurs évolutions ont vu le jour dont :

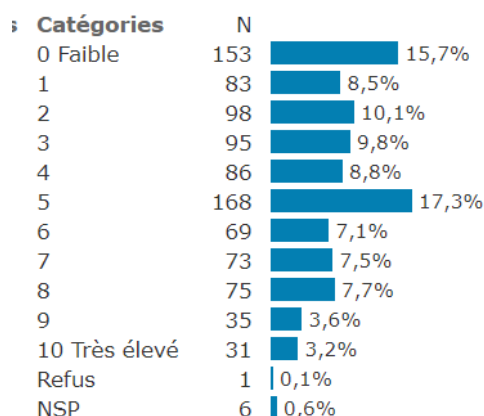
- le doublement de la formation civique (de deux à quatre jours),
- le doublement des heures de cours de français
- et l'ouverture d'un enseignement de français spécifique d'une durée de 600 heures pour les non-lecteurs, non scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine
- ainsi que la mise en place d'un entretien de fin de CIR avec un auditeur de l'OFII pour réaliser un bilan.

2.8.2 Les difficultés rencontrées avec la langue française

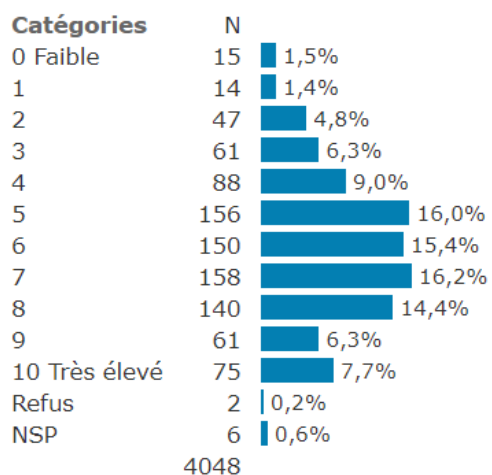
En 2019, les signataires du CIR étaient un peu moins souvent francophones que les autres primo-arrivants (57 % contre 62 %) avec une aisance plus faible en français.

Près de trois signataires sur dix sont en « extrême difficulté » en compréhension écrite, c'est-à-dire qu'ils étaient dans l'impossibilité de réaliser les exercices.

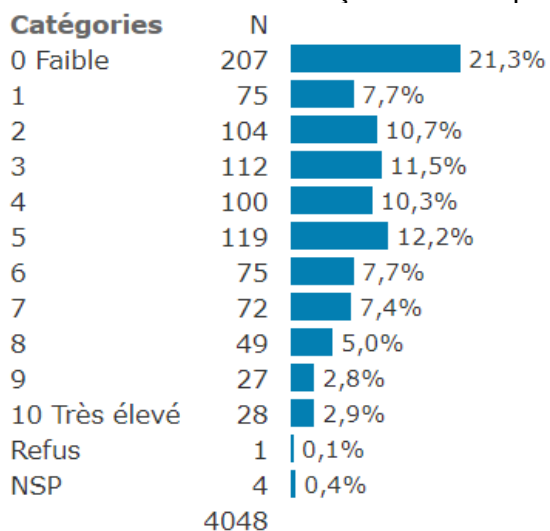
Question : le niveau de français parlé estimé par la personne avant la formation



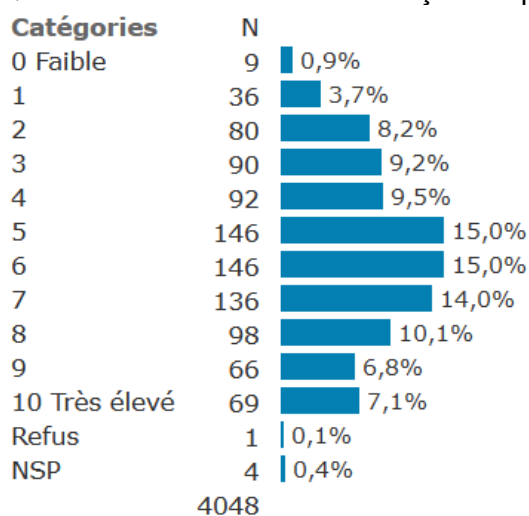
Question : le niveau actuel de français parlé après la formation



Question : le niveau de français lu estimé par la personne avant la formation



Question : le niveau actuel de français lu après la formation



2.8.3 Les BPI signataires plus critiques vis-à-vis de l'OFII

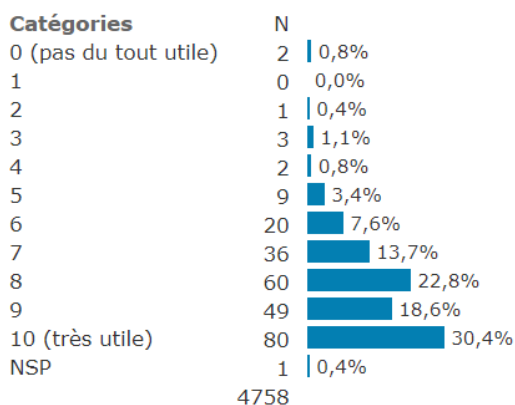
La réunion d'Information

Environ 1 signataire du CIR sur 10 attribue une note inférieure ou égale à 5. Ces signataires « insatisfaits » sont plus souvent des personnes rencontrant des difficultés de compréhension orale ou écrite en français, sans diplôme, d'origine asiatique, issues de la migration humanitaire (réfugiés ou protection subsidiaire).

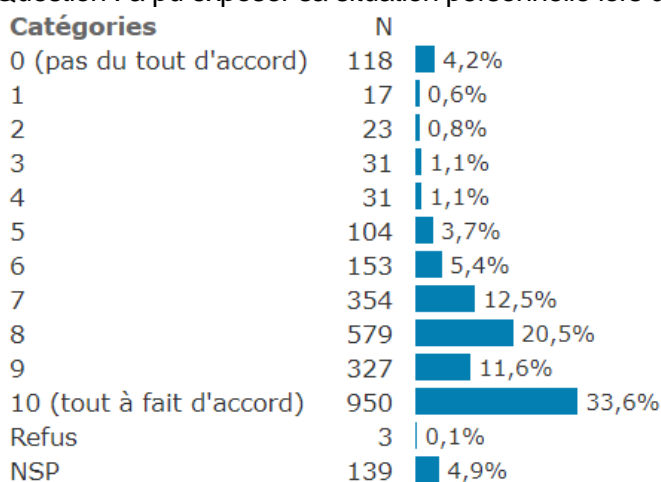
L'entretien avec un auditeur de l'OFII

L'exposé de leur situation personnelle et de leurs besoins auprès de l'auditeur de l'OFII rencontre le plus d'insatisfaction en comparaison des autres questions. 14 % donnent une note inférieure ou égale à 5 à cette question. Il s'agit de personnes qui sont plus souvent des hommes, plus fréquemment au chômage, plus diplômés, issues de la migration humanitaire. Les personnes originaires d'Afrique subsahariennes y sont aussi surreprésentées.

Question : l'entretien a été très utile ? (source : Quételet)



Question : a pu exposer sa situation personnelle lors de l'entretien avec l'agent de l'OFII ?

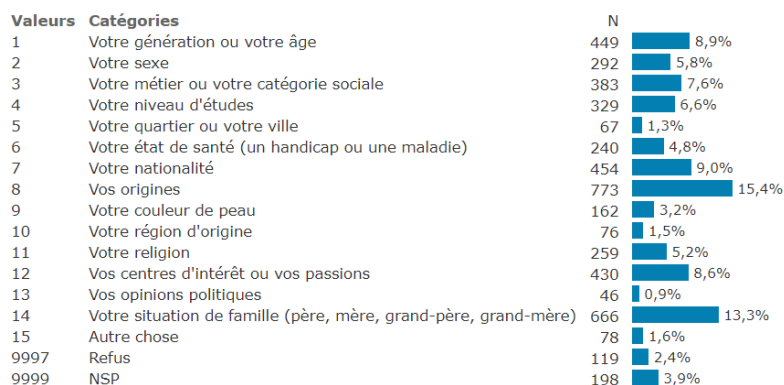


2.9 Les points de valorisation transversaux à prendre en compte

2.9.1 La première caractéristique qui décrit l'individu : les origines, la situation de famille, l'âge et la génération

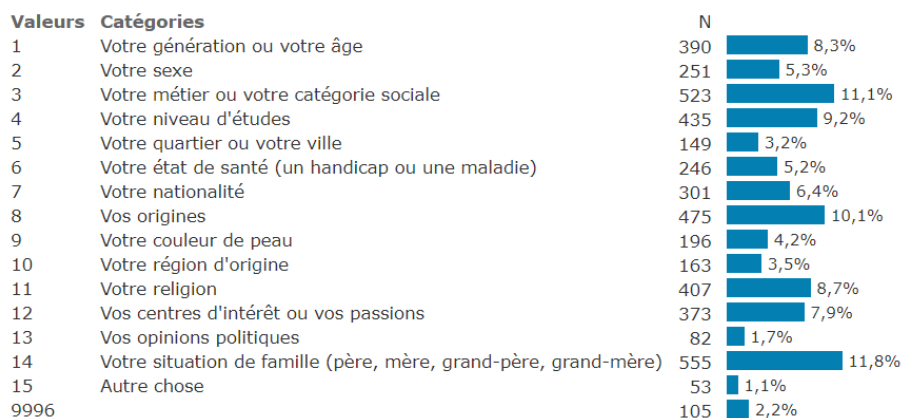
QUESTION LITTÉRALE

D'après vous, parmi les caractéristiques suivantes, quelles sont celles qui vous définissent le mieux ? Vous pouvez en choisir quatre au maximum.



2.9.2 La seconde caractéristique qui décrit l'individu : la situation de famille et la situation professionnelle.

D'après vous, parmi les caractéristiques suivantes, quelles sont celles qui vous définissent le mieux ? Vous pouvez en choisir quatre au maximum.



3. LES DONNEES ISSUES DE L'OFII DELEGATION TERRITORIALE DE MARSEILLE

L'OFII délégation territoriale de Marseille dispose de données qui permettent d'appréhender les BPI et mieux saisir les questions qui se posent en matière d'intégration. Le SI Insertion contient des variables comme la situation familiale des personnes, leur âge, leurs diplômes, leur commune de résidence, leur nationalité. Ces données originales et produites pour un diagnostic *ad hoc* ont fait l'objet d'échanges et d'expertises croisées qui donnent à voir un portrait inédit des BPI dans les Bouches-du-Rhône.

3.1 Précisions méthodologiques

Les données exploitées ont été transmises par l'OFII qui a traité les demandes adressées. La règle de l'anonymat a prévalu.

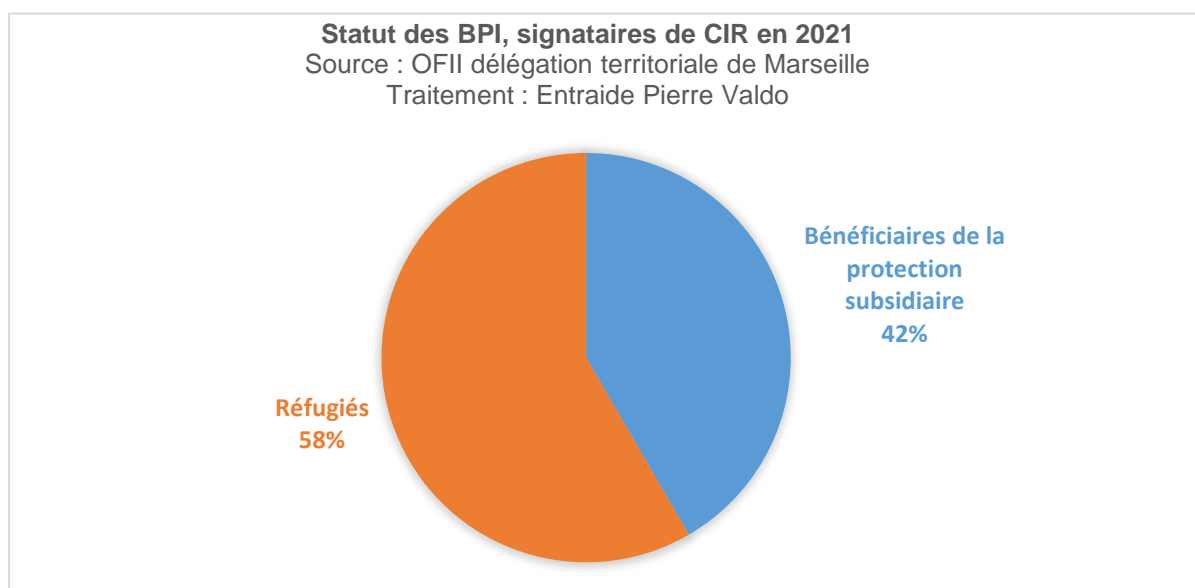
Trois période d'extraction ont été considérées et sont restituées ici en raison du temps très court de réalisation du diagnostic compris entre le mois de novembre 2021 et le 17 janvier 2022 :

- La première période s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 ;
- la seconde période s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 30 novembre 2021.
- Enfin, La totalité de l'année 2021 est restituée pour les derniers traitements statistiques.

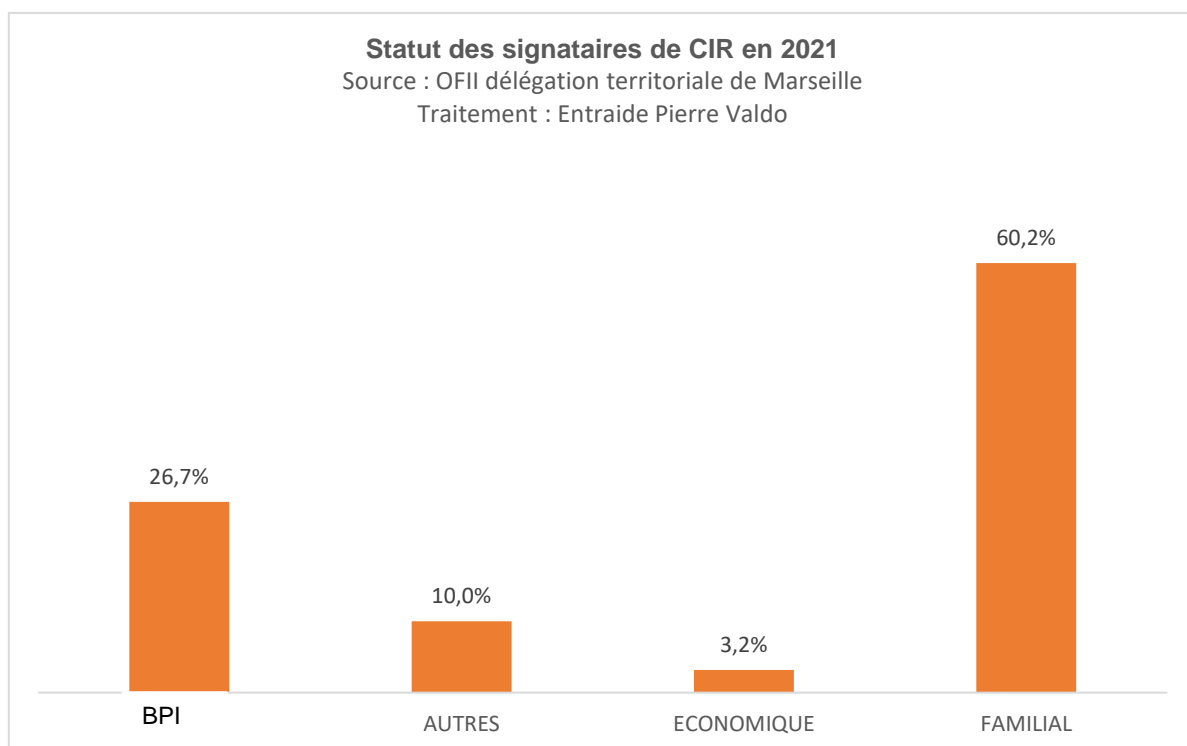
3.2 Qui sont les BPI dans les Bouches-du-Rhône ? Quel est leur profil sociodémographique ?

3.2.1 1004 BPI sont signataires du CIR en 2021 dans les Bouches-du-Rhône

Parmi eux, les Réfugiés sont majoritaires. Ils représentent 58 % des personnes admises à l'asile, les Bénéficiaires de la protection subsidiaire constituant donc 42 % des effectifs.

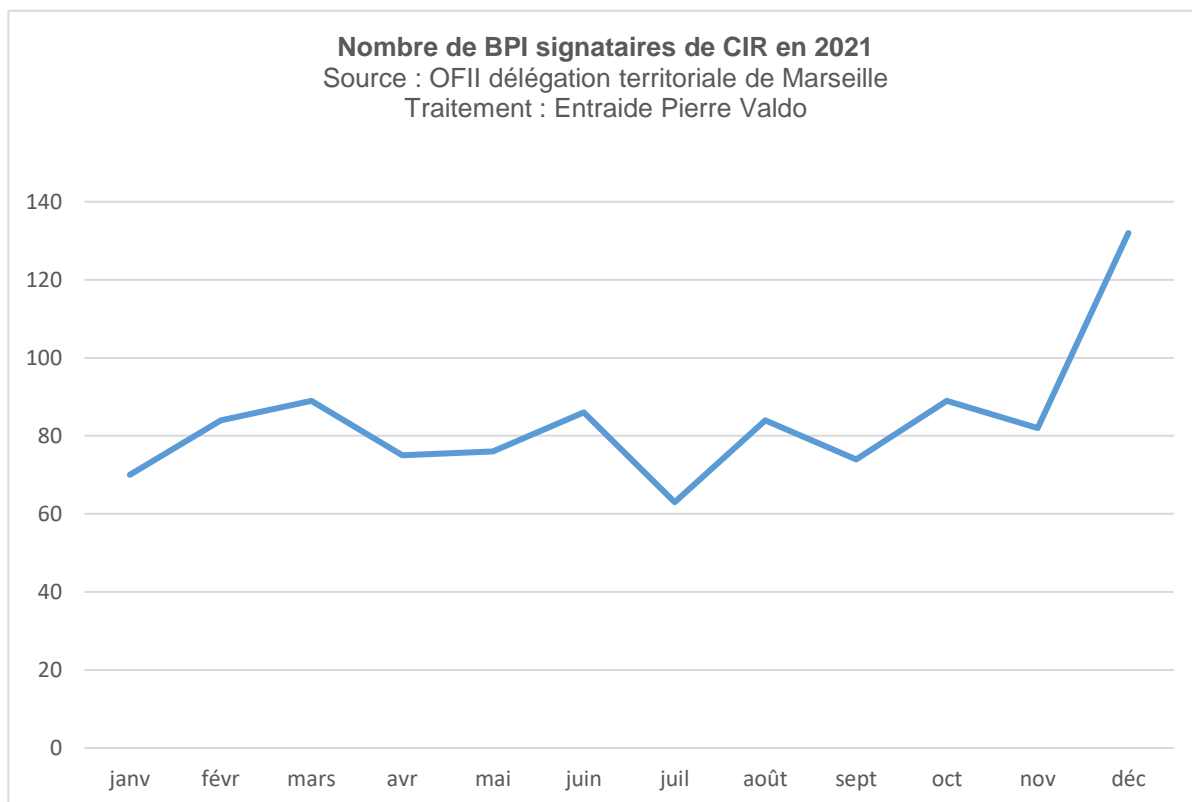


Les BPI représentent 26,7 % des CIR signés au cours de l'année 2021, une proportion similaire à celle de Paca.



Tout au long de l'année 2021, en moyenne 84 BPI ont signé un CIR chaque mois.

Le mois de décembre est marqué par une hausse de 60 % avec l'arrivée d'une cinquantaine de BPI, bénéficiaires d'orientations CPH, issus d'autres départements, limitrophes ou non, totalisant une quarantaine de communes.



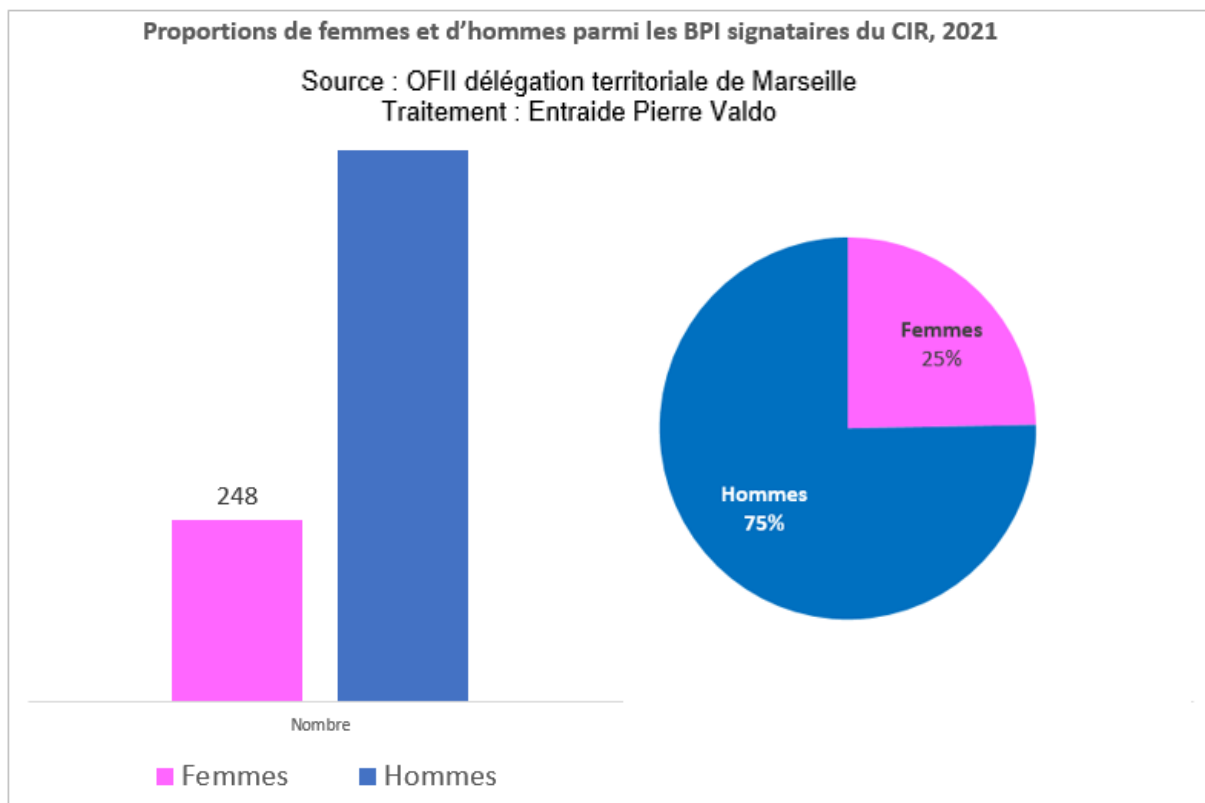
3.2.2 Des BPI plus souvent issus de pays non francophones

Au cours des dernières années, les études montrent que les profils migratoires ont évolué de manière significative en France avec l'apparition de réfugiés non-francophones. C'est aussi le cas dans les Bouches-du-Rhône. Les principales nationalités des BPI signataires de CIR en 2021 sont les Afghans (28 % des protections accordées), les Turcs (22 %) et les Syriens (11,5 %) qui représentent donc plus de 60 % des BPI. Les Bouches-du-Rhône sont aussi marquées par une très forte diversité de nationalités, plus de cinquante au total.

3.2.3 Sexe, âge et situation de famille des BPI

La population des BPI est constituée en grande majorité d'hommes – ils sont 756 hommes contre 246 femmes et représentent 75 % de l'ensemble.

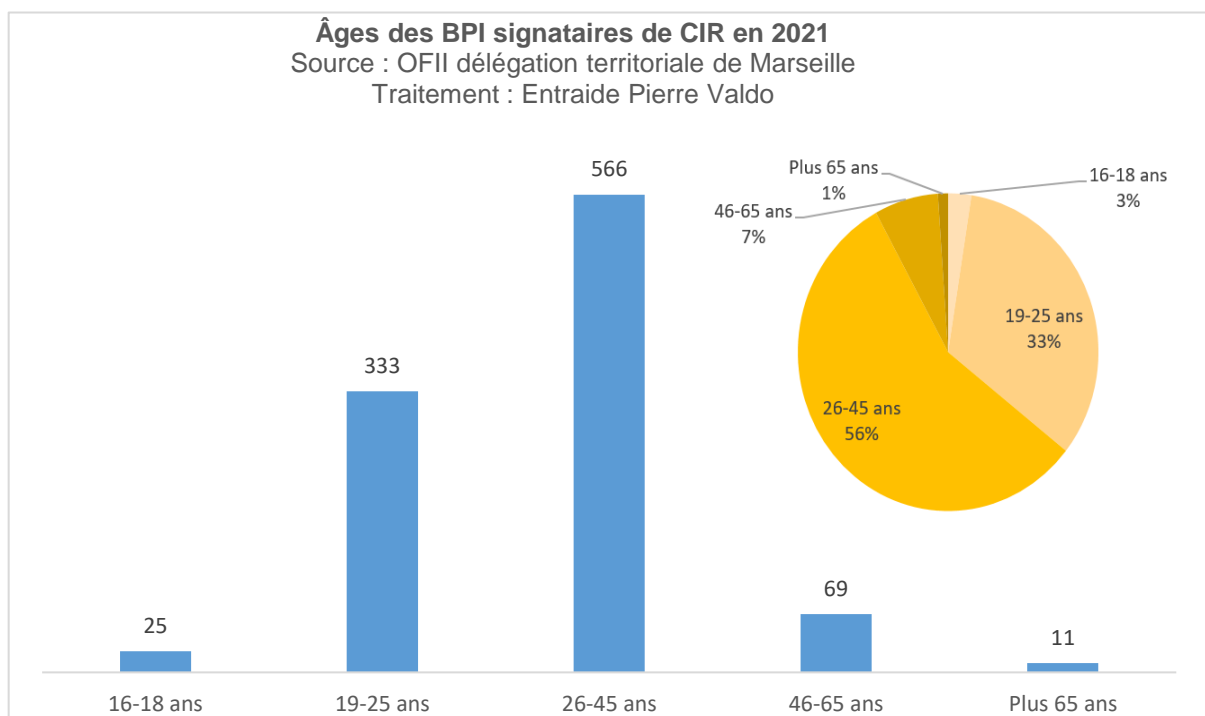
Les parcours migratoires des BPI révèlent, en effet, la plus grande fréquence de premiers départs masculins : les hommes sont, le cas échéant, rejoints par leur famille dans un second temps.



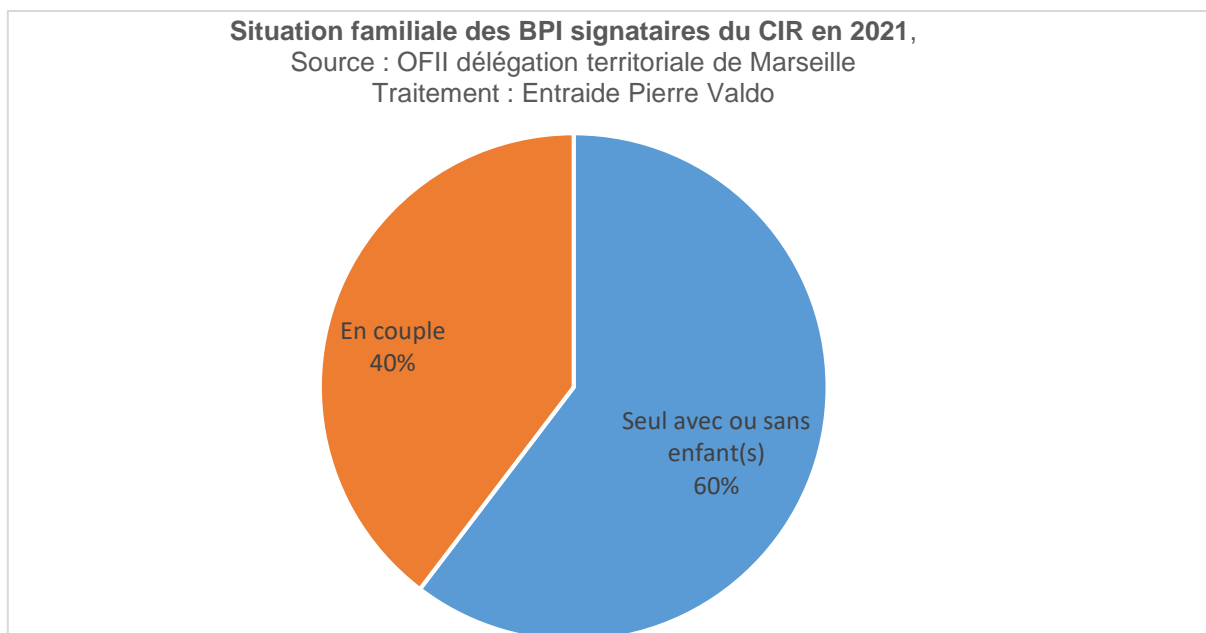
Il s'agit d'une population jeune : l'âge moyen est de 30 ans.

9 personnes sur 10 ont moins de 45 ans.

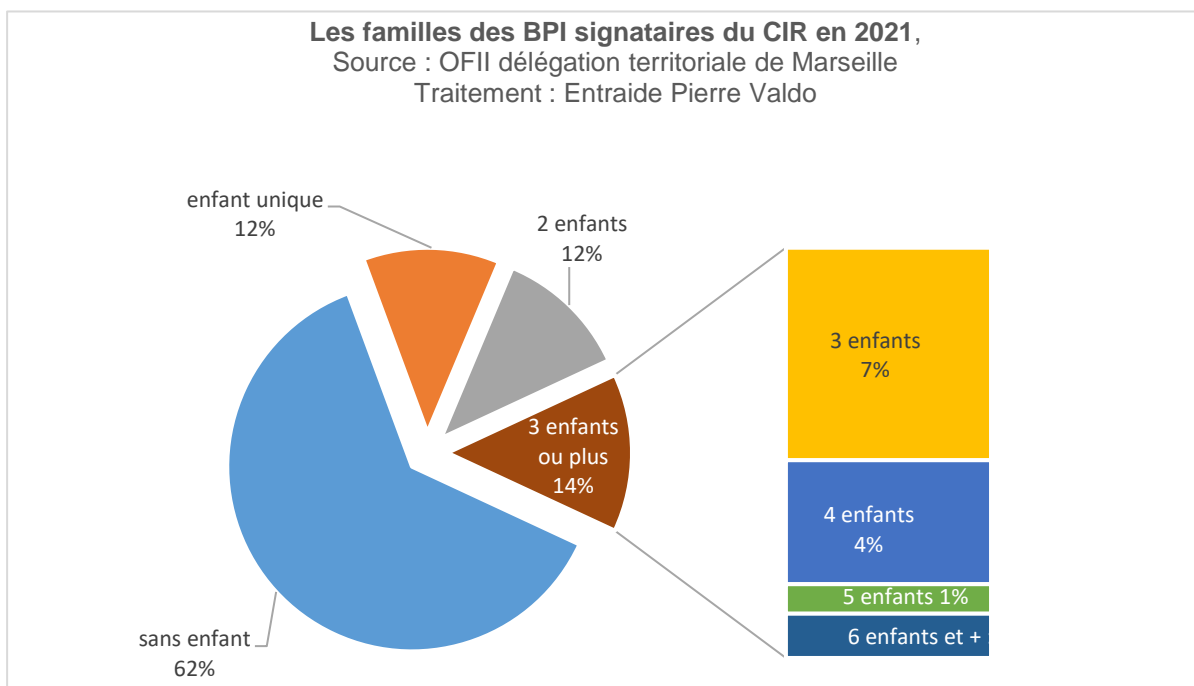
Notons que les BPI âgés de 16-18 ans sont des enfants de BPI



Parmi les BPI, les situations d'adulte isolé (avec ou sans enfant) sont majoritaires : elles concernent 6 personnes sur 10¹⁰. 60 % des BPI n'ont pas d'enfant. Ces chiffres témoignent de proportions élevées de jeunes hommes isolés.



Parmi les familles avec enfants, les proportions de familles comportant un enfant unique, deux enfants et trois enfants ou plus sont équivalentes. Dans cet ensemble, soulignons que les familles nombreuses et très nombreuses (au-delà de 4 enfants) sont beaucoup plus fréquentes parmi les BPI qu'en France en général où elles font figure d'exception.



¹⁰ Les données transmises par l'OFFI ont été regroupées comme suit : personnes isolées (Célibataires), personnes seules avec ou sans enfants (Séparé.e.s/Divorcé.e.s/Veufs-Veuves), en couple avec ou sans enfants (Marié.es/Pacsé.e.s/En concubinage).

Enfin, les chiffres de l'OFII permettent aussi d'approcher les situations de femmes vivant seules avec des enfants de moins de 3 ans : elles sont au nombre de 49. Elles sont *de facto* en situation de fragilité en raison d'un manque de places d'accueil pour ces enfants dans le département des Bouches-du-Rhône.

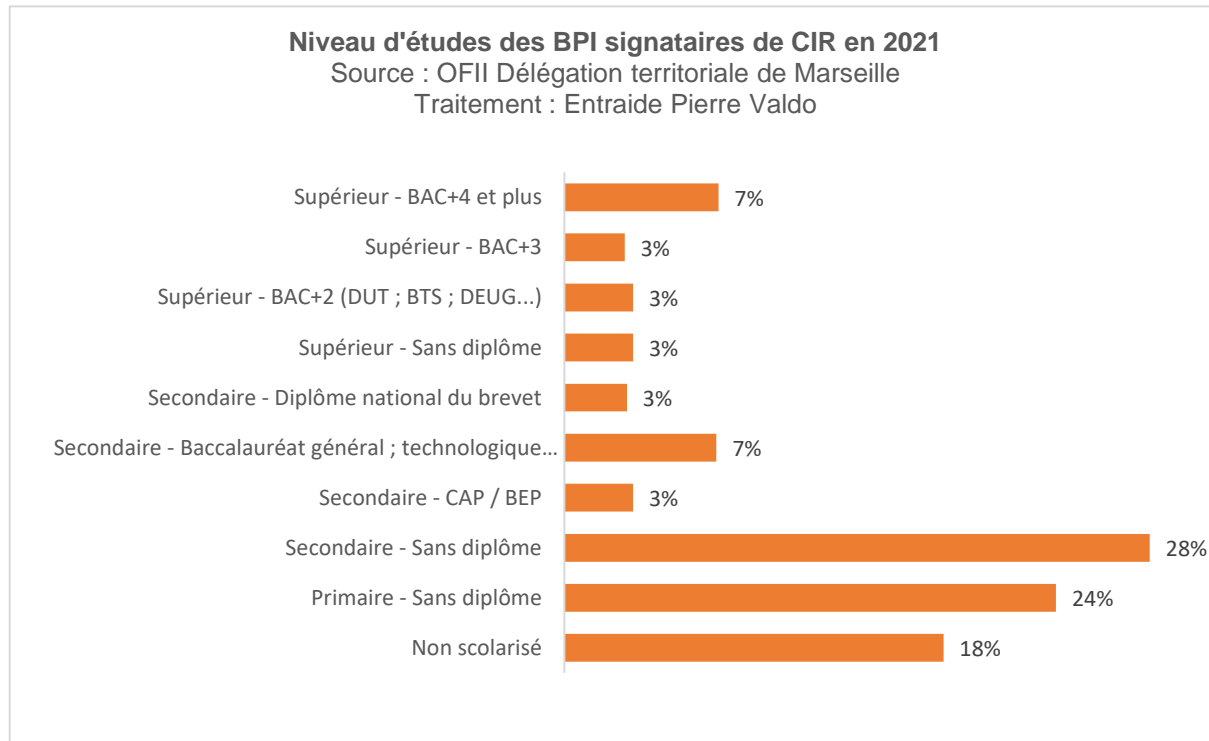
3.2.4 Une majorité de BPI éligibles au critère démographiques de « public prioritaire » en matière de logement

Cette première esquisse des caractéristiques démographiques des BPI signataires du CIR dans les Bouches-du-Rhône dévoile une population qui rentre, de facto, dans le cadre d'analyse des différentes instructions et notes ministérielles de novembre 2020 et février 2021 des « publics prioritaires » ayant le plus de difficultés à accéder à un logement.

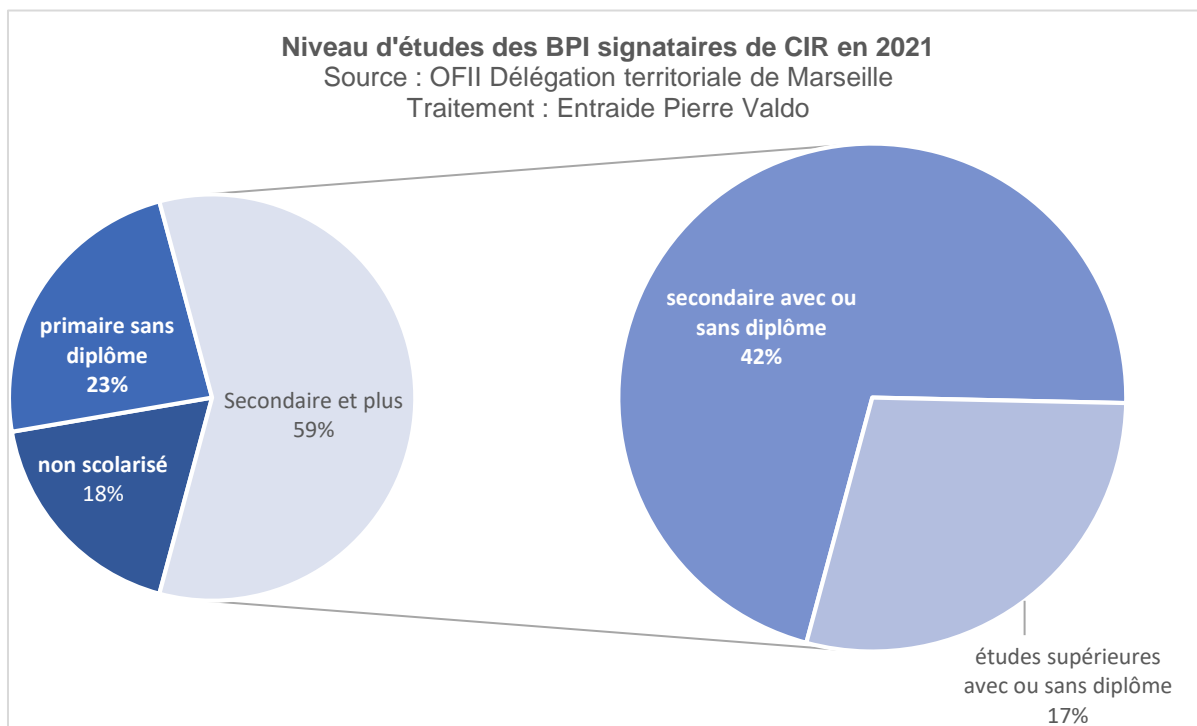
Les critères sont appréciés comme suit : les jeunes de moins de 25 ans, les personnes isolées et les familles de grande composition. Parmi les BPI, 36 % ont moins de 25 ans, les personnes isolées représentent *a minima* 57 % des effectifs si l'on ne retient que les « célibataires » et les familles de grande composition 14 %. Ces critères se croisent et peuvent être cumulatifs.

3.3. Les niveaux d'étude et de diplômes

Les niveaux d'études sont très hétérogènes.



Quatre BPI sur 10 n'ont jamais été scolarisés ou n'ont qu'un niveau d'études primaire
 6 sur 10 ont *a minima* suivi un cursus dans le secondaire : la moitié est sans diplôme



3.4 Les métiers exercés dans le pays d'origine

4 secteurs d'activité constituent plus de 50 % des métiers exercés dans les pays d'origine :

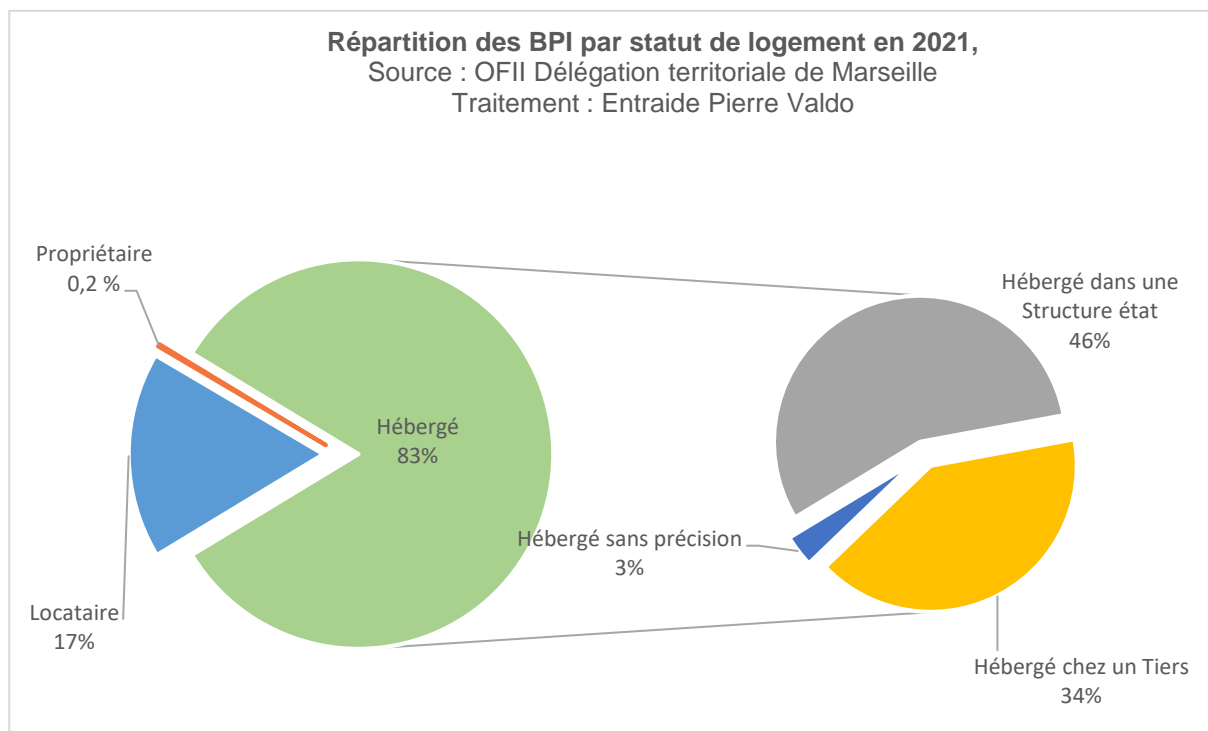
Bâtiment /travaux publics	145	20,17%
Agriculture / Agroalimentaire	108	15,02%
Commerce/distribution	75	10,43%
Hôtellerie/ restauration/ Tourisme; Humanitaire	54	7,51%

40 % des BPI exerçaient dans les secteurs suivants :

- Artisanat
- Mécanique
- Enseignement/Formation
- Textile/ confection/ habillement/ mode
- Santé - services associés Paramédical
- Défense/ Sécurité/Secours
- Electricité/Electronique/Maintenance
- Comptabilité/ gestion / audit/ RH
- Fonction publique / Administration
- Propreté et services associés
- Social - Service d'aide à la personne/services associés

3.5 Une grande majorité de BPI est hébergée

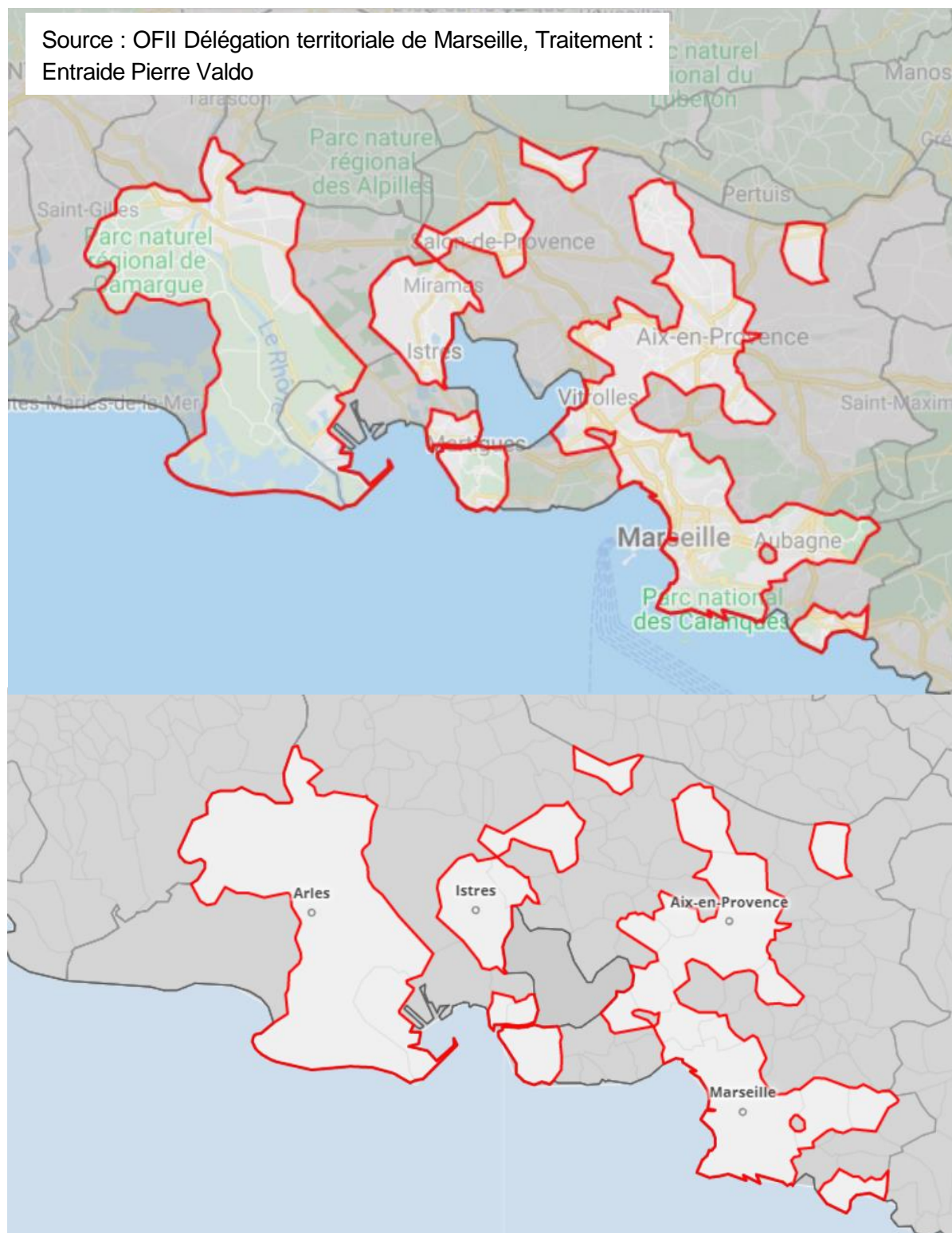
82 % des BPI sont hébergés : parmi eux, 6 sur 10 le sont dans des structures d'Etat (45 %), les autres vivent chez des tiers. 17 % des BPI sont locataires.



3.6 Un phénomène très majoritairement urbain

3.6.1 Vingt-deux communes abritent des BPI dans les Bouches du Rhône

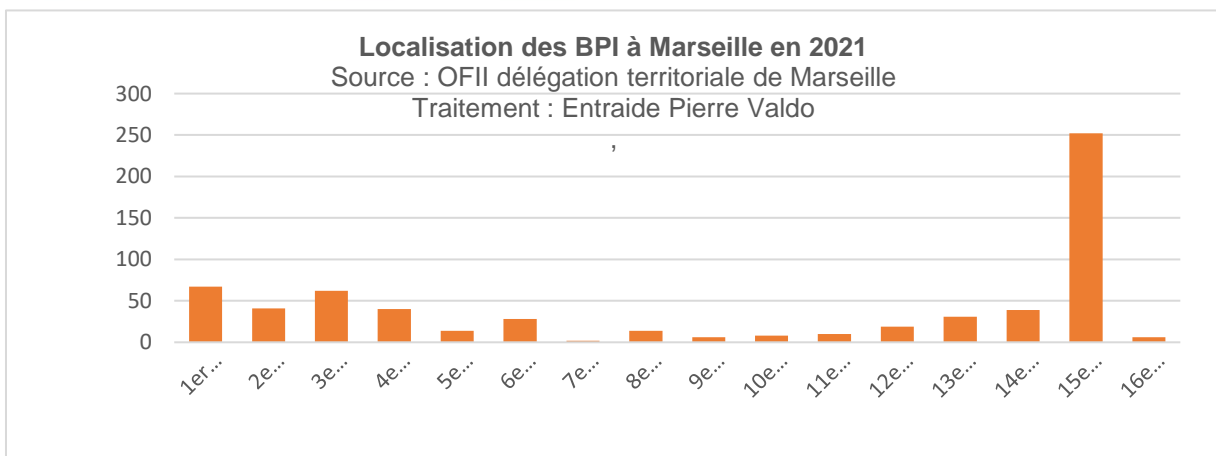
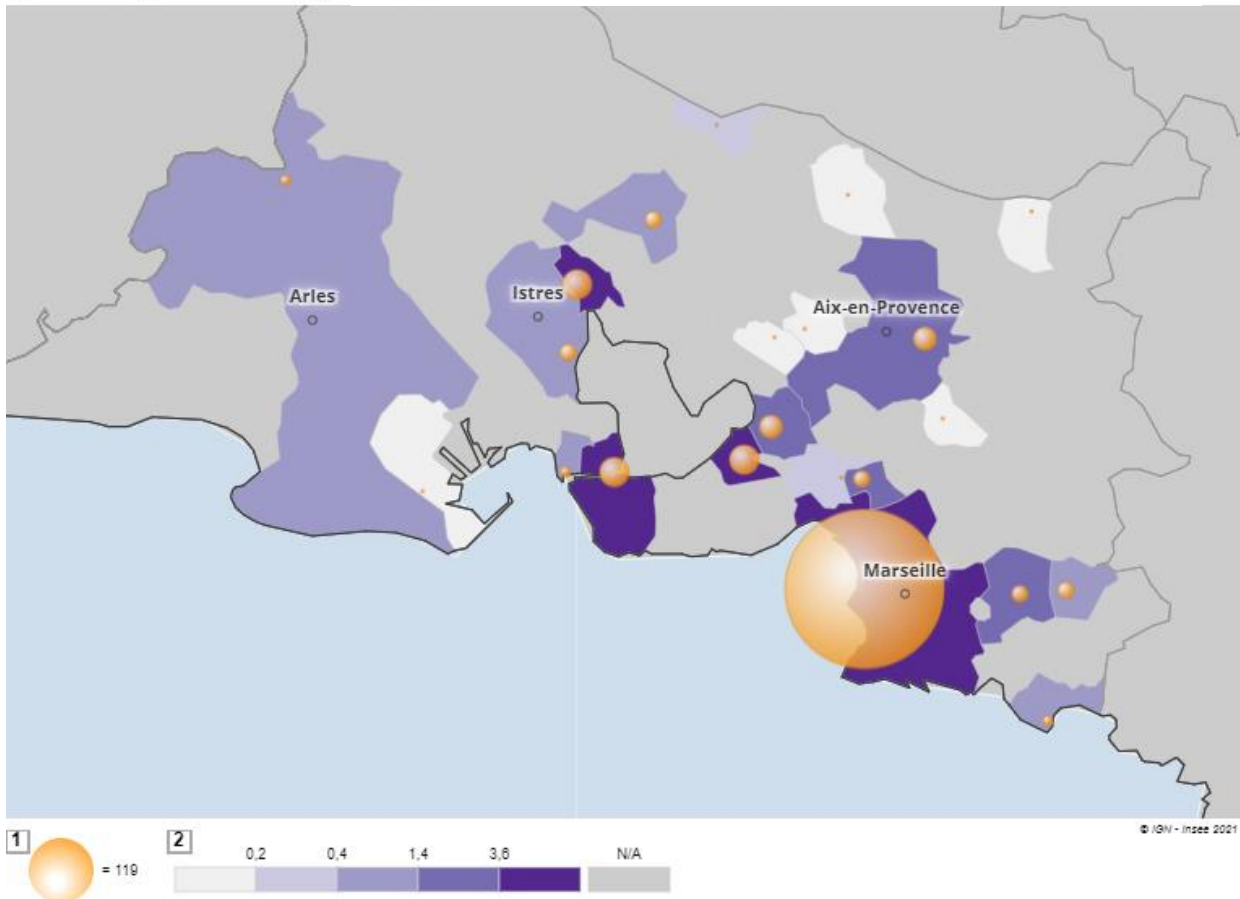
La cartographie montre une structuration polarisée autour des zones urbaine (Marseille, Aix en Provence, Istres) et de zones rurales à faible densité (Arles).



3.6.2 Les 3/4 % des BPI résident à Marseille avec une polarisation dans le 15^e arrondissement de Marseille

Les critères d'agglomération urbaine et de situation frontalière se recourent à Marseille : ces données s'inscrivent dans le constat de « la localisation urbaine préférentielle qui s'explique par les logiques migratoires et par le recours aux services locaux d'appui à l'asile, (...) avec une préférence spatiale pour les départements frontaliers ¹¹ », avec une frontière maritime à Marseille.

1 nombre de BPI signataires du CIR Source : OFII Délégation territoriale de Marseille, Traitement :
 2 % de BPI signataires du CIR (%) - : Entraide Pierre Valdo



¹¹ Emmanuelle Bonerandi, Frédérique Bourgeois et Xavier Richard, « Cartographier la demande d'asile en France. Tendances nationales, représentations départementales et réalités locales », Revue européenne des migrations internationales, vol. 20 - n°2 | 2004, 127-152.

TROISIEME PARTIE -

UNE REMISE EN CONTEXTE DEPARTEMENTALE DE L'ENSEMBLE DES DONNEES

Nous avons pris ici le parti de traiter l'intégration des BPI sous différents angles précisés précédemment :

- L'accompagnement au statut de BPI qui met en jeu des questions comme celles de l'accompagnement à l'autonomie et la prévention des ruptures de parcours ;
- L'hébergement qui interroge la saturation du dispositif et les flux entrants
- Le logement qui est une des conditions de stabilité et d'ancrage permettant d'accéder à un emploi
- La formation
- L'emploi
- Et l'acquisition de la langue française

Ces axes d'analyses intègrent à la fois les entretiens conduits, des rappels aux principaux textes et des données chiffrées déjà exposées pour une remise en contexte synthétique.

Ils exposent aussi les préconisations en lien avec la thématique abordée.

L'ensemble des préconisations, qui intègre l'analyse des composantes de l'intégration globale des BPI fait alors l'objet d'une quatrième partie.

1. L'ACCOMPAGNEMENT AU STATUT DE BPI

1.1 L'accompagnement à l'autonomie et la prévention des ruptures de parcours

1.1.1 La fin d'une attente et ses conséquences

Entre la demande d'asile et l'obtention du statut de BPI, plusieurs années s'écoulent. De ce fait, les BPI qui sont signataires d'un CIR en 2021, sont souvent entrés en France 2, voire 3 années auparavant. Ce temps relativement long se fait sous le signe de l'attente et de « l'approvisionnement de l'environnement ».

« Nombreux sont ceux qui imaginent que l'obtention du statut de BPI va lever toutes les difficultés. Quand ils s'aperçoivent qu'ils sont encore dans l'attente, d'un logement social par exemple, là, toutes les difficultés enfouies ressortent et beaucoup de gens décompensent. ».

Par ailleurs, pour certains,

« être accepté à l'asile peut signifier qu'on ne pourra plus rentrer ».

Pour d'autres, l'obtention du statut ouvre de nouvelles perspectives qui réinterrogent les orientations initiales de logement, notamment, avec la perspective de faire venir la famille laissée au pays: Les normes familiales et conjugales sont différentes de celles du pays d'accueil comme le montre cet exemple avec un jeune de 24 ans qui annonce qu'il a 4 enfants et une épouse là où ses interlocuteurs identifiaient un homme isolé.

1.1.2 Une mise en mouvement très rapide dans des démarches multiples

Dans les semaines qui suivent l'obtention du statut, de très nombreuses démarches sont à effectuer : numéro de sécurité sociale, CMU, APL, CAF, RSA, déclaration de grossesse, recherche de modes de garde, ouverture d'un compte courant, recherche de logement, état civil, titre séjour, acte de naissance, achat des timbres fiscaux ...

C'est le sens de l'intervention de l'AAJT qui accompagne globalement (au plan social, administratif, au plan de l'hébergement et du logement, de l'insertion professionnelle) 100 usagers par an pour une durée comprise entre 1 an et deux ans.

L'accompagnement à l'autonomie est doté d'un enjeu fort : elle se fait par la sortie de l'hébergement vers le logement, par la signature du CIR et les heures d'apprentissage linguistique et civique, par le suivi d'une formation et par l'entrée dans un emploi. Cet accompagnement à l'autonomie est essentiel dans l'articulation avec un départ en formation, en particulier lorsque celle-ci se déroule dans un territoire distant et nécessite pour le BPI de déménager.

L'OFII indique par ailleurs que cet accompagnement à l'autonomie se fait dans des groupes « mixtes » : ils intègrent à la fois des réfugiés au parcours d'exil douloureux, émaillé de violences,

et les autres immigrés : immigrés professionnels, immigrés pour regroupement familial etc. qui n'ont pas le même vécu et les mêmes attentes. Pour les personnes fragiles, la situation peut être difficile.

1.1.3 Une qualité très inégale des accompagnements dans les centres d'hébergement

L'obtention du statut signifie accéder à l'autonomie, sinon y être projeté. L'OFII note que les travailleurs sociaux dédiés à l'OFII faisaient un travail « post statut » qui n'est pas forcément effectué dans certains lieux d'hébergement et qui est nécessaire pour tous et davantage encore pour les personnes fragiles.

« Les centres d'hébergement devraient accompagner les personnes à l'obtention du statut car le lien qui se crée constitue un obstacle à la sortie et ne prépare pas à la posture de l'emploi ».

Or, tous les établissements et les structures d'accueil ne sont pas dotés de référents spécifiques. Par ailleurs, la qualité même de l'accompagnement est très inégale et les postes de référents ne sont pas « normés ». Ils sont exercés par des profils très variés.

Ce constat départemental, relevé lors des entretiens, rejoint celui l'information ministérielle du 4 décembre 2017 (Ministère de l'Intérieur) selon laquelle la multiplication des structures s'est traduite, de manière globale, par une dégradation de la qualité la prise en charge. L'instruction du 27 décembre 2019 sur l'amélioration des conditions d'accueil dans l'hébergement demandait ensuite une meilleure prise en charge des publics qui tiennent compte des vulnérabilités des Bénéficiaires de la Protection Internationale tout au long de leur parcours et de la spécialisation de places d'hébergement. A cela s'ajoute la critique de la Cour des Comptes (dans son rapport publié en mai 2020, « L'entrée, le séjour et le premier accueil des personnes étrangères ») de la disparité même de la nature de l'accompagnement dans les centres d'hébergement, voire même de son absence

1.1.4 La situation des anciens MNA souligne en creux les ruptures dans les parcours de BPI

Les divers intervenants auprès de jeunes, ayant été suivis par l'ASE, qu'il s'agisse de travailleurs sociaux ou de psychologues, soulignent que ces ruptures de parcours sont quasiment absentes chez les adultes, qui ont eu précédemment le statut de Mineurs Non accompagnés (MNA) suivis par l'ASE. L'étayage précoce et le suivi continu par différents professionnels avec un soutien dans des démarches d'insertion en matière de scolarité, de formation, d'apprentissage de la langue française, d'hébergement, de logement, de mobilité se font dans un continuum.

« L'accompagnement par la Mission locale constitue une continuité de l'accompagnement et du suivi. Ces jeunes adultes sont tous dans le droit commun depuis un moment. Ils sont soutenus par quelqu'un d'extérieur qui ne les lâche pas. Ils bénéficient souvent d'accompagnements très individualisés dans des « services appartements » par exemple. Il existe pour eux des temps en groupe, des groupes de parole, des ateliers, voire des week ends. Le travail de séparation pour la majorité d'entre eux est fait ».

1.2 Le soutien psychologique

1.2.1 L'importance d'un espace de parole

L'accès à l'autonomie est garanti par une bonne santé psychologique. Celle-ci est souvent fragilisée par un parcours migratoire difficile. Les personnes interrogées dans l'Enquête Elipa 2 déclarent souvent un mauvais état psychique : une personne sur quatre déclare s'être sentie particulièrement triste, pratiquement tous les jours, pendant une période d'au moins 2 semaines.

Cette santé psychologique peut être soutenue par des services travaillant avec des psychologues qui accueillent les personnes et peuvent organiser un suivi sans attendre.

« Certains découvrent qu'on peut être écouté ».

Cette écoute permet aussi d'amoindrir les attentes parfois déplacées sur l'OFII par les Réfugiés lors de leur entretien. En effet, l'enquête Elipa 2 montre que l'exposé de leur situation personnelle et de leurs besoins auprès de l'auditeur de l'OFII rencontre le plus d'insatisfaction en comparaison des autres questions.

Par ailleurs, pour les BPI déjà suivis, l'intervention des psychologues évite la discontinuité et permet aussi d'assurer le lien avec des services de psychiatrie si un traitement est nécessaire. D'une façon générale, c'est encore le lieu d'hébergement qui est cité

« Il y faut un espace de parole pour éviter les décompensations ».

1.2.2 Une prise en charge psychologique soumise à des délais longs et centrée sur Marseille

Si la prise en charge médicale et la prise en considération des vulnérabilités sont effectives au niveau de l'OFFI délégation territoriale de Marseille, engagé dans une expérimentation innovante déjà signalée, les relais associatifs n'arrivent pas à apporter de réponses en nombre suffisant pour apporter un soutien psychologique.

« Il faut plusieurs mois d'attente pour être accepté en rendez-vous à Marseille. Par ailleurs, les BPI extérieurs à Marseille n'ont pas de relais. »

1.2.3 La présence d'un pool santé à l'AAJT

L'AAJT dispose d'un pool santé constitué de 3 infirmiers et d'un psychologue, permettant de provoquer des prises de rendez-vous rapides. Le budget d'interprétariat permet d'assurer les consultations dans la langue d'origine des personnes.

« La santé psychique fait partie des freins à l'insertion professionnelle. Tous les usagers rencontrent à moins une fois le psychologue ».

Par ailleurs, les enfants des usagers sont aussi accueillis dans ces consultations.

1.3 Les préconisations sur l'accompagnement au statut de BPI et à l'autonomie

1.3.1 Réaliser un diagnostic social permettant d'évaluer la situation initiale globale de la personne accompagnée (identifier les ressources et les freins à lever)

Les données issues de l'OFII Délégation territoriale de Marseille montrent différents profils de BPI. Hommes isolés, jeunes de moins de 25 ans, femmes mères de famille monoparentale, familles nombreuses sont autant de catégories à analyser en croisant l'approche avec la prise en compte d'autres éléments comme le niveau d'études, de qualifications, le fait d'avoir ou non occuper un emploi par exemple. Au-delà de ces catégories d'analyse utiles pour saisir les composantes de l'intégration sous ses différentes formes, se dresse la diversité des parcours biographiques individuels.

Accompagner au mieux chaque BPI, nécessite alors d'identifier ses ressources individuelles et les freins périphériques à lever en conduisant une évaluation complète de la situation de la personne sur la base d'un diagnostic individuel et d'un référentiel d'évaluation.

1.3.2 Co-construire avec la personne un parcours global d'intégration sur la base d'un projet personnalisé d'accompagnement

Les acteurs de terrain font remonter que des parcours d'intégration sont régulièrement mis en échec : des propositions de formation, de mobilité se heurtent à des refus. Pour pallier cet écueil, il est possible de co-construire avec le BPI un projet personnalisé d'accompagnement qui envisage, dès le premier accueil du BPI, son parcours dans l'intégration avec ses différentes étapes. Cette co-construction met en œuvre la participation des usagers eux-mêmes à l'élaboration de leur contrat d'accompagnement. Cet outil complémentaire permet de rencontrer le point de vue des usagers en intégrant ce qu'ils restituent de leurs parcours migratoire, de leur situation actuelle (en couple ...) de leur souhait de regroupement familial ultérieur, de leur origine géographique, tout en permettant aussi de construire une démarche de mobilité vers la formation et l'emploi.

2. LA QUESTION DE L'HEBERGEMENT ET DE L'INTEGRATION PAR LE LOGEMENT

2.1 L'hébergement

2.1.1 La saturation de l'hébergement et la gestion des flux de réfugiés

La question de l'hébergement soulève immédiatement celle de la saturation de l'hébergement et celle des flux de réfugiés qui arrivent dans les centres et les structures au titre de la « *solidarité nationale pour assurer l'accueil de réfugiés en provenance d'autres territoires particulièrement en tension* » (note ministérielle de février 2021). L'idée est d'assurer une répartition équilibrée de la prise en des BPI sur l'ensemble du territoire et d'améliorer les conditions d'accueil.

Nombreux sont les acteurs qui font état de leur perplexité ou de leur désarroi devant ces flux qu'ils découvrent : ceux-ci sont, en effet, décidés au niveau national. C'est ce qu'indique la mission Locale d'Ouest Provence qui reçoit depuis 2 ans une quarantaine de jeunes hommes venant de Calais chaque année.

Cette question est évoquée comme un *leitmotiv* : elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la demande d'asile en Paca. La région constitue la première porte d'entrée en France, les Hautes Alpes et les Alpes maritimes tenant le haut de l'affiche. On relève une confusion fréquente entre la demande d'asile, les primo-arrivants et les réfugiés statutaires.

Cette confusion résulte aussi de la saturation des centres d'hébergement par les primo-arrivants avec comme conséquence

« le fait que de plus en plus de gens se retrouvent à la rue. On a beaucoup de difficultés à évaluer ceux qui vivent à la rue et ceux qui vivent désormais dans de la famille ».

2.1.2 L'objectivation par les chiffres

Confrontée à la réalité des chiffres et des installations, cette question révèle que seul un nombre circonscrit de communes est directement impacté – vingt-deux – et en majorité la ville de Marseille concernée au premier chef en termes d'effectifs.

La difficulté réside ici dans l'absence de remontées chiffrées :

« Comment trouver des moyens et des solutions avec des informations que l'on n'a pas ? ».

Ces données permettraient d'objectiver la situation et faciliteraient probablement à terme la signature de CTAIR répartis sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Une instance de diffusion des informations collectée est aussi sollicitée :

« il n'existe pas véritablement d'instances où l'on peut parler franc. C'est toujours très politique. Il y a des enjeux partout. La question de l'intégration des publics est regardée à la loupe ».

2.1.3 Confronter les données à la cartographie des BPI

Comment l'équilibre national vient-il impacter le territoire des Bouches du Rhône ? Au niveau local, la répartition des BPI est-elle équilibrée ? Quelles questions pose la Cartographie des BPI ?

Des BPI concentrés dans des zones urbaines

Le diagnostic fait apparaître que 22 communes abritent des BPI et que 77 % d'entre eux sont concentrés à Marseille, en particulier dans le 15^e arrondissement. Cette situation résulte notamment du parc d'hébergement concentré à Marseille. Depuis 2 ans, d'autres sites se sont ouverts à Miramas, Arles, Martigues, Marignane et Aubagne. La question se pose de prospection sur le bassin aixois.

Quel accueil pour les BPI dans les petites villes et territoires ruraux ?

Dans les faits, un quart des BPI vivent dans une commune hors de Marseille et une faible proportion d'entre eux habite en territoire rural. Cette géographie permet d'aborder l'accueil des réfugiés dans des petites villes avec des environnements différents. L'accueil peut aussi se formuler en termes de réinstallations. Le rapport produit par l'IFRI¹² souligne que celles-ci peuvent constituer des opportunités pour les territoires accueillants et présenter des contraintes. Les thématiques soulevées ne sont pas spécifiques aux petites villes mais peuvent s'y poser de manière différente comme l'accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à l'apprentissage de la langue française, sans passer sous silence la coopération avec les élus locaux et les services municipaux et les relations et la coopération avec la population locale.

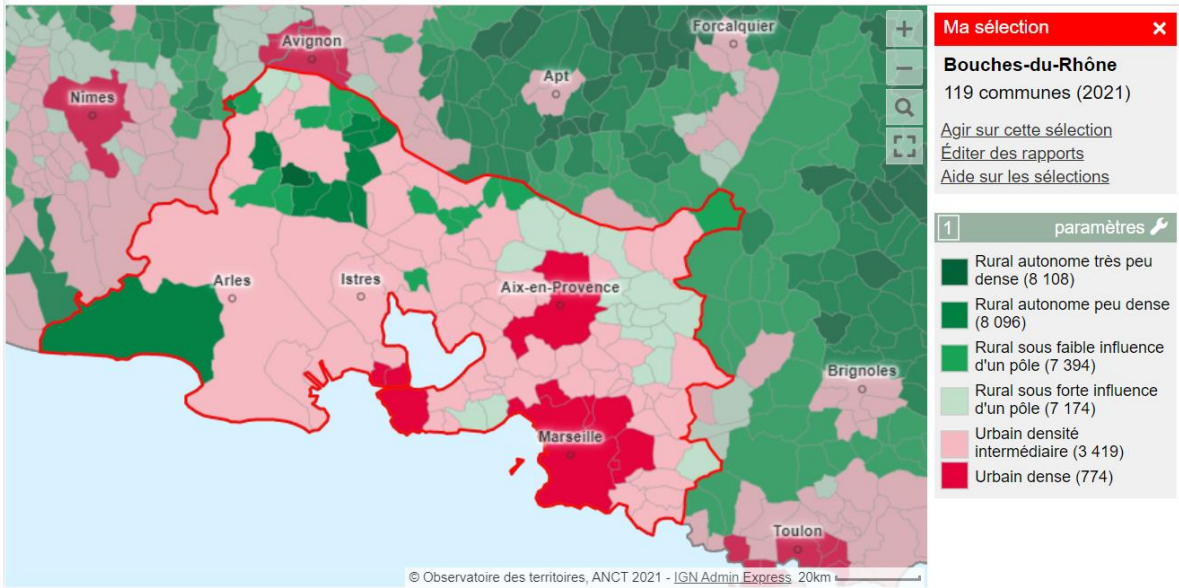
Les CTAIR en zone rurale

Par ailleurs, l'inégale répartition territoriale pose la question des CTAIR en zone rurale. Une des difficultés repérées par la revue de littérature administrative est, en effet, l'absence de CTAIR dans les territoires ruraux. L'objectif des CTAIR est notamment de développer des contrats dans les zones rurales et avec les plus petites villes afin de permettre la captation de logements dans ces territoires, associée à des projets d'intégration sur le long terme alliant emploi, mobilité et engagement citoyen.

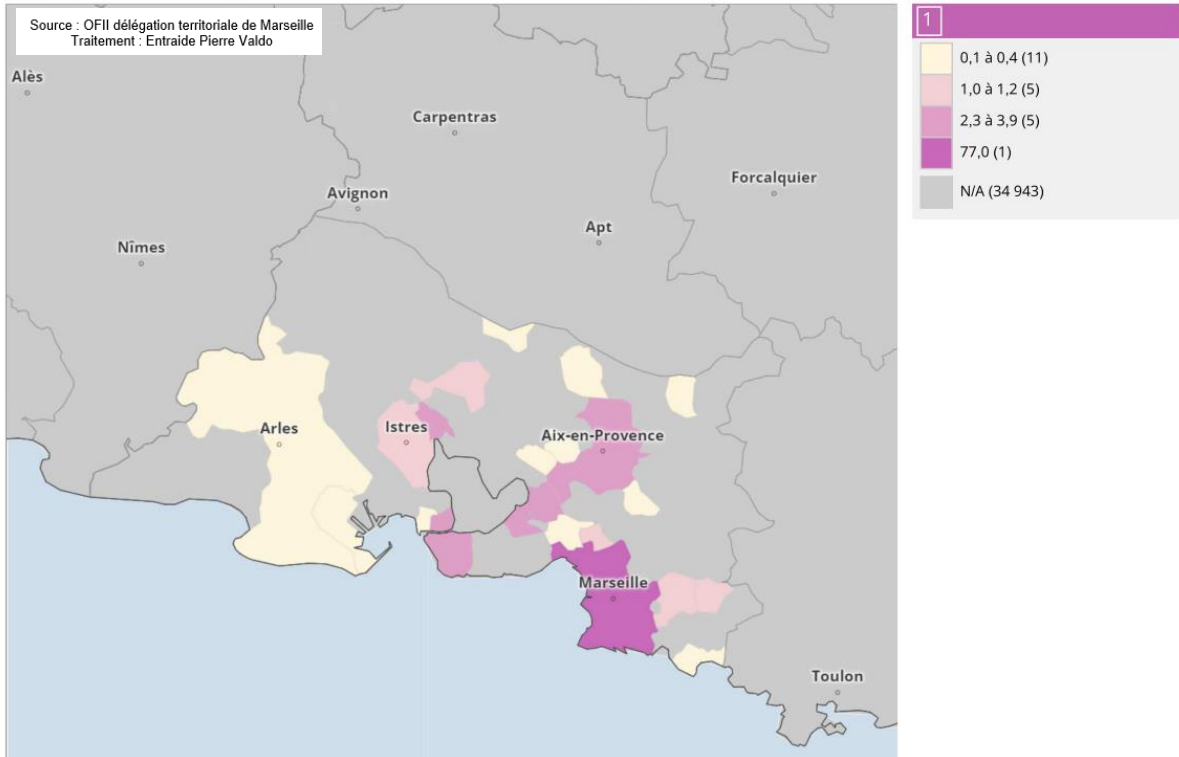
¹² Matthieu TARDIS. Une autre histoire de la "crise des réfugiés" - La réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France. Etudes de l'Ifri, juillet 2019.

1 Catégories du rural et de l'urbain

ACTIONS



1 proportions de BPI signataires du CIR sur l'ensemble des BPI (%)



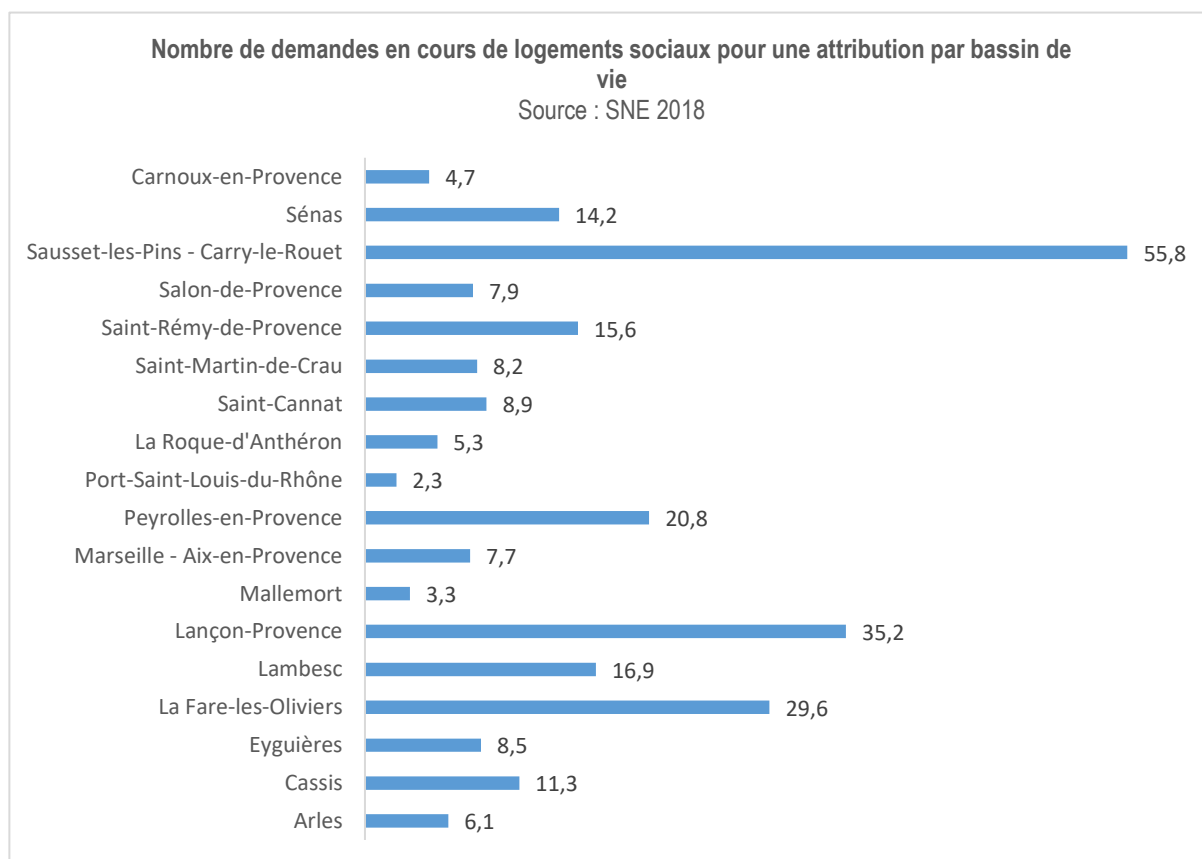
2.2 L'intégration par logement

2.2.1 Un accès au logement autonome très difficile

La question du logement est identifiée comme un écueil majeur dans l'intégration des BPI. Elle conditionne l'accès à l'emploi : sans logement, il n'est pas possible d'occuper un emploi dans un contexte où la mobilité constitue aussi un obstacle. L'AFPA indique ainsi que

« si l'emploi ne constitue pas pour ses publics une difficulté du fait des emplois en tension, en revanche, il n'y a pas de logements. Sur les 400 demandes de logement social faites en 2020, seules 40 ont été acceptées. Si les BPI sont hébergés sur le centre AFPA, la transition est impossible vers le logement autonome. »

Ces données de terrain corroborent celles du SNE 2020 : les Bouches-du-Rhône sont le sixième département le plus demandé en France et les demandes sont y soumises à une forte tension avec un maximum de 55 demandes pour une attribution (Source SNE 2018, open data).



La situation est installée : le diagnostic du PLALHPD montre, en 2016, une tension sur le parc locatif social du fait d'un nombre de communes carencées en logements sociaux relativement important. Le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés pour la période de 2020 à 2022 donne des indications chiffrées complémentaires pour l'année 2018 : la part des réfugiés sortant vers le logement en région PACA s'élève à 32,3 %, dont 30,2 % vers le logement privé, 59,6 % vers le logement public et 10,2 % vers les logements DIHAL.

2.2.2 Une entrave à la formation et l'emploi

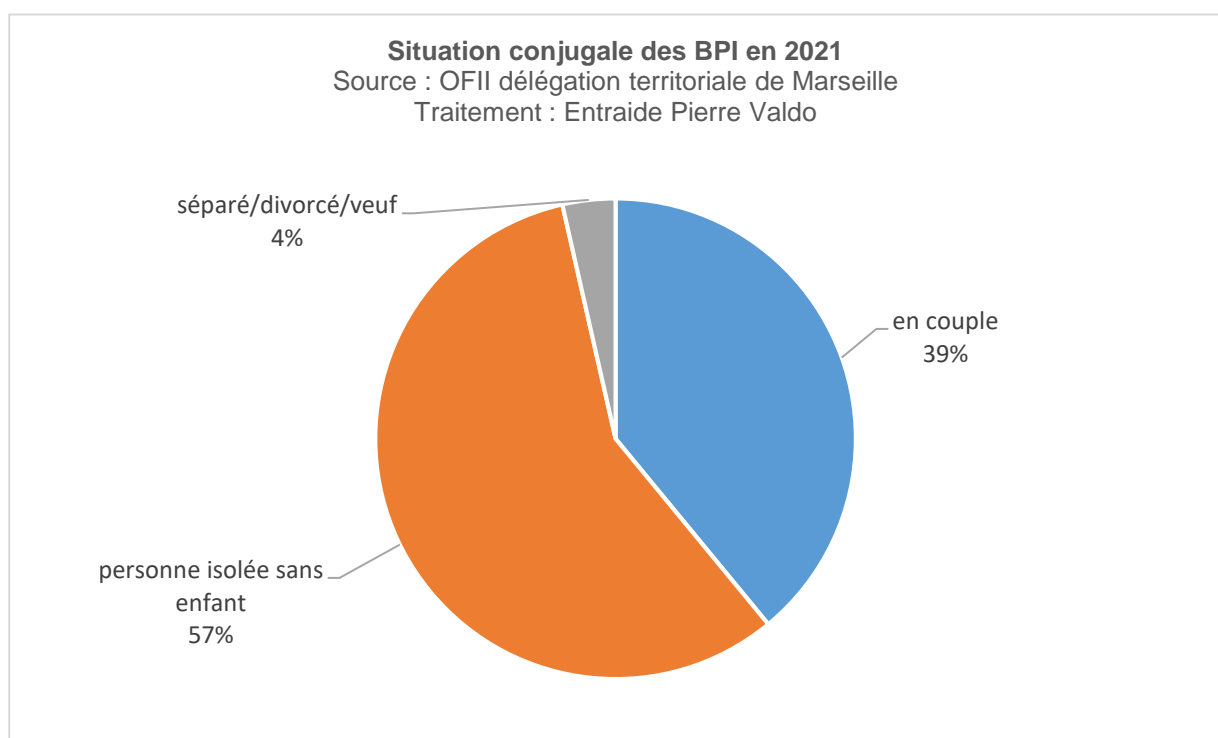
Elle l'est aussi vers la formation et l'emploi durables faute de logements en proximité. L'AFPA, cite l'exemple de la formation HOPE conduite à Istres avec l'enseigne de restauration rapide Mac Donald, suivie par 12 BPI. Aucun n'a pas pu accepter les offres d'embauche des restaurants situés à Marseille faute de logement sur place ou, à défaut, de trajet aisément réalisable. Une formation de préparateur de commande en restauration rapide, initialement prévue pour 2 groupes de 12, n'a pas pu être pourvue (un seul de groupe de 8 personnes a été constitué) pour les mêmes raisons.

Le logement social n'est pas la seule issue qui devrait être envisagée.

« Aujourd'hui, il existe de grosses structures d'emploi qui devraient investir sur le logement et le trajet pour être attractives. Le jour où on aura compris que c'est un tout, on arrivera à répondre à la problématique des entreprises qui cherchent à recruter et aux personnes qui cherchent à travailler. Des secteurs comme l'agriculture devraient aussi s'inscrire dans ce type de démarches. »

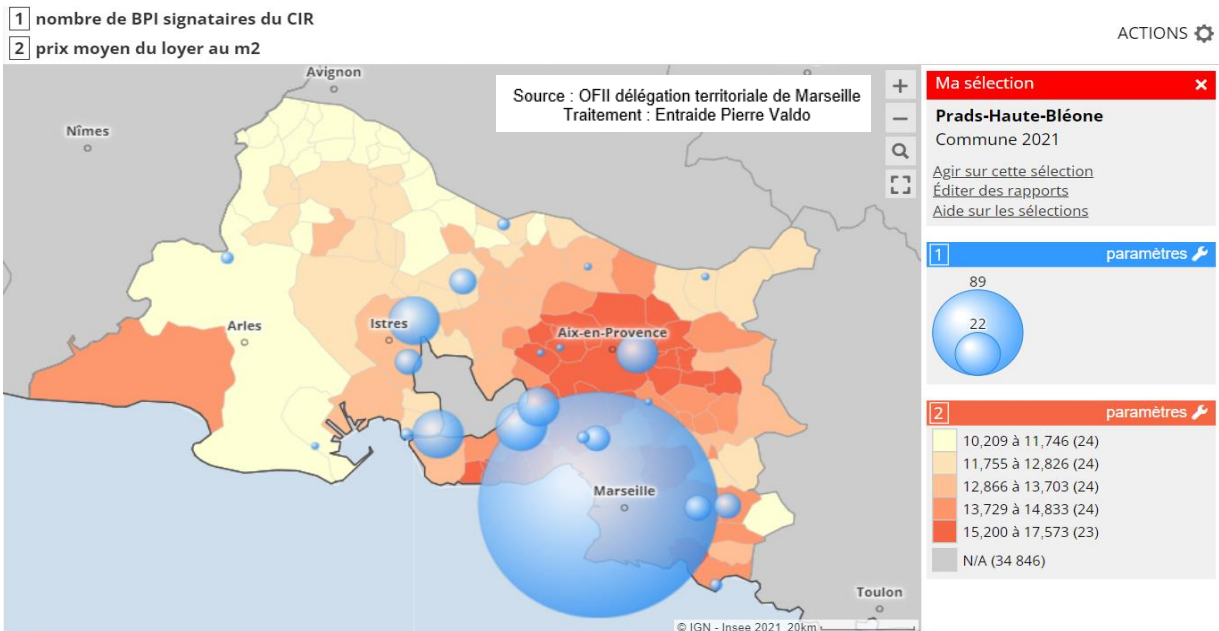
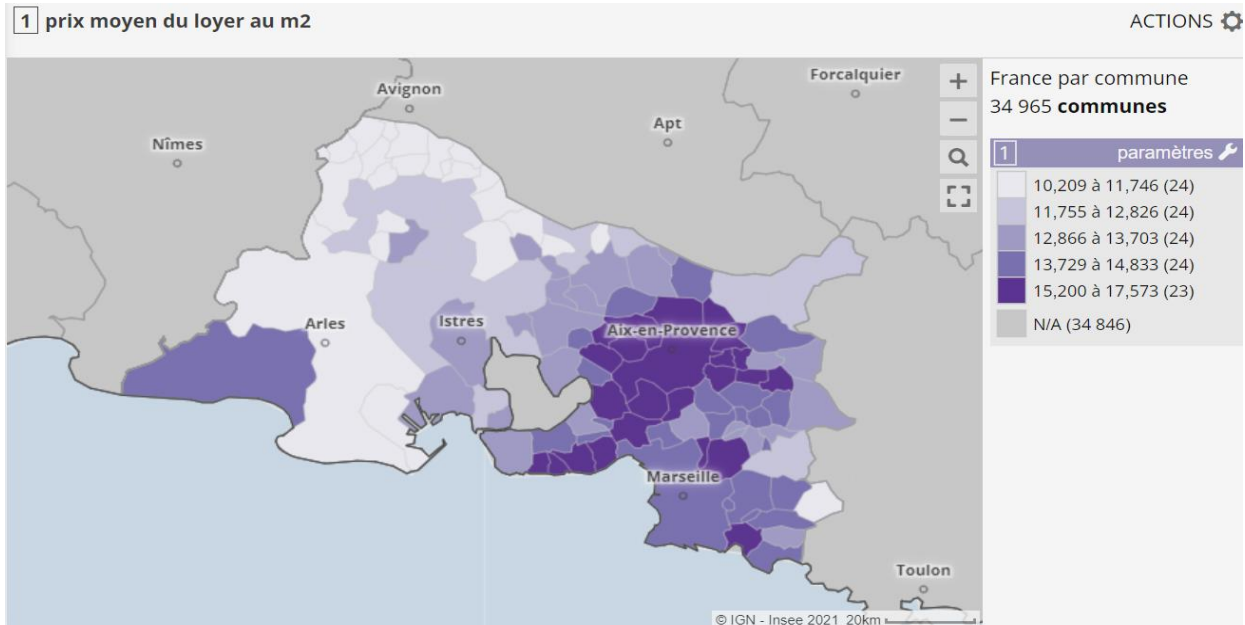
L'exemple du Domaine de Manville illustre cette assertion : cette Hostellerie 5 étoiles, implantée aux Baux de Provence, à l'écart du village, est engagée dans la création d'un centre de formation, situé au cœur du domaine, aux métiers de l'hôtellerie. Le directeur du lieu accueille des personnes BPI qui y sont formées. Elles sont aussi hébergées à proximité immédiate.

L'intégration par le logement ne peut se comprendre sans saisir la situation familiale des BPI. Celle-ci conditionne bien évidemment la taille du logement recherché mais aussi le lieu d'habitation en lien avec la présence d'enfants scolarisés ou non et une activité professionnelle du conjoint. Les célibataires sans enfants constituent 57 % des BPI ayant signé un CIR au cours de l'année 2021. Les critères de logement qui leur correspondent sont différents des couples (39 %).



2.2 Quel est le coût du logement dans les Bouches du Rhône ? Zoom sur les données infradépartementales

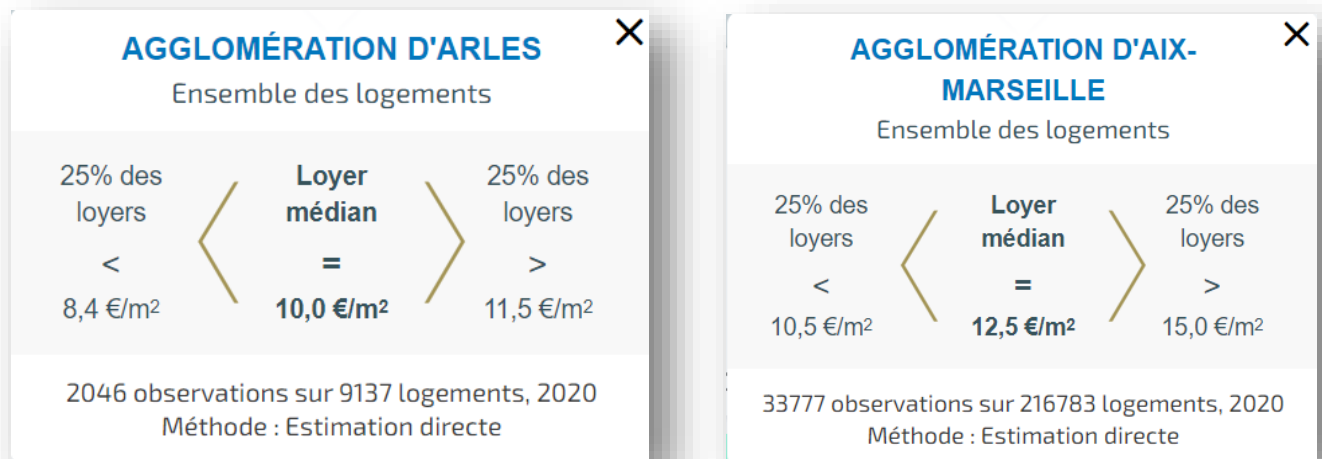
2.2.1 Un prix moyen au m2 qui reste dissuasif dans les communes qui abritent les BPI



Source « données sur le coût du logement » à l'échelle infra territoriale de l'Observatoire du logement dans les Bouches du Rhône

2.2.2 Le prix des locations au sein des agglomérations d'Aix-Marseille et Arles dans le parc privé

Source : Observatoire local des loyers du parc privé des Bouches-du-Rhône :



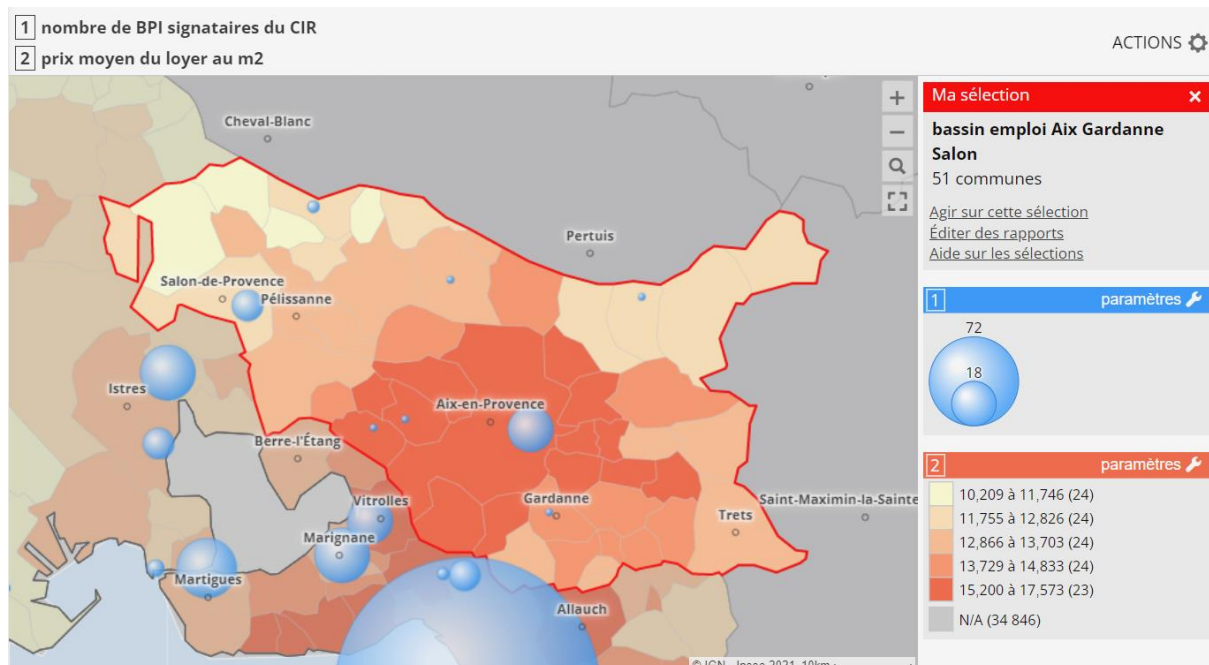
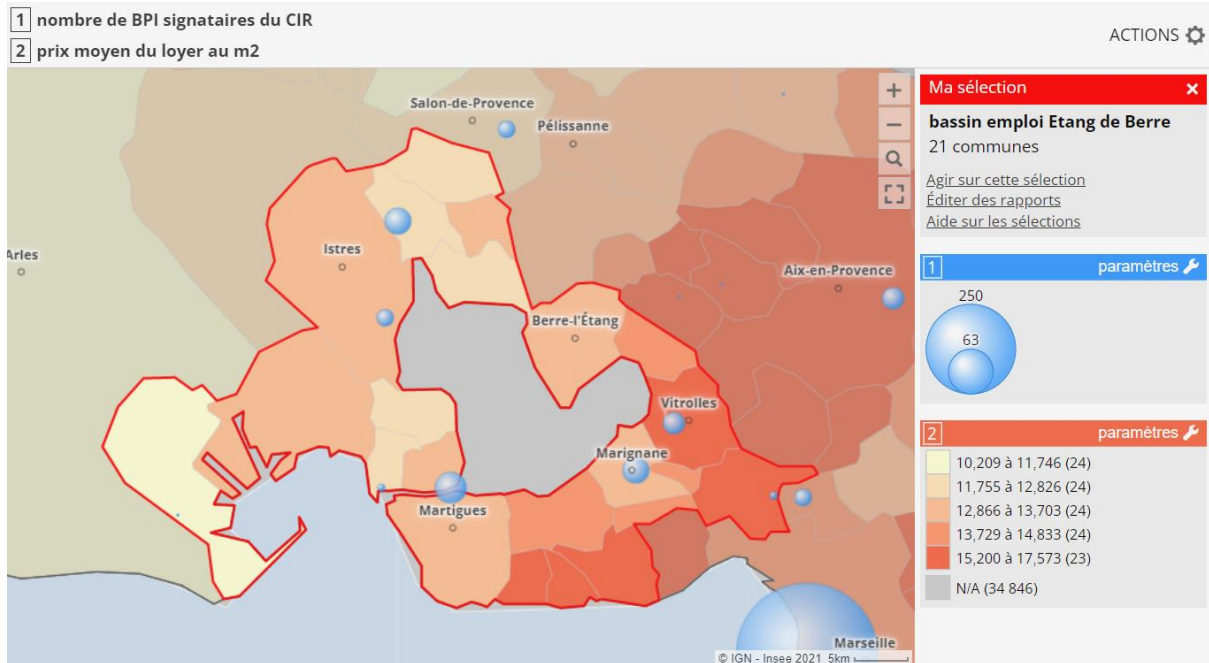
2.3 Les préconisations sur l'intégration par le logement

2.3.1 Développer un partenariat diversifié et efficient avec les parties prenantes du secteur du logement

Dans le cadre d'analyse des différentes instructions et notes ministérielles de novembre 2020 et février 2021 des « publics prioritaires » ayant le plus de difficultés à accéder à un logement, les BPI sont repérés comme un « public prioritaire ». Les critères sont appréciés comme suit : les jeunes de moins de 25 ans, les personnes isolées et les familles de grande composition. Parmi les BPI, 36 % ont moins de 25 ans, les personnes isolées représentent à *minima* 57 % des effectifs si l'on ne retient que les « célibataires » et les familles de grande composition 14 %. Ces critères se croisent et peuvent être cumulatifs.

Pour autant, le contexte tendu de l'accès au logement dans les Bouches-du-Rhône constitue un obstacle très important. La demande de logement social déborde largement le nombre de logements disponibles avec des écarts importants au sein du territoire. Les données du SNE 2020 montrent que les Bouches-du-Rhône sont le sixième département le plus demandé en France et que les demandes y sont soumises à une forte tension avec un maximum de 55 demandes pour une attribution.

Par ailleurs, les données du parc privé locatif montrent que les loyers les plus élevés affectent les communes qui, d'une part, abritent des BPI, et d'autre part, sont incluses dans des bassins d'emploi en tension. Il faut souligner le bassin d'emploi d'Aix-Gardanne-Salon qui abrite 37 BPI dans un contexte de loyers du secteur privé élevés et celui de l'Étang de Berre qui abrite une centaine de BPI dans un secteur où les loyers du parc privé restent dans le haut de la fourchette.



Il faudrait donc développer des partenariats avec les acteurs du logement privé ainsi qu'avec les acteurs du logement accompagné et les agences immobilières à vocation sociale.

2.3.2 Envisager la création d'un réseau de logements solidaires ou l'activation du réseau Cosy

La mise en place d'un réseau de logements solidaires à l'instar du réseau Cosy qui met en relation étudiants et personnes âgées isolées permettrait d'offrir une alternative à la situation extrêmement tendue en matière de logement. Des expériences existent dans ce cadre et permettent le logement de MNA.

2.3.3 Sensibiliser les entreprises en recherche de candidats sur les métiers en tension à une prise en charge globale intégrant une offre de logement à proximité

Les Bouches-du-Rhône se caractérisent par des secteurs professionnels en tension et des bassins d'emploi où l'offre de logement est soumise à des prix élevés et où l'offre de transports en commun ne permet pas de rejoindre les entreprises. De ce fait, des emplois ne sont pas pourvus.

Dans le secteur agricole et l'hôtellerie, des initiatives individuelles se sont mises en place pour coupler l'offre d'emploi à un hébergement, permettant de recruter sur des emplois en forte tension.

Dans cette optique, il serait opportun de conduire des actions d'information et de sensibilisation des entreprises en partenariat avec le réseau de la CCI.

2.3.4 Associer les BPI à l'élaboration de leur parcours résidentiel

Associer les BPI à l'élaboration de leur parcours résidentiel permettrait de clarifier la demande de logement et d'élaborer avec la personne ou le ménage un projet compatible à la fois avec la réalité de l'offre et les besoins et capacité du ménage. Cette clarification permettrait d'accompagner une évolution au sein des Bouches-du-Rhône en lien avec une éventuelle relocalisation dans les territoires ruraux. Elle permettrait aussi d'éviter les mises en échecs des parcours de formation et d'insertion professionnelle lorsqu'un déménagement est requis.

2.3.5 Accompagner les BPI pour investir leur nouveau cadre de vie

Les BPI doivent être soutenus et accompagnés dans leurs démarches liées à l'installation et à l'appropriation du logement. Ils doivent pouvoir être aidés dans la connaissance et l'application des droits et devoirs du locataire. Ils doivent aussi être aidés à trouver les repères nécessaires à la réadaptation sociale et environnementale dans l'immeuble et le quartier.

3. LA QUESTION DE LA FORMATION

3.1 Les écueils des différents programmes

3.1.1 Le programme HOPE

Des sessions annulées faute de candidats

L'OFII est pleinement mobilisé en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés. Le volet « emploi » et « formation » constitue un engagement fort de l'OFII. Il joue un rôle important dans le repérage des candidats, sélectionnés en fonction de leur profil et du secteur d'activité envisagé.

Pour autant, si les dispositifs de formation professionnalisant à destination spécifique des BPI existent, comme le programme HOPE, on relève que des sessions sont annulées faute de candidats.

« Tout le monde est demandeur d'une session du type HOPE car cela fluidifie les parcours et les places du DNA. Pour autant ça ne fonctionne pas ».

L'OFII indique ainsi l'exemple d'une formation à la maçonnerie et voierie prévue dans le Vaucluse pour 12 personnes. 25 BPI ont été pré sélectionnés par l'OFII et seuls 9 ont accepté la formation.

Des publics tributaires de l'offre de transports collectifs

Une des clés d'entrée dans une formation HOPE est liée aux moyens de transports qui en permettent l'accessibilité. La Mission locale d'Ouest Provence a ainsi orienté les jeunes hommes réfugiés vers une formation HOPE avec Mac Donald se déroulant dans les locaux de l'AFPA à Marseille : en effet, le trajet Istres/Miramas-Marseille peut se faire en train, et la carte Zhou exonère les jeunes de moins de 26 ans des frais de transport. Cette localisation a été recherchée par la Mission locale qui indique avoir fait passer le permis scooter à plusieurs jeunes et sollicité le financement d'achat de scooters pour les rendre autonomes. Il n'existe pas d'aide à l'achat et la commission de financement concernée n'a pas accepté les dossiers, demandant l'achat de scooter d'occasion. Or, le marché local à Istres est tributaire de ventes entre particuliers et les garages locaux ne vendent que du matériel neuf, à prix égal.

Des publics peu mobiles après le parcours d'exil

Les lieux de formations sont fréquemment très éloignés des lieux de vie des BPI : plusieurs centaines de kilomètres. Par ailleurs, ces formations se déroulent sur plusieurs mois. L'entrée en formation nécessite que le BPI déménage et s'installe au plus près de la formation suivie. Or, cette démarche soulève des réticences importantes.

« Les réfugiés sont des publics qui ne sont finalement pas mobiles parce qu'ils sont posés à un endroit. Ils n'ont plus envie de bouger. Aux deux Alpes, c'est tellement différents, ils ont du mal ».

« Les gens qui sont dans une tour de verre à Paris ne se rendent pas compte. Partir, c'est juste l'enfer ».

Ces témoignages soulignent que cette entrée en formation, loin du lieu d'accueil quel qu'il soit, représente une difficulté.

« Quitter son centre, hors du département, c'est dépersonnalisant, surtout si le temps a été suffisant pour tisser des liens ».

Pour accompagner ce nouveau départ, certaines structures travaillent avec les BPI à faire partir ensemble en formation plusieurs personnes se connaissant.

On relève aussi que la qualité de cet accompagnement est différente d'une structure à l'autre : la présence d'un référent « emploi/formation » qui fait le lien et prépare les personnes BPI à envisager un nouveau départ, est facilitatrice. Seule, environ la moitié des établissements et structures d'accueils serait dotée de référents emploi.

3.1.2 Un contrat d'accompagnement à l'AAJT (Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs)

Pour contrer cet écueil, l'AAJT a élaboré un contrat d'accompagnement qui est signé par le réfugié. Ce contrat aborde la question de la formation, d'un emploi d'une durée de 6 mois minimum et s'intéresse au départ du territoire. Tout est donc acté et discuté en amont de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture. Si l'utilisateur est autonome et qu'il a des ressources personnelles qui lui permettent d'être ouvert à un parcours de formation, il est orienté vers un programme HOPE.

3.1.3 Travailler les articulations entre les différents programmes

Enfin, il faudrait aussi travailler les articulations entre les opérateurs des différents dispositifs et programmes :

« les programmes s'entrechoquent et les réfugiés ne vont pas suivre la formation linguistique dans sa totalité par exemple. »

3.2 Un accueil qui reste complexe pour les femmes

Les femmes représentent une personne sur 3 parmi les réfugiés statutaires. De ce fait, l'accent est davantage porté sur les hommes, d'abord parce qu'ils sont majoritaires mais aussi parce qu'ils sont plus fréquemment seuls et mobiles et que s'ils sont en couple avec des enfants, ils sont aussi plus facilement mobilisables. La question des modes de garde, de l'allaitement et des grossesses est souvent soulevée de même que parfois

« des cultures d'origine dans lesquelles l'autonomie de la femme est toute relative ».

Par ailleurs, les horaires des formations ne sont pas adaptés à ceux de la scolarité des enfants.

Il existe des exemples vertueux : L'OFII cite celui de Sud Formation, centre de formation linguistique situé dans le 13^e arrondissement de Marseille. Le centre a conclu un partenariat avec une crèche située dans le même bâtiment et mobilise l'assistante sociale présente dans la PMI.

Les centres de formation AFPA sont des centres de formation réservés aux adultes seuls. De ce fait, l'entrée en formation des jeunes hommes célibataires est favorisée. Ceux-ci représentent près de 60 % des BPI.

Les femmes sont minoritaires parmi les BPI. Ceci n'explique cependant pas la très faible proportion d'entre elles qui entrent en formation dans les centres l'AFPA. Si très peu de femmes y sont accueillies c'est davantage en raison du critère d'éligibilité d'un public adulte sans enfant.

Le public majoritaire est constitué de jeunes hommes de moins de 30 ans en raison des aides de l'Etat qui vise les publics jeunes et du moindre coût pour les entreprises. La prime de l'Etat pour un contrat en alternance d'une personne de moins de 30 ans est de 8000 euros, contre 3000 euros au-delà de 30 ans.

Pour les femmes, des actions spécifiques existent : le dispositif de formation pour les primo-arrivants "Une voix-e vers l'emploi", vise à la fois l'insertion linguistique et économique durable des primo-arrivants et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès de ces publics.

Sont concernées les personnes primo-arrivantes de 18 ans et plus en difficulté linguistique et les femmes en priorité. La formation a été organisée 2 jours par semaine de façon à offrir des possibilités optimales aux femmes de se rendre disponibles et dans les Bouches du Rhône, le public a été constitué de 80 % de femmes BPI, soit 200 personnes en 4 ans. Mais l'absence de financement n'a pas permis la prise en charge des frais de repas et d'hébergement et a constitué une véritable difficulté pour ces publics.

3.3 Les processus spécifiques de VAE

Pour les BPI, a été lancée tardivement en 2021 une expérimentation de VAE spécifique, accompagnée par l'AFPA. Peu connue des structures enquêtées, cette VAE se distingue de la VAE « classique » : elle n'est pas obligatoirement assortie de la justification des 1607 heures de pratique professionnelle, difficile, voire impossible à produire pour certains BPI en raison des conditions mêmes de leur exil et de la situation de leur pays d'origine. Le dossier peut être déclaré recevable s'il est accompagné par des formateurs certifié qui témoignent de la véracité des propos avancés en rapport avec un niveau constaté.

3.4 Les préconisations sur la formation et les diplômes

3.4.1 Organiser et faciliter la prise en charge à la préparation d'une certification, de parcours formatifs professionnels

13 % des BPI, soit près de 140 personnes, ont un diplôme supérieur ou égal à un bac +2.

3 %, soit plus d'une trentaine de personnes, ont suivi des études supérieures sans pouvoir se prévaloir d'un diplôme parce qu'elles viennent de pays en guerre notamment, ou parce qu'elles ont fui sans pouvoir emporter leurs papiers.

Par ailleurs, 80 % des BPI occupaient des emplois, dont certains dans des secteurs comme celui de la santé ou de l'enseignement par exemple. Ceux-ci ne peuvent être exercés en France sans passer par des processus de revalidation du diplôme. D'autres métiers et formations appellent à être reconnus également.

En France, certaines universités, dont celle d'Aix-Marseille, ont conçu des cursus spécifiquement conçu pour des étudiants réfugiés de toute nationalité ne possédant que très peu de notions en français. Il veut leur permettre d'atteindre en français le niveau B2, mais aussi d'acquérir des références culturelles et civiques indispensables pour poursuivre des études et s'insérer dans la société française.

Pour inscrire les BPI dans un tel cursus, il est nécessaire de mettre en place des actions pour évaluer les aptitudes, la montée en compétences et promouvoir les validations des acquis (AFPA, centre de formation, Université...)

4. LA QUESTION DE L'EMPLOI

4.1 Des difficultés en matière de repérage des BPI par Pôle Emploi

4.1.1 Un déficit de données chiffrées

Le nombre de BPI signataires du CIR inscrits auprès de Pôle emploi est de 669 pour l'année 2021. Ce chiffre n'a pu être complété par Pôle Emploi qui ne diffuse pas de données précises relatives aux profils de Bénéficiaires d'une Protection Internationale inscrits auprès de Pôle emploi, au taux d'emploi des réfugiés et au nombre exhaustif de réfugiés bénéficiant d'actions de formation. La situation départementale n'est pas différente de celle qui est constatée au niveau national. Le rapport Barrot Dupont déplore un « déficit statistique » « qui limite la possibilité d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre ».

En effet, le système informatique de Pôle Emploi ne permet pas de repérer de façon systématique et fiable chaque BPI. Il n'inscrit pas systématiquement le code CIR dans ses fichiers entraînant une déperdition de l'ordre de 40 et 65 % des codes CIR. Dès lors, il reste difficile de construire et de suivre le parcours d'intégration professionnelle de ce public.

4.1.2 Des actions du PIC non conduites

Alors que des difficultés d'insertion professionnelles liées aux questions de l'apprentissage de la langue française, du logement, de la formation et de la santé sont soulignées par Pôle Emploi, dans le même temps, l'absence de repérage des BPI dans les fichiers aboutit à ce que des actions du PIC ne soient pas conduites.

« Il y a des actions qu'on ne mène pas parce qu'on n'a pas identifié les CIR ».

4.2 L'accompagnement des BPI par Pôle Emploi

Les BPI sont accompagnés comme tout demandeur d'emploi au titre du droit commun. Les agents de Pôle emploi ne sont pas formés spécifiquement à l'accueil et à l'accompagnement de ce public. En raison de la forte demande dans les Bouches du Rhône, les conseillers en agence sont à saturation. Or,

« les BPI constituent une population singulière avec des difficultés spécifiques qui appellent des solutions spécifiques ».

Par ailleurs, il faut souligner que les BPI sont inscrits dans l'agence de Pôle Emploi dont dépend l'adresse de la structure qui gère leur hébergement. Les lieux d'hébergement ne sont pas repérés à leur adresse mais à celle du siège. De là l'initiative de dresser des listings avec les structures

d'hébergement et de travailler avec elles pour repérer les publics de BPI, cibles de dispositifs d'emploi.

4.3 Des emplois qui restent peu accessibles en raison de difficultés en matière de logement et de mobilité

L'ensemble des acteurs rencontrés s'accorde à souligner la mise en échec d'emploi du fait du cumul de l'absence de logements sociaux ou du parc privé locatif à prix abordable à proximité, inaccessibilité en transports en commun et de distance à parcourir.

La structure même du territoire des Bouches-du-Rhône en fait un département où la distance moyenne parcourue pour les trajets domicile-travail figure parmi les plus importantes en France. Elle est de 26,9 km.

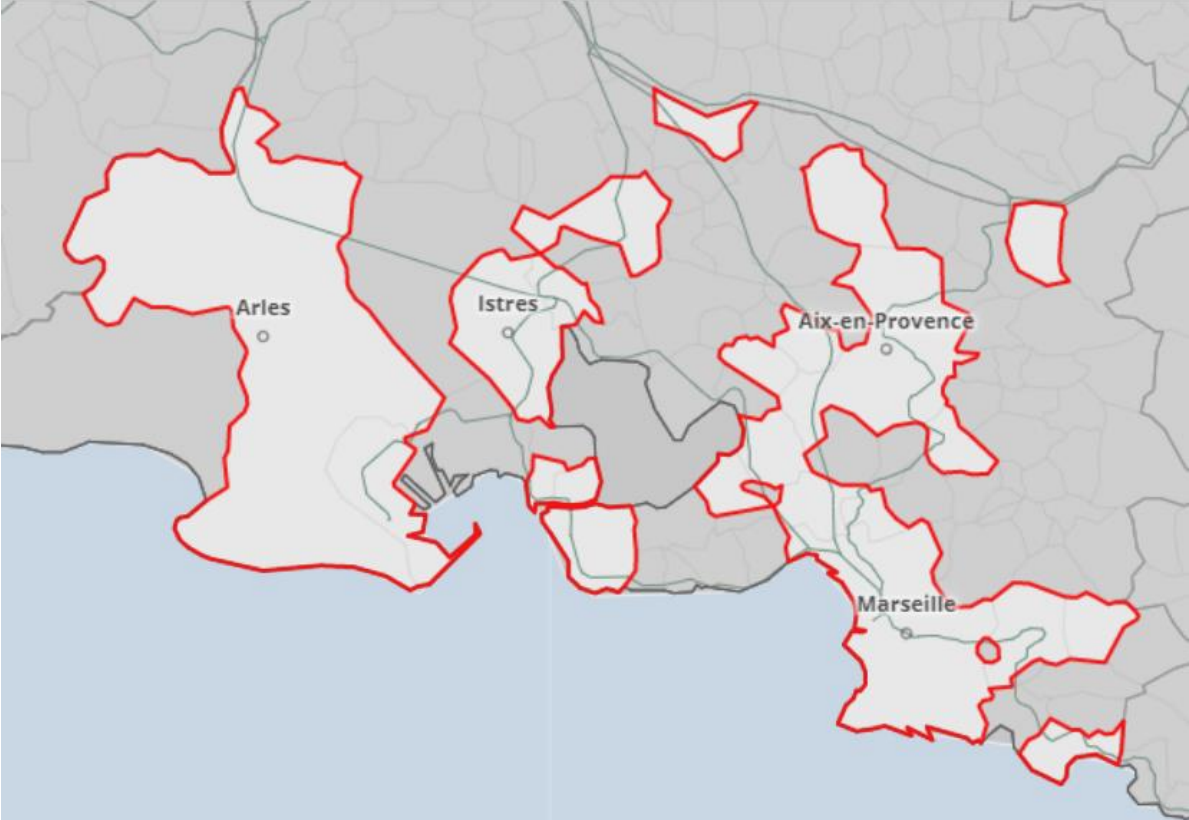


Cette moyenne varie selon la catégorie socioprofessionnelle : elle est de 8,5 km pour les agriculteurs exploitants pour une médiane observée de 5,7 km en France. Ceci explique pour partie l'échec de projets en agriculture.

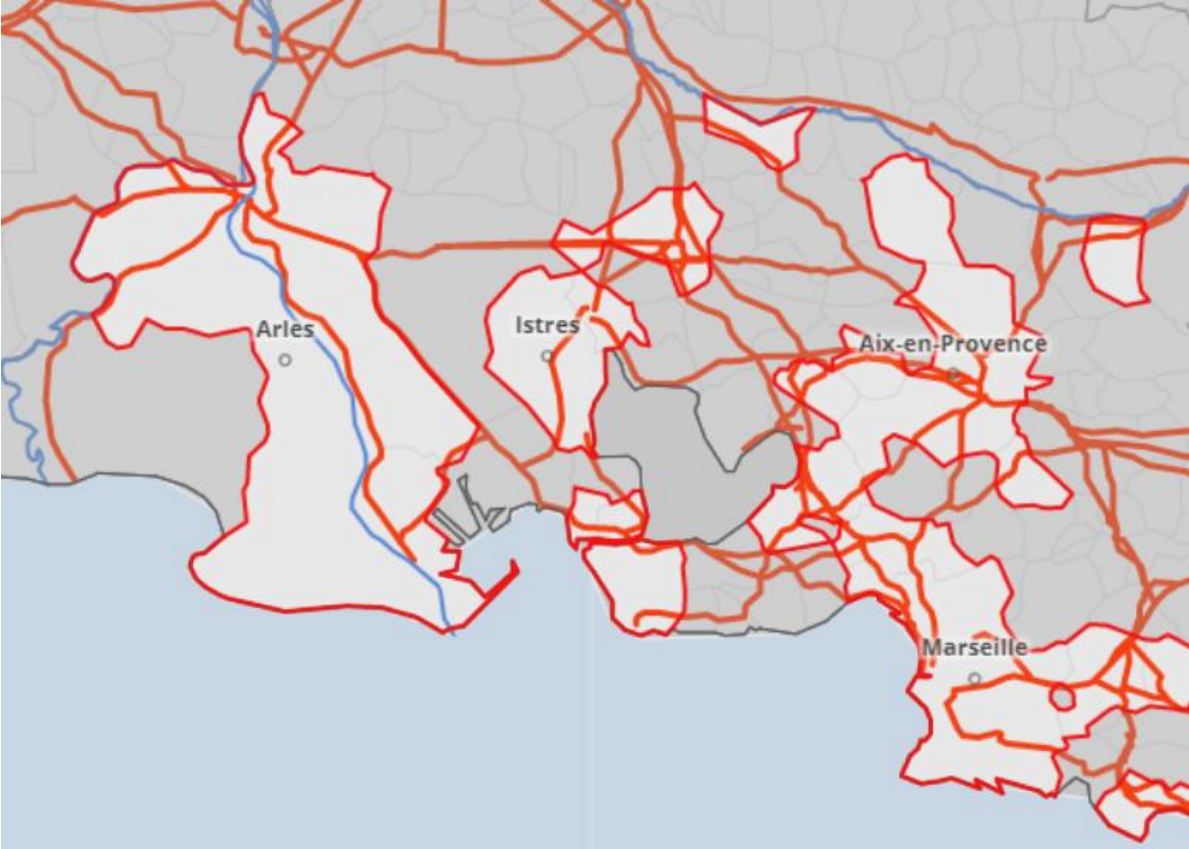
« L'exemple d'un PIC qualifiant en agriculture est parlant : s'il permet de construire des solutions en termes d'emploi, il n'est pas opérationnel parce que la localisation du projet est peu accessible, sans hébergement, sans indemnisation »

Par ailleurs, le réseau ferré ne permet d'accéder qu'à un nombre restreint de commune et si le réseau routier est dense, rares sont les BPIU qui sont véhiculés.

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ABRITANT DES BPI ET DU RESEAU FERRE



CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ABRITANT DES BPI ET DU RESEAU ROUTIER



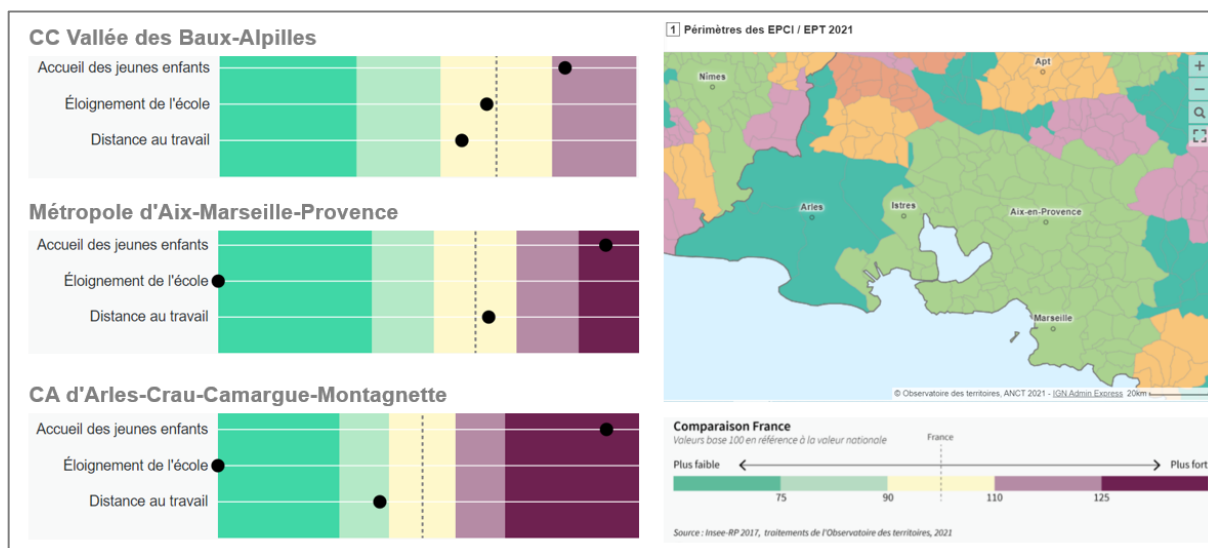
4.4 Les femmes cumulent les difficultés

4.4.1 Un déficit de places pour les enfants de moins de 3 ans

Les modes de garde constituent un frein important pour les femmes, Les données de l'Observatoire des Territoires permettent de préciser cette hypothèse. Elles portent sur la Métropole d'Aix-Marseille, sur la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette et sur la CC Vallée des Baux-Alpilles.

Elles montrent que la part des enfants de moins de 3 ans n'ayant théoriquement pas de place d'accueil apparaît comme le principal frein potentiel à l'accès à l'emploi des femmes dans ces territoires avec une valeur respective de :

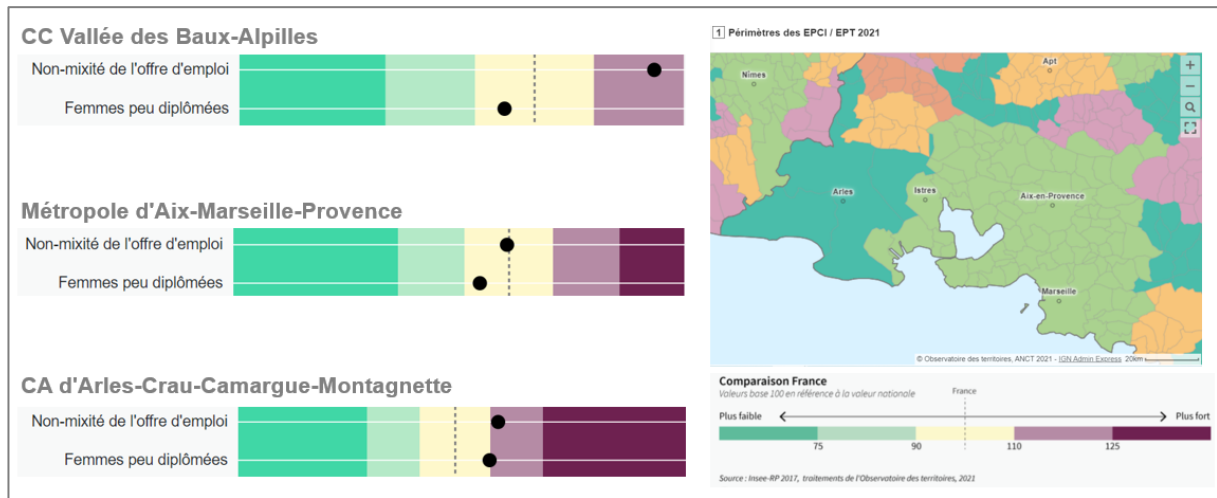
- 53.5 places (Métropole d'Aix-Marseille),
- de 63.3 places (la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette)
- et de 45,7 places (CC Vallée des Baux-Alpilles) pour 100 enfants contre 40.7 pour 100 enfants en France.



Source : Observatoire des Territoires

4.4.2 Des inégalités de genre marquées en termes d'emploi

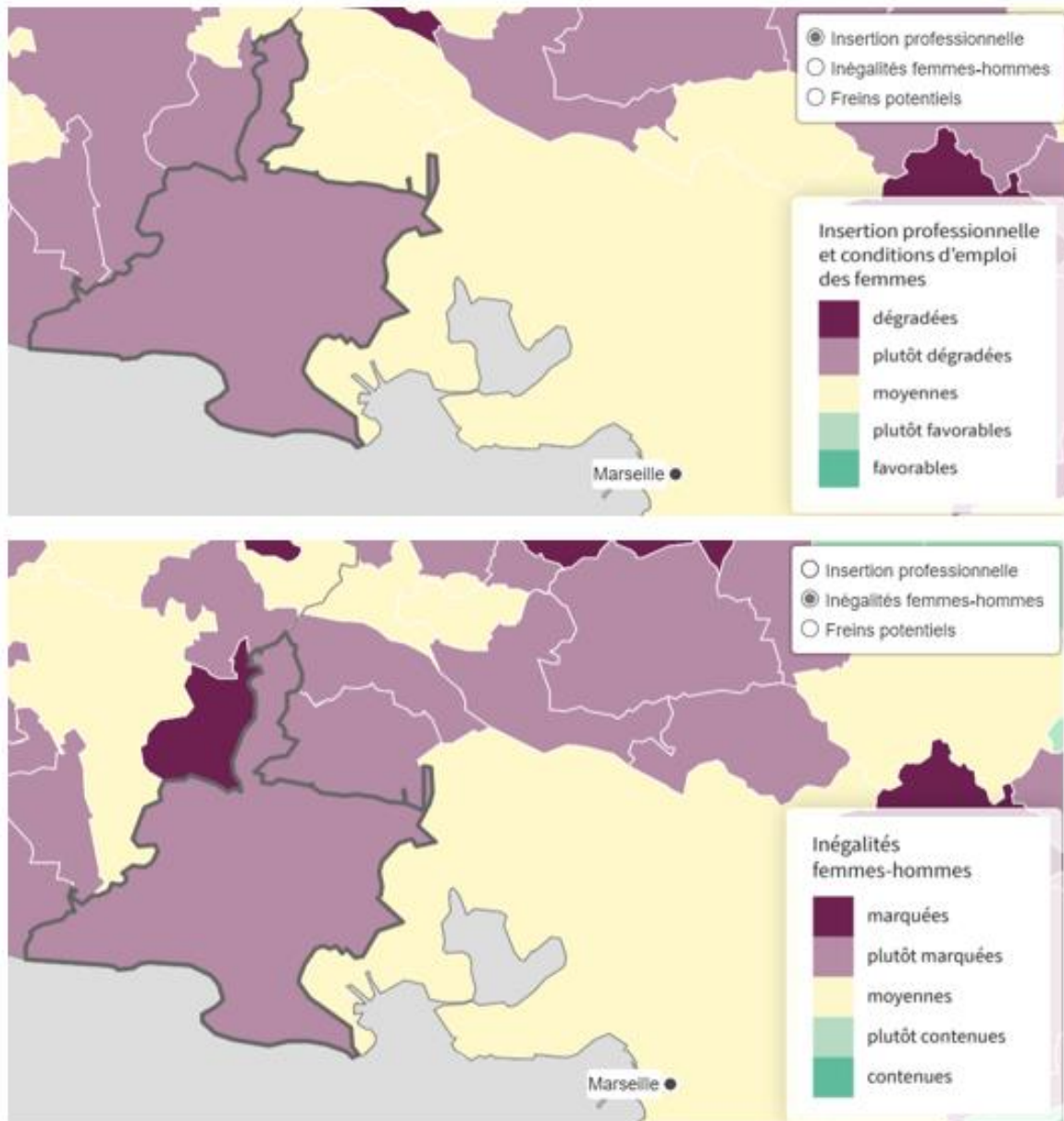
La non mixité des offres d'emploi est marquée dans la CC Vallée des Baux-Alpilles



Source : Observatoire des Territoires

Des conditions d'insertion professionnelles plutôt dégradées et de fortes inégalités entre femmes et hommes au sein de la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette

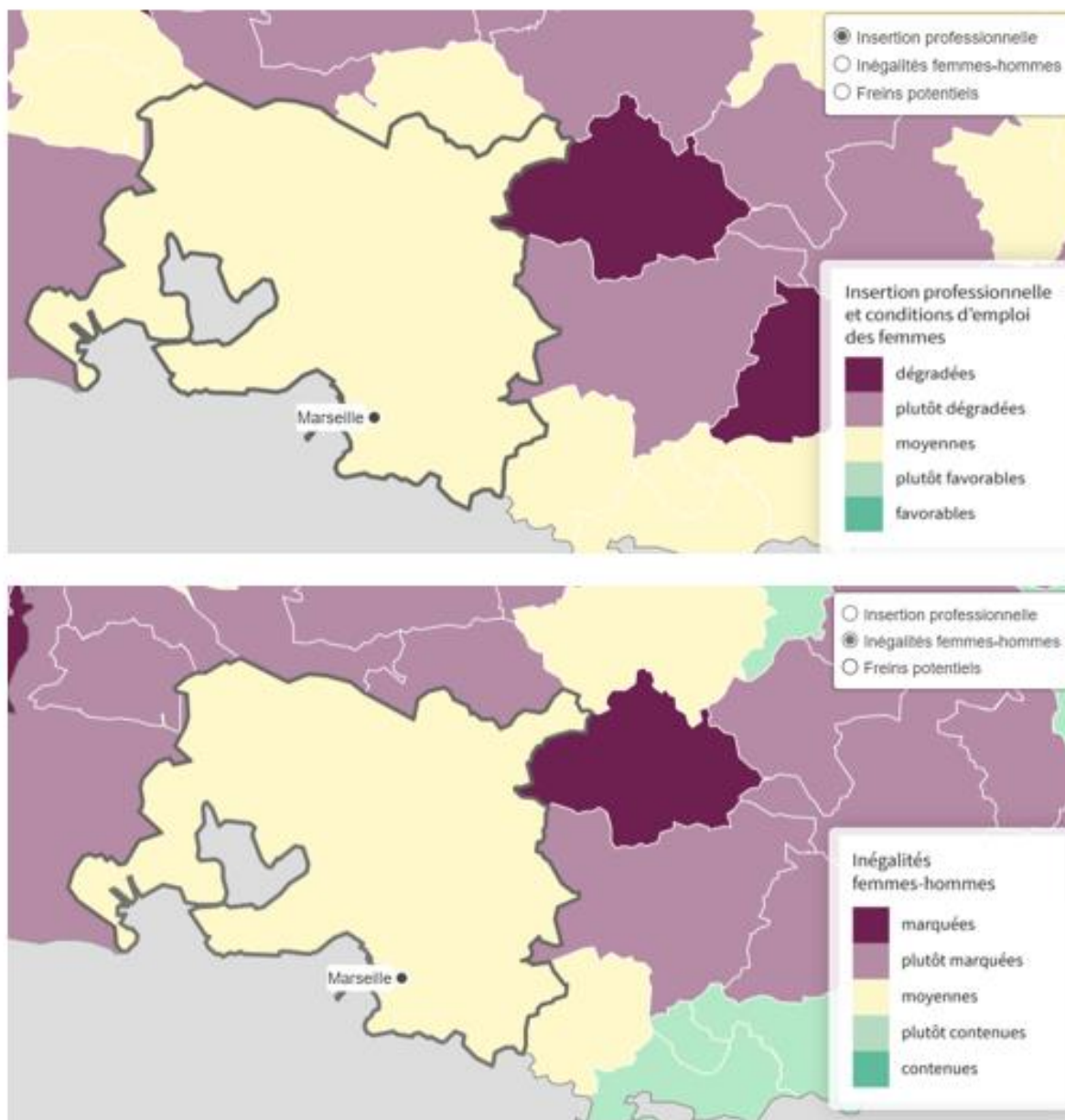
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette



Source : Observatoire des Territoires

Des conditions moyennes dans la Métropole d'Aix-Marseille

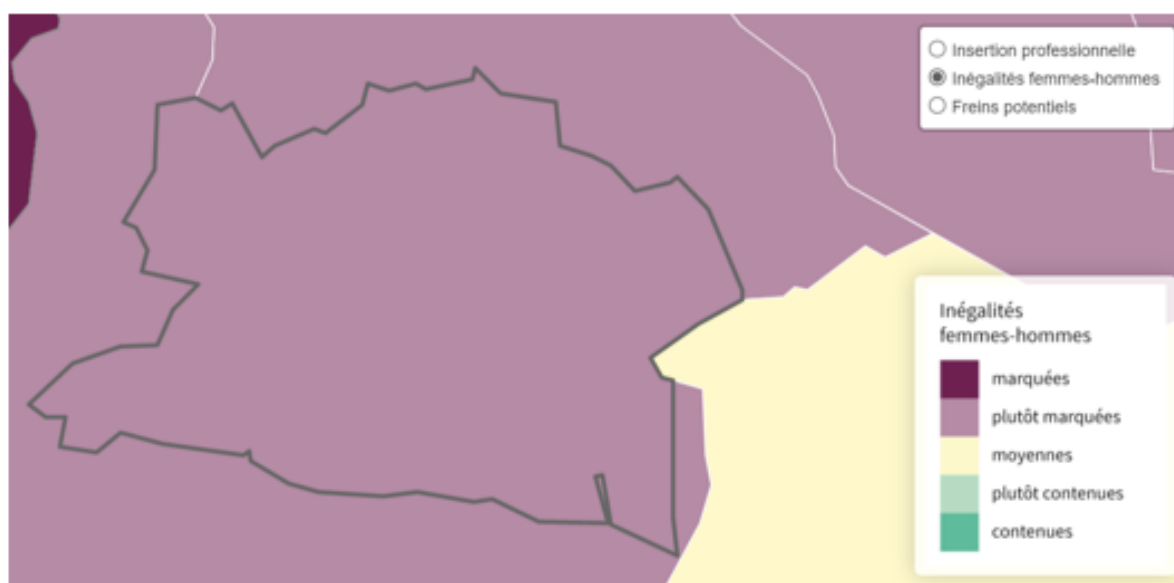
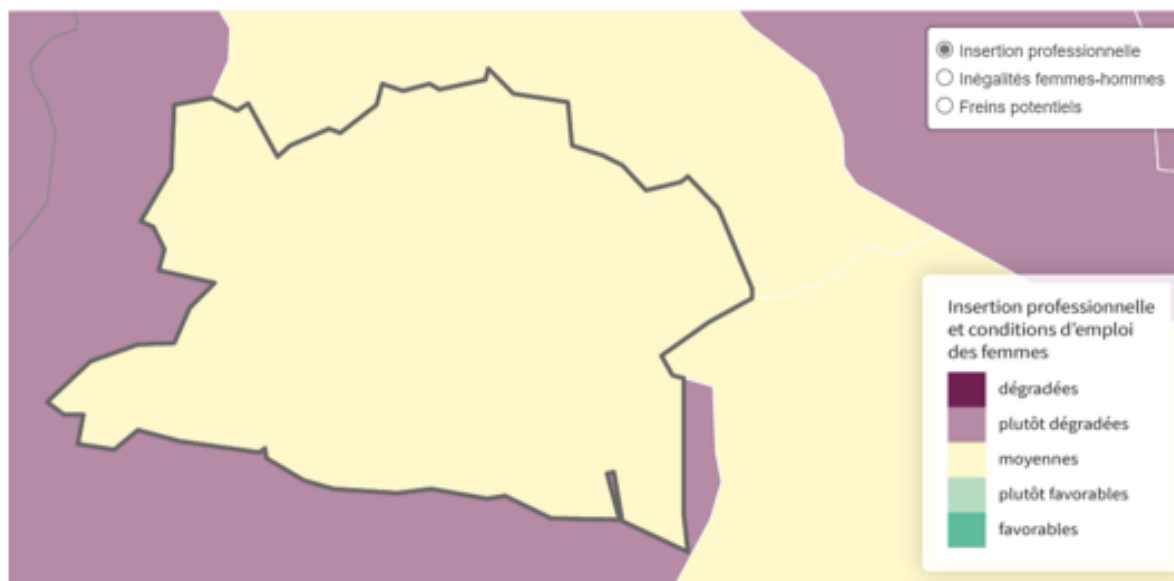
Métropole d'Aix-Marseille-Provence



Source : Observatoire des Territoires

De fortes inégalités entre femmes et hommes dans la CC vallée des Baux-Alpilles

CC Vallée des Baux-Alpilles



Source : Observatoire des Territoires

4.5 Une haute employabilité des BPI masculins

Pôle emploi se fait l'écho de la haute employabilité des BPI, une fois l'obstacle linguistique levé en raison d'un fort investissement dans le travail et de formations qualifiantes financées.

La Mission locale d'Arles confirme recevoir des jeunes hommes facilement mobilisables sur des emplois :

« ce sont des jeunes débrouillards, autonomes et très volontaires, avec une maturité impressionnante. L'intervention la plus complexe porte sur l'obtention des papiers. »

L'AFPA qui traite majoritairement un public masculin indique que l'emploi ne constitue pas une difficulté car

« nous sommes dans une région avec des métiers en tension. Dans les publics sans formation, plus de 50 % travaillent en intérim et sur des CDD. Par contre, on n'a pas de logement ! »

4.6 Une alternative au salariat : l'entrepreneuriat individuel

L'entrepreneuriat constitue une voie qu'a investie L'EITI Germinal à Marseille : elle vise à développer l'offre d'accompagnement des activités à vocation artisanales : l'objectif est d'outiller les autoentrepreneurs les plus fragiles en lien avec la manufacture ICI Marseille. Partant du point de vue que de nombreux réfugiés sont issus de pays où le salariat n'est pas la norme, EITI propose une offre d'insertion complémentaire aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique, dans une logique de parcours et de sortie par le travail indépendant

Comme toute EITI, Germinal s'engage à faire découvrir les codes de l'entreprise et à conduire un accompagnement socioprofessionnel pour lever les « freins périphériques » constitués par le logement, les droits, les formations, le savoir être en groupe et en entreprise. Cette offre est complétée de deux volets : le premier permet au BPI de comprendre la structure administrative d'une entreprise. Le second est axé sur le développement commercial et l'apport d'affaires de façon à rendre le dirigeant autonome.

L'EITI Germinal travaille sur la mixité des métiers et vise à ouvrir le marché aux femmes BPI notamment, citant la possibilité d'inverser des logiques réservant jusqu'alors les métiers de la sécurité, par exemple, aux hommes alors qu'actuellement le secteur recherche des agents féminins pour la palpation.

4.7 Une région avec des métiers en tension : l'apport de la base de données Besoins en Main d'Œuvre (BMO)

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du Crédoc.

Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

L'enquête BMO 2021 a été réalisée entre octobre et décembre 2020.

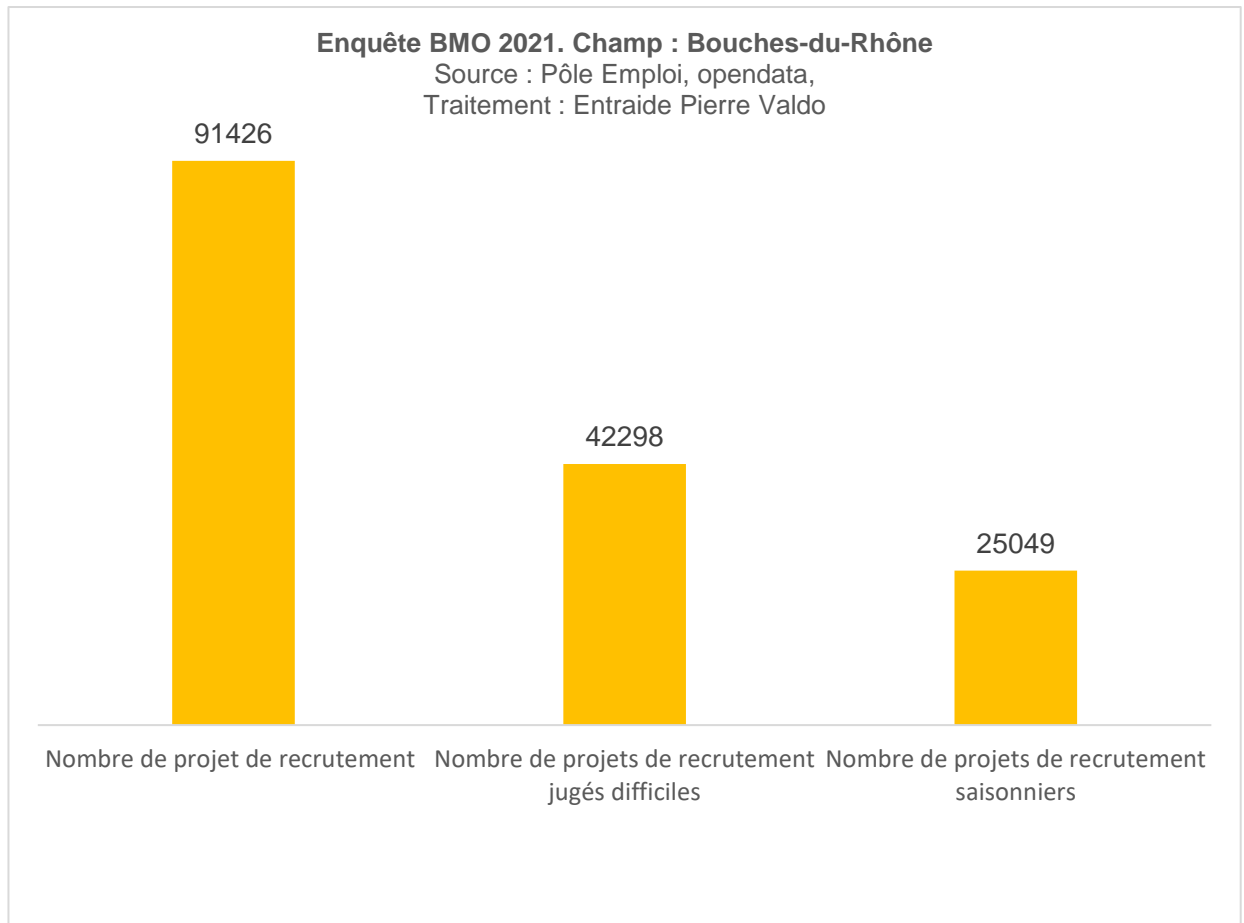
Le champ de cette dix-septième vague est le même que l'an dernier, soit d'une part les établissements relevant du secteur privé et, d'autre part :

- Les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente,
- Les établissements du secteur agricole,
- Les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions...),
- Les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles...),
- Les officiers publics ou ministériels (notaires...).

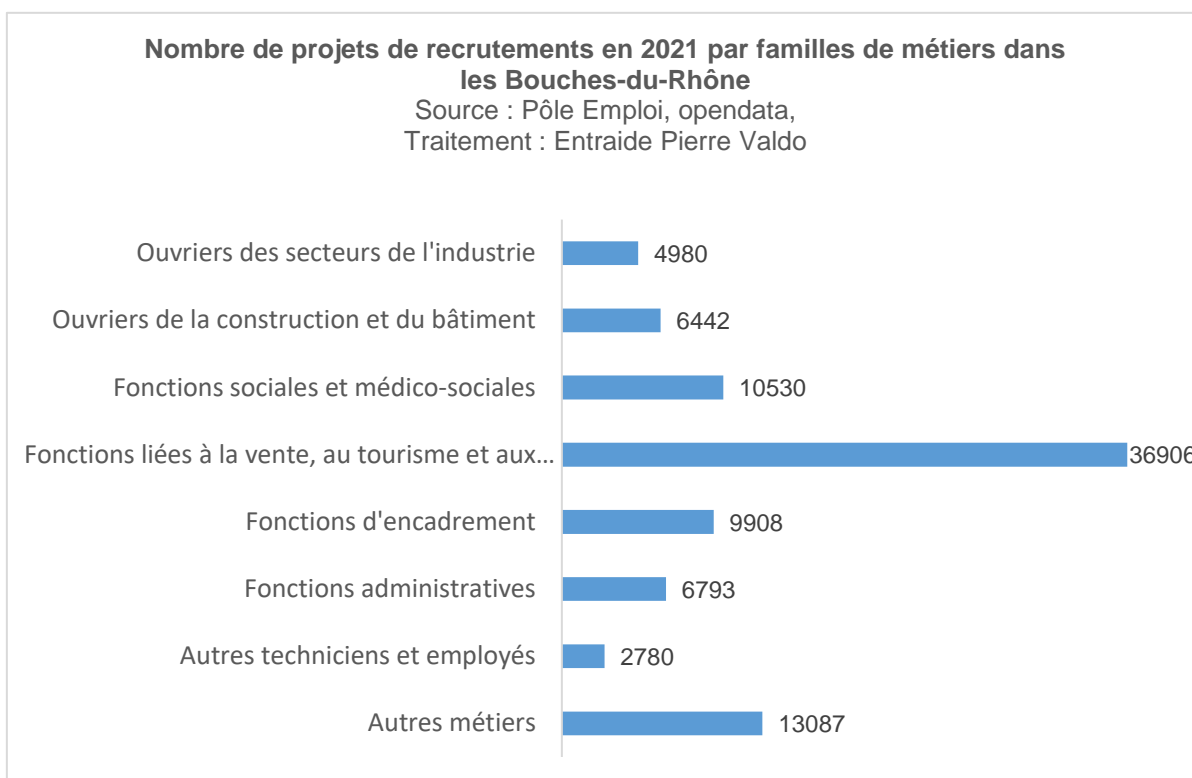
L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères...) ni certaines entreprises publiques (Banque de France...).

Enfin soulignons que l'enquête utilise les bassins d'emploi au sens de Pôle Emploi dont le découpage ne recoupe pas celui des bassins d'emploi de l'Insee.

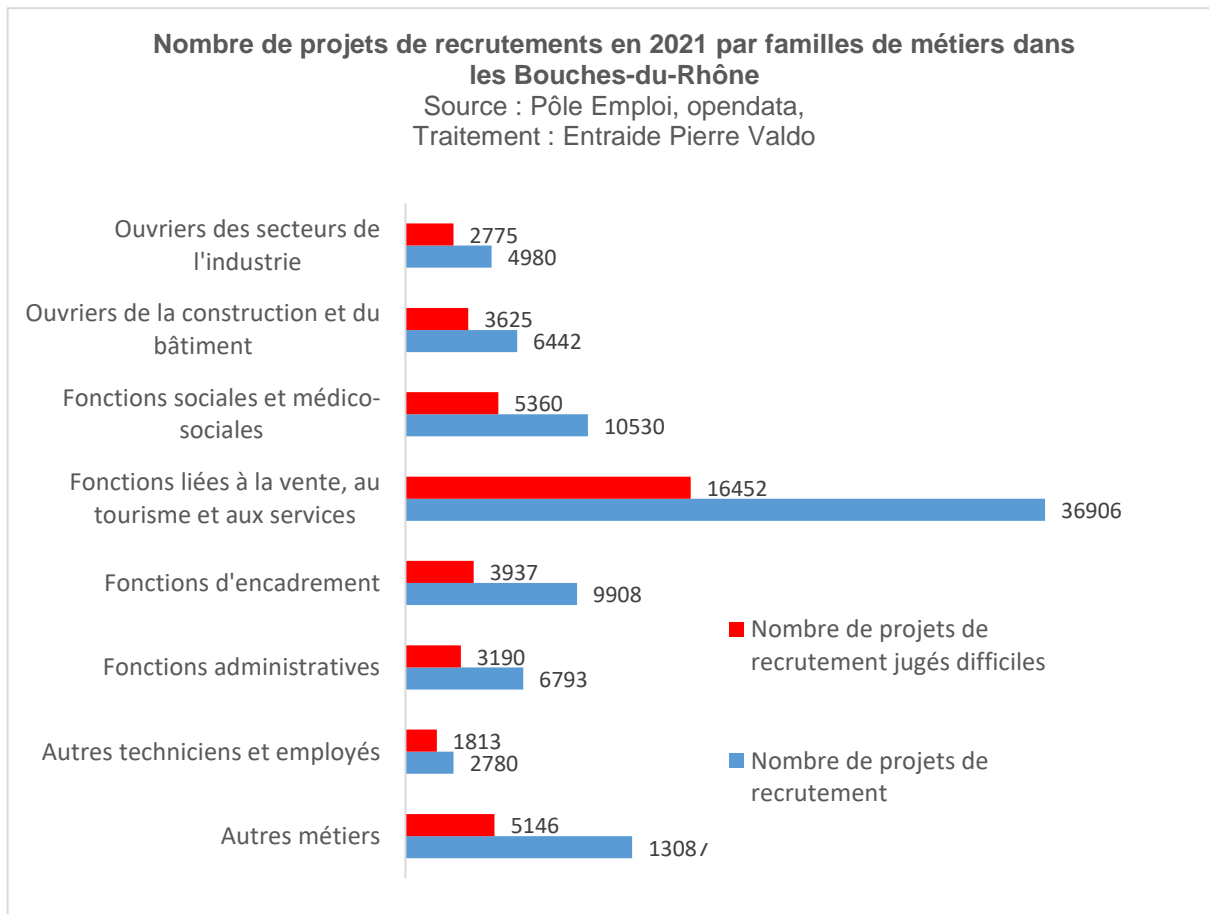
4.7.1 Les projets de recrutement pour 2021



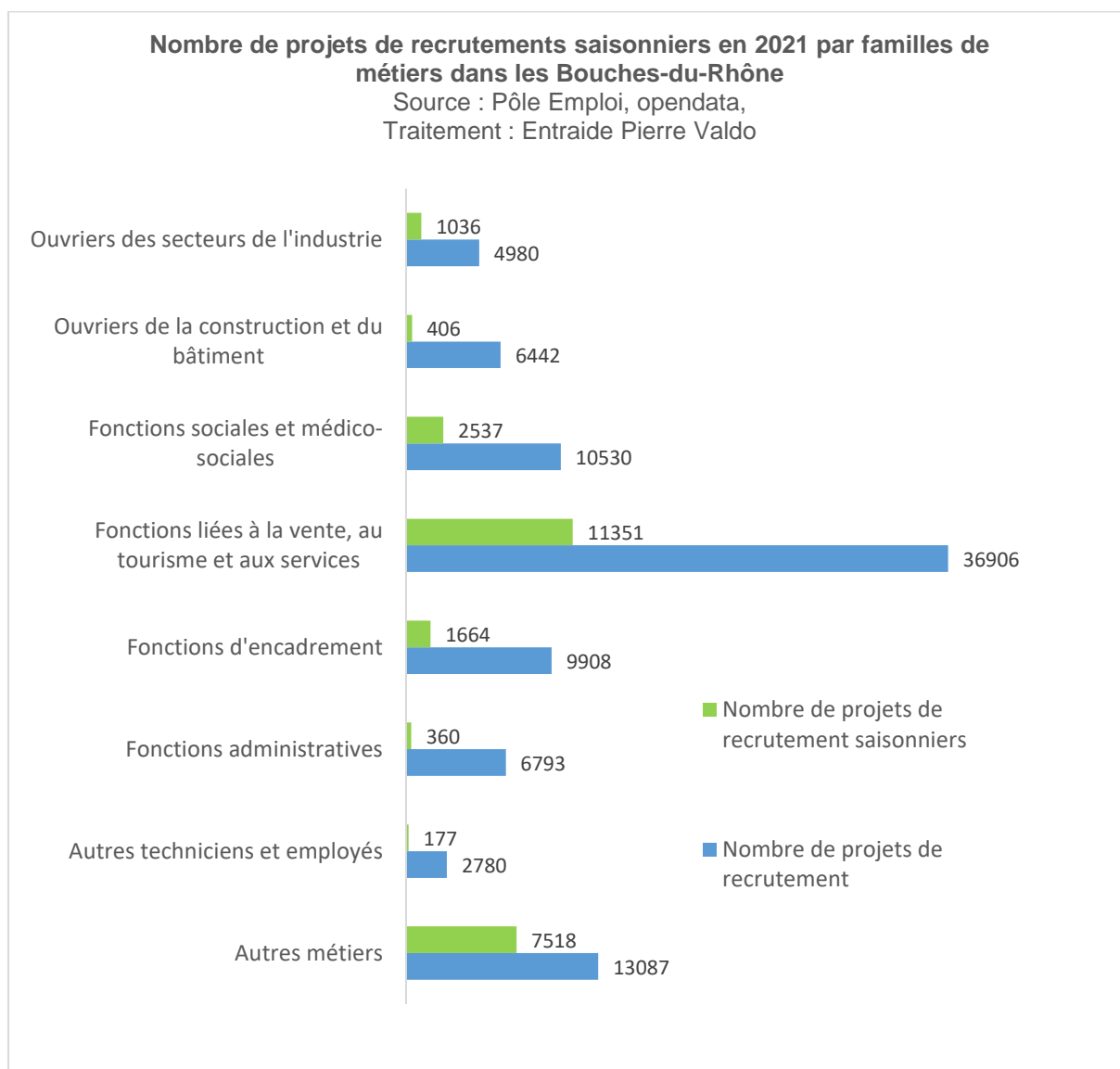
4.7.2 Les projets de recrutement pour 2021 par familles de métiers



4.7.3 Les projets de recrutement jugés difficiles pour 2021 par familles de métiers



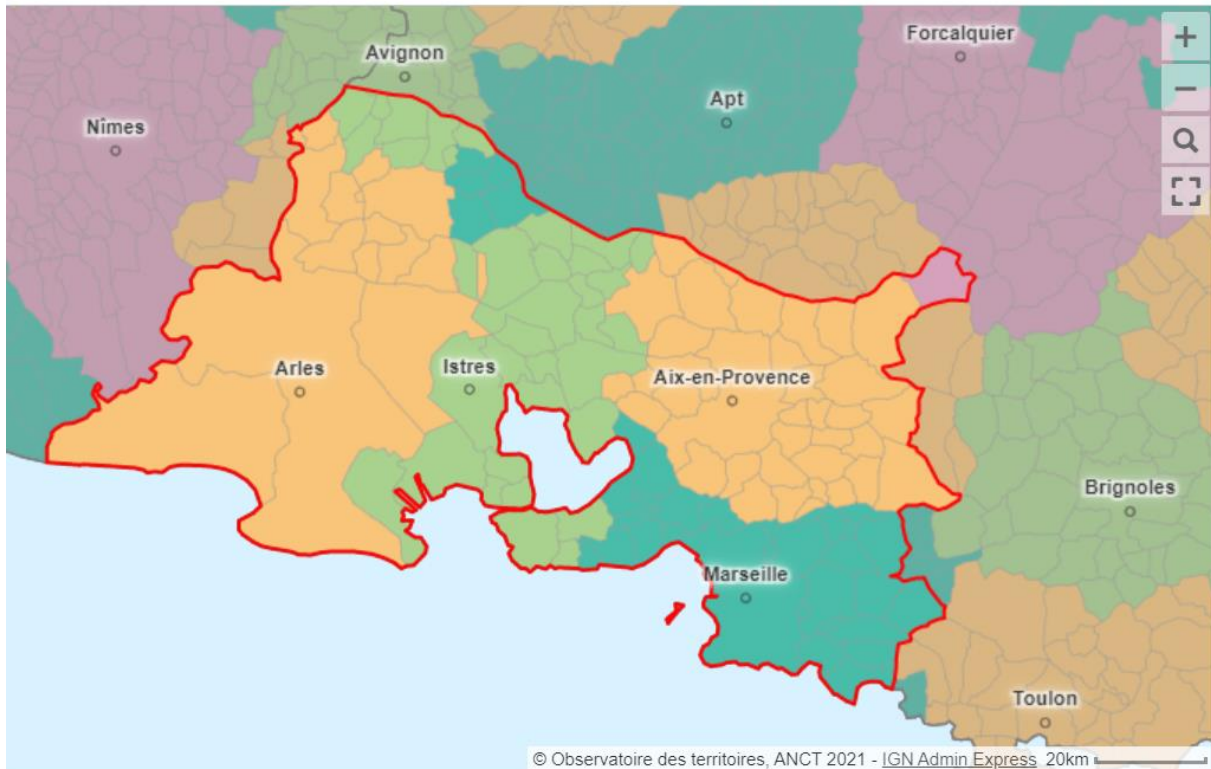
4.7.4 Les recrutements saisonniers par familles de métiers



4.7.5 Les projets de recrutement pour 2021 par bassin d'emploi

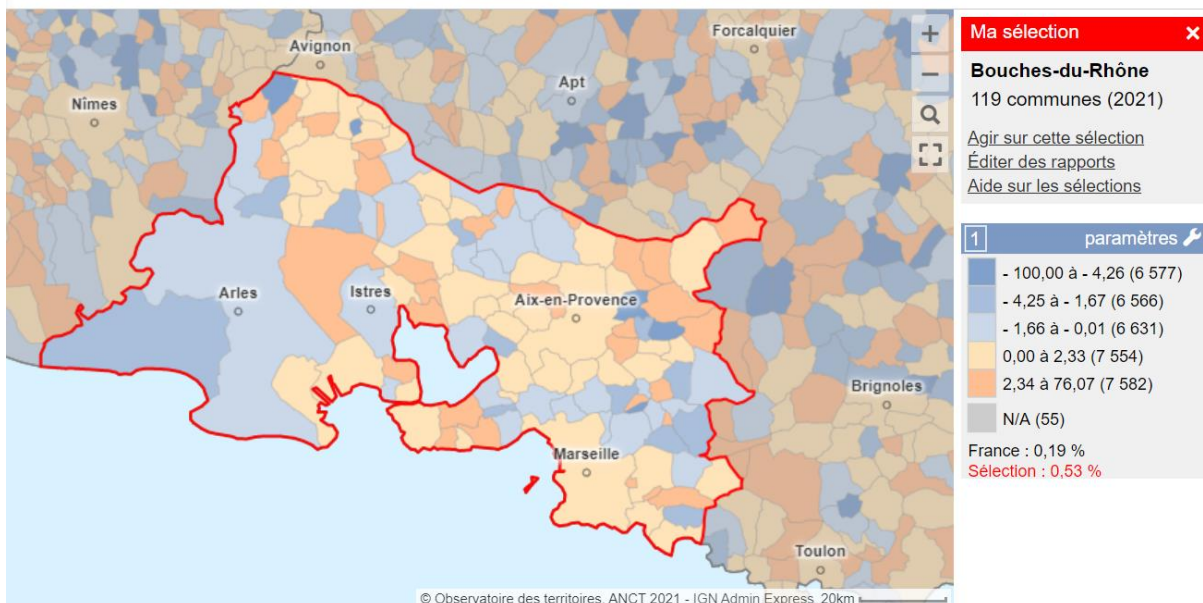
Les différentes zones d'emploi et l'évolution de l'emploi

1 Périmètre des zones d'emploi 2020



1 Taux d'évolution annuel de l'emploi (%) 2013-2018 ▼

ACTIONS ⚙️



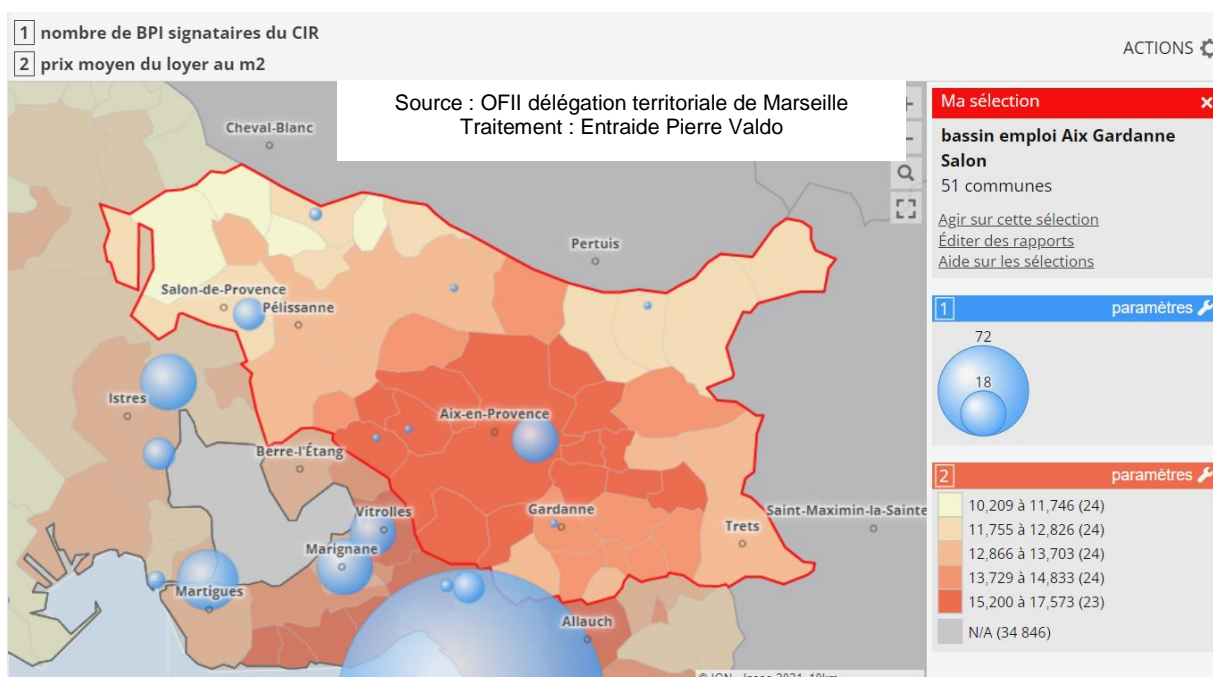
Les projets de recrutements au plan départemental

Bassin d'emploi	Nombre de projets de recrutement
AIX GARDANNE SALON	24115
AUBAGNE LA CIOTAT	7381
ETANG DE BERRE	14625
MARSEILLE	33942
PAYS D'ARLES	11363
Total général	91426

4.7.6 Les projets de recrutement pour Aix Gardanne Salon

Aix Gardanne Salon	Nombre de projets de recrutement
Autres métiers	3747
Autres techniciens et employés	888
Fonctions administratives	2250
Fonctions d'encadrement	3098
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	9003
Fonctions sociales et médico-sociales	2514
Ouvriers de la construction et du bâtiment	1447
Ouvriers des secteurs de l'industrie	1168
Total général	24115

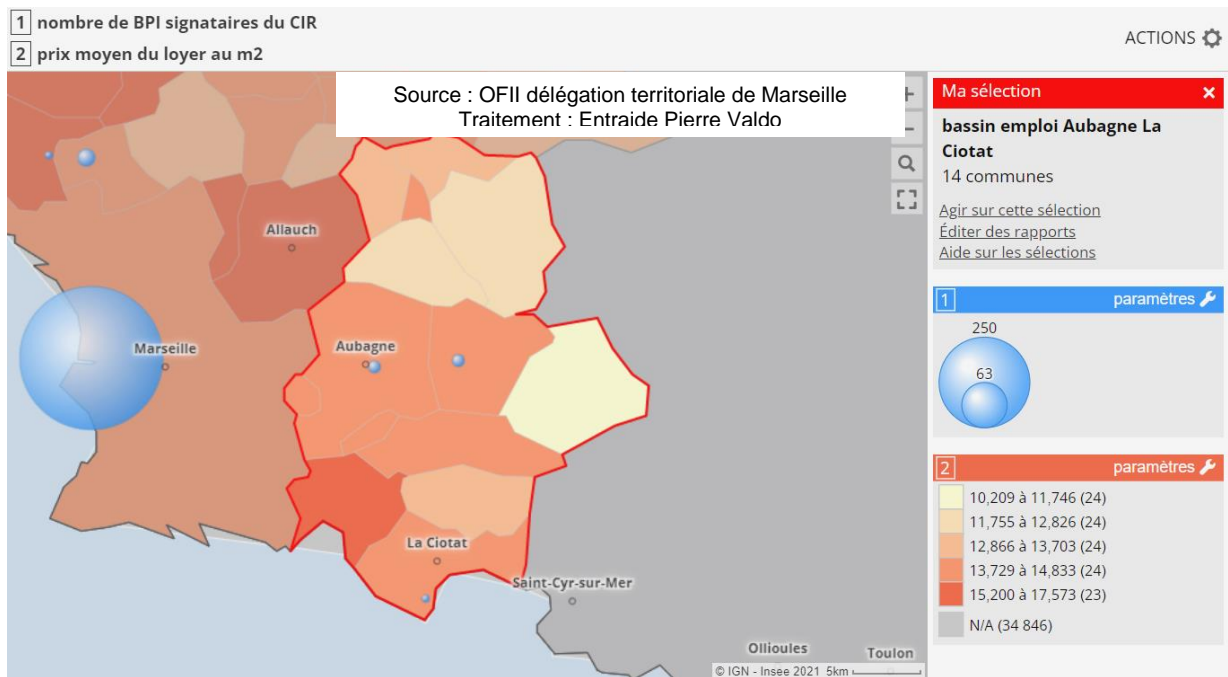
Un bassin d'emploi qui abrite 37 BPI dans un contexte de loyers du secteur privé élevés



4.7.7 Les projets de recrutement pour Aubagne La Ciotat

Aubagne La Ciotat	Nombre de projets de recrutement
Autres métiers	596
Autres techniciens et employés	251
Fonctions administratives	489
Fonctions d'encadrement	728
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	3410
Fonctions sociales et médico-sociales	644
Ouvriers de la construction et du bâtiment	722
Ouvriers des secteurs de l'industrie	541
Total général	7381

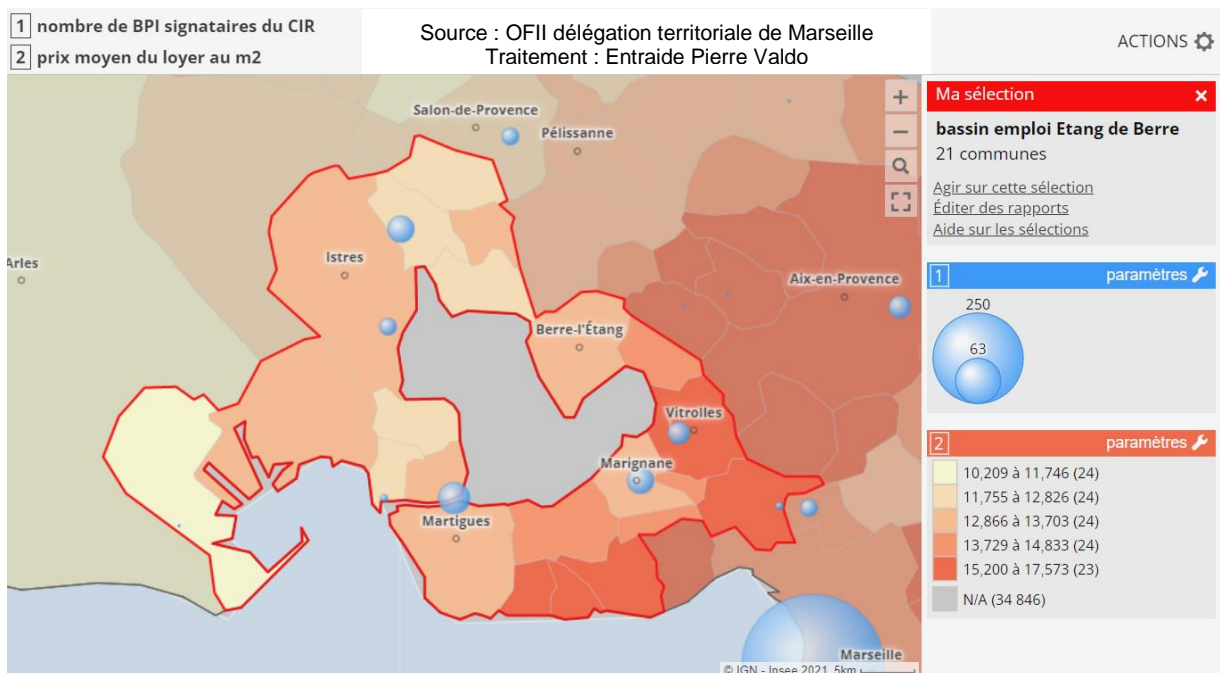
Un bassin d'emploi qui abrite une vingtaine de BPI



4.7.8 Les projets de recrutement pour Etang De Berre

Etang De Berre	Nombre de projets de recrutement
Autres métiers	2547
Autres techniciens et employés	806
Fonctions administratives	514
Fonctions d'encadrement	895
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	5831
Fonctions sociales et médico-sociales	1613
Ouvriers de la construction et du bâtiment	1222
Ouvriers des secteurs de l'industrie	1197
Total général	14625

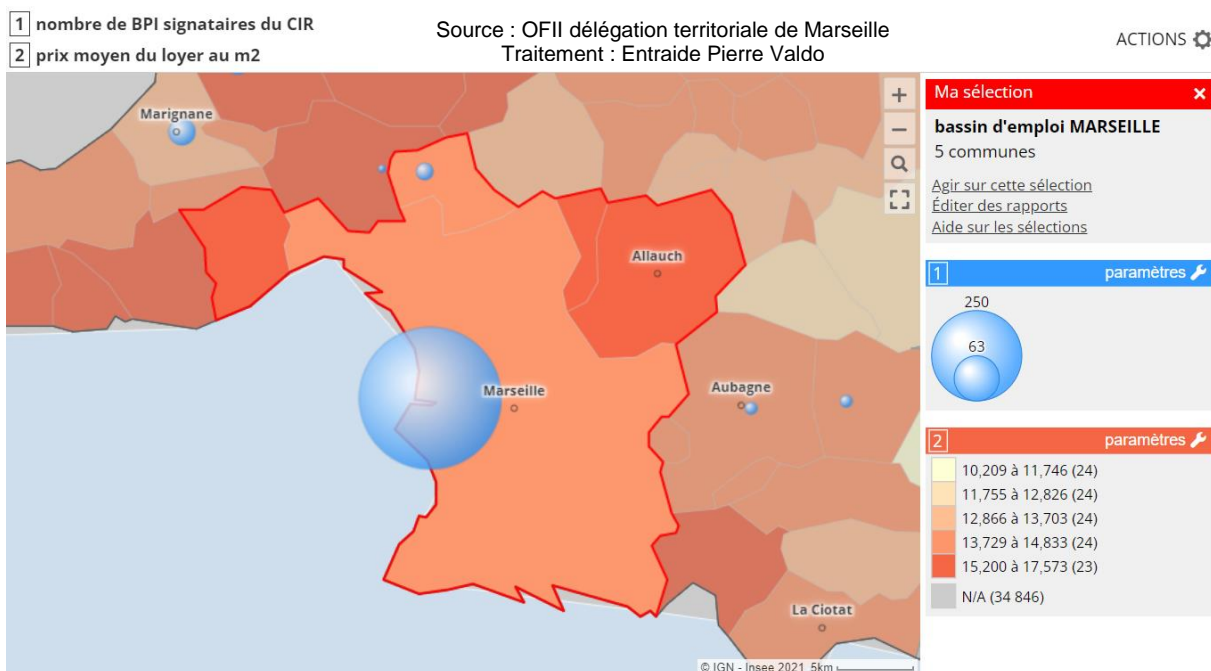
Un bassin d'emploi qui abrite une centaine de BPI dans un secteur où les loyers du parc privé restent dans le haut de la fourchette



4.7.9 Les projets de recrutement pour Marseille

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de projets de recrutement
Autres métiers	1569
Autres techniciens et employés	652
Fonctions administratives	3303
Fonctions d'encadrement	4725
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	14675
Fonctions sociales et médico-sociales	5164
Ouvriers de la construction et du bâtiment	2652
Ouvriers des secteurs de l'industrie	1202
Total général	33942

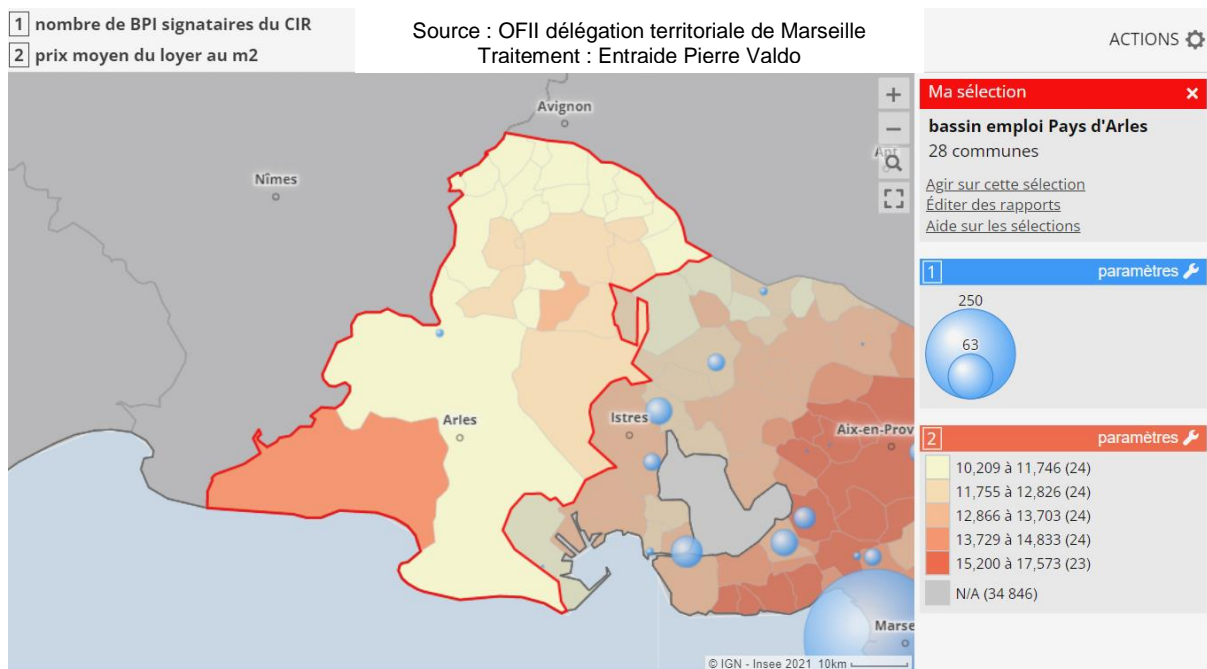
649 BPI habitent le bassin d'emploi de Marseille qui est une zone de concentration de l'emploi avec des gisements importants



4.7.10 Les projets de recrutement pour le Pays d'Arles

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de projets de recrutement
Autres métiers	4628
Autres techniciens et employés	183
Fonctions administratives	237
Fonctions d'encadrement	462
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	3987
Fonctions sociales et médico-sociales	595
Ouvriers de la construction et du bâtiment	399
Ouvriers des secteurs de l'industrie	872
Total général	11363

Un bassin d'emploi qui n'abrite quasiment aucun BPI en dépit de secteurs en tension



4.8 Les préconisations sur l'intégration professionnelle

4.8.1 Conduire des actions de sensibilisation des conseillers Pôle Emploi en agence dans l'ensemble des secteurs impactés par les BPI

Les BPI sont accompagnés comme tout demandeur d'emploi au titre du droit commun. Les agents de Pôle emploi ne sont pas formés spécifiquement à l'accueil et à l'accompagnement de ce public.

Par ailleurs, en raison de la forte demande dans les Bouches-du-Rhône, les conseillers en agence sont à saturation.

Il faudrait conduire des actions de sensibilisation aux singularités des parcours des BPI auprès des conseillers de Pôle Emploi en agences ; et diffuser l'analyse des profils des BPI par métiers en lien avec les secteurs professionnels en tension selon les différents bassins d'emploi.

4.8.2 Mobiliser et impliquer les agences d'intérim, les entreprises et les acteurs du SIAE dans les parcours d'insertion professionnelle

La mobilisation des employeurs, des GEIQ ou des agences d'intérim se traduira par une implication au cœur même du parcours de la personne. Des rencontres et des points d'étapes réguliers en lien avec le référent coordinateur de parcours permettront :

- D'identifier les freins rencontrés au sein de l'entreprise ;
- D'adapter le poste de travail ;
- De créer des outils facilitant la compréhension du poste et des consignes de sécurité.

4.8.3 Impliquer la CCI pour organiser des temps d'échange avec les entreprises locales sur l'accès au travail légal des BPI

La mobilisation des employeurs se traduira par des actions d'information sur les conditions d'emploi des BPI, sur les profils de métiers exercés dans les pays d'origine, sur les formations suivies.

Par ailleurs, le dialogue engagé permettra d'aborder la façon dont les employeurs peuvent se mobiliser et offrir des solutions de logement en lien avec l'emploi proposé.

4.8.4 Mettre en œuvre un accompagnement global en traitant toutes les dimensions du processus d'insertion sociale et professionnelle

La mission du coordonnateur de parcours d'intégration devra offrir à la personne BPI un accompagnement destiné à favoriser leur accès aux droits sociaux, à la formation, à l'emploi et à un logement pérenne. Il pourra se mettre en œuvre :

- En recueillant la demande de la personne et en co construisant son projet d'intégration grâce à l'élaboration d'un diagnostic social;
- En évaluant et en identifiant en amont les freins et les moyens mobilisables pour les résoudre;
- En établissant un plan d'action (projet personnalisé d'accompagnement);
- En informant la personne des étapes pour y accéder et en orientant la personne vers les acteurs compétents;
- En coordonnant les différentes dimensions du processus d'insertion sociale et professionnelle;
- En évaluant les actions mises en place à chaque étape

4.8.5 Intervenir selon un principe de subsidiarité, en complémentarité avec les actions et dispositifs existants sur les territoires et dans une dynamique concertée avec les acteurs du service public de l'emploi et du service public régional de la formation et de l'orientation professionnelle

- En proposant des réunions de présentation du dispositif aux acteurs identifiés, afin de repérer la place de chacun (champ d'intervention, missions...) pour une meilleure coordination des actions
- En initiant des rencontres partenariales régulières entre les différents acteurs qui interviennent autour de la situation d'une même personne
- En proposant des actions de sensibilisation aux spécificités des publics bénéficiaire de la protection internationale dans le but de favoriser les échanges entre professionnels et ainsi d'adapter les actions proposées.

4.8.6 Valoriser le bénévolat dans le parcours d'intégration professionnelle et de ce fait le partenariat entre les dispositifs d'accueil

- En identifiant les associations proposant des contrats de bénévolat
- En initiant des rencontres avec ces dernières pour présenter le public BPI ; comprendre le fonctionnement des associations et leurs attentes ; connaître les missions confiées aux bénévoles.
- En mettant en lien les personnes avec les associations (rencontres individuelles ou collectives)
- En assurant un suivi régulier de la personne bénévole en lien avec le « référent » pour évaluer son évolution

5. LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

5.1 Des BPI en difficultés

Selon l'Enquête Elipa 2, en 2019, 20 % des primo-arrivants se trouvent en extrême difficulté pour la compréhension orale et 24 % pour la compréhension écrite. En 2019, les signataires du CIR étaient un peu moins souvent francophones que les autres primo-arrivants (57 % contre 62 %) avec une aisance plus faible en français. Près de trois signataires sur dix déclarent être en « extrême difficulté » en compréhension écrite du français, c'est-à-dire qu'ils sont dans l'impossibilité de réaliser les exercices.

Or, la difficile maîtrise de la langue française constitue un obstacle au marché du travail. Elle ne permet pas d'accéder à des formations par Pôle Emploi. Par ailleurs, la maîtrise du français parlé et écrit est une obligation pour comprendre les consignes de sécurité, essentielles, par exemple, dans les métiers de la logistique.

Selon l'OFII délégation territoriale de Marseille, près de 80 % des signataires de CIR en 2021 se sont vus prescrire des heures de formation linguistique. La très grande majorité, soit plus des deux tiers, dispose d'un nombre d'heures supérieur à 400 heures. 179 se sont vus prescrire les 600 heures accordées aux non lecteurs et non scripteurs. Ce chiffre inclut probablement les 144 BPI n'ayant jamais été scolarisés et une petite partie des 193 BPI ayant le niveau « école primaire sans diplôme ».

L'OFII souligne que les formations linguistiques du CIR ne sont pas suivies toujours avec assiduité et que le côté « académique » peut représenter un obstacle. La Mission locale d'Ouest Provence indique :

« les jeunes BPI reçus depuis 2 ans, issus directement de Calais, n'ont quasiment jamais été scolarisés. Ils n'ont pas d'habitudes d'apprentissage scolaire. »

A cela s'ajoute pour certains le manque de disponibilité psychique pour investir la langue française dans un contexte de trauma qui nécessite de continuer à recourir à des interprètes ou à l'anglais comme langue véhiculaire désinvestie :

« ils ne sont pas disponibles pour parler français ».

Pour accompagner au mieux les BPI, l'ensemble des structures rencontrées travaille avec des interprètes. Le fait mérite d'autant plus d'être souligné que cette dimension essentielle ne figure que très rarement en clair dans les documents de programmation : la question de la langue est souvent circonscrite à l'apprentissage et n'intègre pas l'interprétariat.

5.2 Des initiatives innovantes

Il existe des alternatives : pour lever les obstacles liés à la maîtrise de la langue française et aux démarches administratives, L'EITI Germinal travaille avec l'association KIPAWA qui assure des formations linguistiques *in situ* et qui identifie les personnes inscrites dans une démarche linguistique et qui souhaiteraient créer leur entreprise d'artisanat.

L'Entraide Pierre Valdo, en collaboration avec le Domaine de Manville, met en place de formations de langue française spécialisée *in situ*.

La Mission locale d'Ouest Provence a sollicité des structures d'insertion pour intégrer les jeunes non francophones car « parmi ceux qui accèdent ainsi à un emploi, les progrès sont très importants ». Ces contrats de 6 mois et plus ont été accompagnés de cours de français sur Istres.

Enfin, l'OFII souligne que le bénévolat constitue pour le public des BPI une pierre angulaire de l'insertion sociale et de l'apprentissage du français *in situ*, comme c'est le cas chez Emmaüs par exemple.

5.3 Les préconisations sur l'intégration linguistique

5.3.1 Créer un dispositif d'évaluation et d'orientation linguistique post-CIR

Les prescriptions linguistiques dans les Bouches-du-Rhône montrent que 80 % des BPI se voient prescrire une formation linguistique et qu'une majorité de BPI, 70 %, est orientée vers 400 ou 600 heures de français. En 2021, seuls 68 BPI ont suivi un parcours A2 et 10 un parcours B1.

Parmi les très nombreuses nationalités des BPI, au total plus de 50, la majorité est issue de pays non francophones. 42 % des BPI signataires du CIR en 2021 n'ont pas été scolarisés ou ne l'ont pas été après l'école primaire.

Lors du CIR, il est constaté la grande volatilité des BPI et parfois un manque d'assiduité, voire un manque d'investissement dans les sessions d'apprentissage de la langue pour diverses raisons (mobilité, barrières psychiques, garde des enfants...).

Aussi, un dispositif d'évaluation et d'orientation linguistique post CIR constituerait un outil au service des professionnels pour orienter et continuer d'accompagner les BPI vers l'autonomie linguistique, orale et écrite.

5.3.2 Développer la notion de parcours d'apprentissage linguistique coordonné matérialisé par un livret de parcours

Pour pouvoir suivre la progression des BPI et les inscrire dans un parcours d'apprentissage linguistique, la mise en place d'un livret de parcours constituerait un outil au service des professionnels pour orienter et continuer d'accompagner les BPI vers l'autonomie linguistique, orale et écrite.

5.3.3 Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs de l'hébergement, de l'apprentissage linguistique et les services de l'État

La prise en charge et l'accompagnement global de la personne à travers la prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'insertion (santé, linguistique, emploi, logement ...) passe nécessairement par la collaboration et l'articulation des interventions de l'ensemble des acteurs autour du parcours du BPI.

Afin de prévenir les ruptures et d'anticiper les moments charnières qui représentent systématiquement des risques importants de discontinuité fort dans les prises en charge, cet accompagnement global sera optimisé par l'agencement et la coordination des différents dispositifs et des différents acteurs autour des besoins et des attentes de la personne BPI, qui peuvent évoluer tout au long du parcours.

Ainsi le développement et l'animation du réseau de partenaires et d'acteurs du territoire, pourrait se construire de la manière suivante :

- Présenter le dispositif aux acteurs du territoire (structures d'hébergement asile, services de droit commun, services départementaux et communaux, services publics de l'emploi, associations logement etc.).
- Les informer des conditions et procédures inhérentes au public BPI
- Baliser le travail effectué par les différents acteurs
- Faire le lien entre eux;
- Articuler leurs actions respectives;
- Organiser des rencontres favorisant l'échange entre professionnels de champs d'intervention différents

5.3.4 Développer des actions linguistiques à visée professionnelle sur l'ensemble du territoire

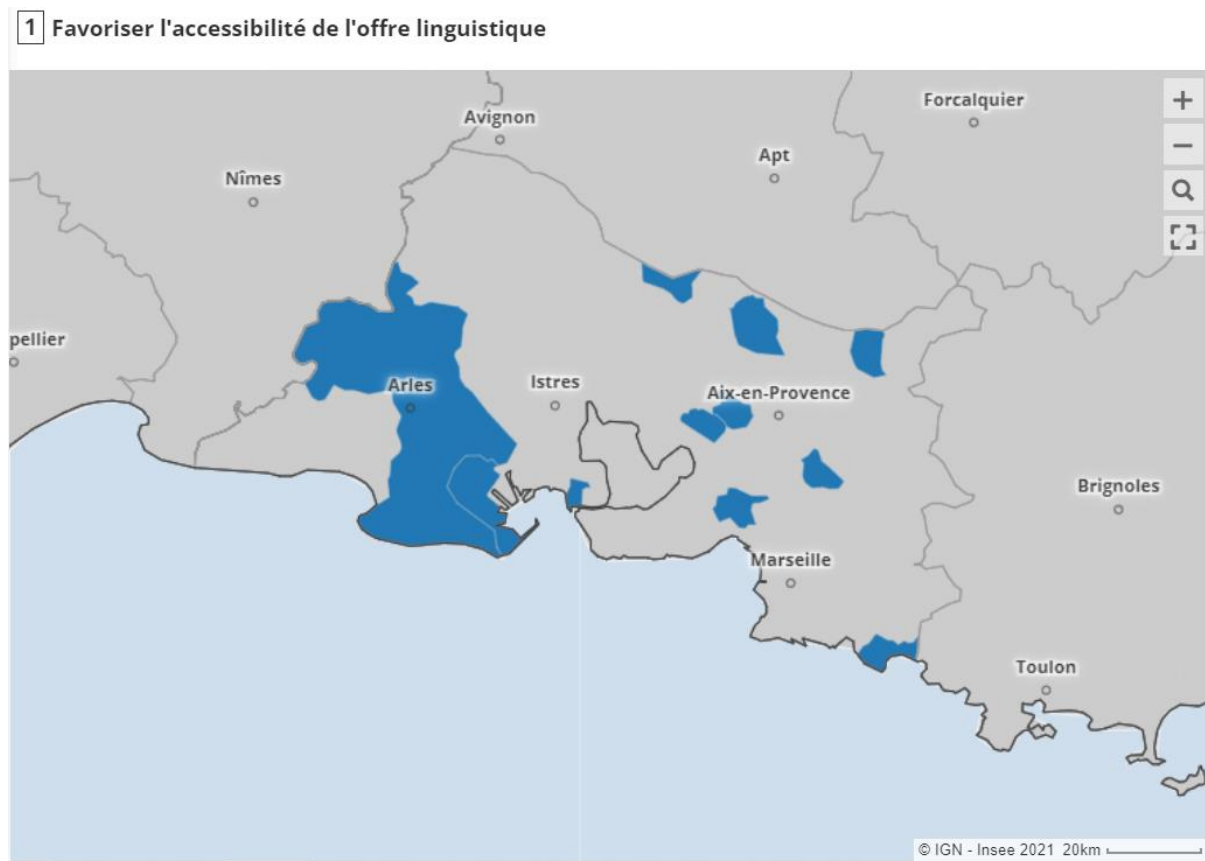
L'imparfaite maîtrise de la langue française, à l'issue du CIR, constitue un obstacle à l'intégration, professionnelle notamment. La compréhension des consignes de sécurité et leur transmission ou l'application de normes techniques avec traçabilité écrite sont des points fréquemment soulevés par les employeurs.

Aussi, des interventions ciblées sur le vocabulaire technique spécialisé dans les domaines de compétences recherchés permettent de faire entrer en emploi des BPI et de mettre en pratique des métiers exercés dans les pays d'origine : citer les chiffres.

Il est nécessaire, à cette fin de développer les actions linguistiques orientées vers l'apprentissage d'un français à visée professionnelle, adapté à la recherche et à l'exercice d'un emploi.

5.3.5 Faciliter l'accessibilité de l'apprentissage linguistique à tous les BPI dans l'ensemble des communes qui les accueillent

11 communes sur 22 abritent moins de 5 BPI. S'il n'existe pas d'obligation d'y organiser des sessions d'apprentissage linguistique, l'objectif reste de favoriser l'accessibilité de la langue française aux BPI et de diffuser les savoirs au plus près des personnes.



5.3.6 Contractualiser avec le secteur associatif pour du bénévolat intégratif des BPI et permettre l'apprentissage de la langue *in situ*

L'apprentissage de la langue française par la pratique et en immersion donne des résultats encourageants. Il permet une progression rapide et favorise, en outre, l'appropriation de la culture avec des échanges entre les personnes. Les retours d'expérience dans les Bouches-du-Rhône appellent à être potentialisés par le biais de partenariats noués avec le secteur associatif pour du bénévolat intégratif des BPI et permettre l'apprentissage *in situ*.

QUATRIEME PARTIE -

LES PRECONISATIONS

1. LES PRECONISATIONS SUR LA CONNAISSANCE STATISTIQUE ET L'OBSERVATION SOCIALE DES BPI

1.1 Organiser une observation chiffrée annuelle sur les BPI dans les Bouches du Rhône

Organiser une remontée statistique annuelle systématique en partenariat avec les acteurs concernés pour mieux saisir le parcours des BPI, de leur arrivée sur le sol français et dans les Bouches-du-Rhône à la délivrance de leur statut, de la signature du CIR et disposer ainsi des éléments statistiques pour décrire les composantes de l'intégration et les composantes sociodémographiques infra territoriales.

Ouvrir l'information statistique départementale dans le respect de l'anonymat et du RGPD aux collectivités et aux opérateurs.

1.2 Établir un tableau de bord de l'intégration des BPI

Mettre en place et diffuser un tableau de bord annuel de l'intégration des BPI reposant sur des indicateurs départementaux cohérents et centralisés, remontant des différents opérateurs.

1.3 Conduire un diagnostic partagé annuel avec l'ensemble des acteurs concernés

Dresser un état des lieux annuel.

Mettre à jour les actions mises en œuvre et évaluer leur pertinence.

Identifier les objectifs à atteindre.

2. LES PRECONISATIONS SUR L'INTEGRATION SOCIALE GLOBALE DES BPI

2.1 Organiser des rencontres annuelles pour rassembler les différents opérateurs avec des retours d'expérience

Il est nécessaire d'organiser une mise en réseau autour des BPI, de valoriser les initiatives de terrain et de diffuser les bonnes pratiques.

3. LES PRECONISATIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU STATUT DE BPI ET A L'AUTONOMIE

3.1 Réaliser un diagnostic social permettant d'évaluer la situation initiale globale de la personne accompagnée (identifier les ressources et les freins à lever)

Les données issues de l'OFII Délégation territoriale de Marseille montrent différents profils de BPI. Hommes isolés, jeunes de moins de 25 ans, femmes mères de famille monoparentale, familles nombreuses sont autant de catégories à analyser en croisant l'approche avec la prise en compte d'autres éléments comme le niveau d'études, de qualifications, le fait d'avoir ou non occuper un emploi par exemple. Au-delà de ces catégories d'analyse utiles pour saisir les composantes de l'intégration sous ses différentes formes, se dresse la diversité des parcours biographiques individuels.

Accompagner au mieux chaque BPI, nécessite alors d'identifier ses ressources individuelles et les freins périphériques à lever en conduisant une évaluation complète de la situation de la personne sur la base d'un diagnostic individuel et d'un référentiel d'évaluation.

3.2 Co-construire avec la personne un parcours global d'intégration sur la base d'un projet personnalisé d'accompagnement

Les acteurs de terrain font remonter que des parcours d'intégration sont régulièrement mis en échec : des propositions de formation, de mobilité se heurtent à des refus. Pour pallier cet écueil, il est possible de co-construire avec le BPI un projet personnalisé d'accompagnement qui envisage,

dès le premier accueil du BPI, son parcours dans l'intégration avec ses différentes étapes. Cette co-construction met en œuvre la participation des usagers eux-mêmes à l'élaboration de leur contrat d'accompagnement. Cet outil complémentaire permet de rencontrer le point de vue des usagers en intégrant ce qu'ils restituent de leurs parcours migratoire, de leur situation actuelle (en couple ...) de leur souhait de regroupement familial ultérieur, de leur origine géographique, tout en permettant aussi de construire une démarche de mobilité vers la formation et l'emploi.

4. LES PRECONISATIONS SUR L'INTEGRATION LINGUISTIQUE

4.1 Créer un dispositif d'évaluation et d'orientation linguistique post-CIR

Les prescriptions linguistiques dans les Bouches-du-Rhône montrent que 80 % des BPI se voient prescrire une formation linguistique et qu'une majorité de BPI, 70 %, est orientée vers 400 ou 600 heures de français. En 2021, seuls 68 BPI ont suivi un parcours A2 et 10 un parcours B1.

Parmi les très nombreuses nationalités des BPI, au total plus de 50, la majorité est issue de pays non francophones. 42 % des BPI signataires du CIR en 2021 n'ont pas été scolarisés ou ne l'ont pas été après l'école primaire.

Lors du CIR, il est constaté la grande volatilité des BPI et parfois un manque d'assiduité, voire un manque d'investissement dans les sessions d'apprentissage de la langue pour diverses raisons (mobilité, barrières psychiques, garde des enfants...).

Aussi, un dispositif d'évaluation et d'orientation linguistique post CIR constituerait un outil au service des professionnels pour orienter et continuer d'accompagner les BPI vers l'autonomie linguistique, orale et écrite.

4.2 Développer la notion de parcours d'apprentissage linguistique coordonné matérialisé par un livret de parcours

Pour pouvoir suivre la progression des BPI et les inscrire dans un parcours d'apprentissage linguistique, la mise en place d'un livret de parcours constituerait un outil au service des professionnels pour orienter et continuer d'accompagner les BPI vers l'autonomie linguistique, orale et écrite.

4.3 Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs de l'hébergement, de l'apprentissage linguistique et les services de l'État

La prise en charge et l'accompagnement global de la personne à travers la prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'insertion (santé, linguistique, emploi, logement ...) passe nécessairement par la collaboration et l'articulation des interventions de l'ensemble des acteurs autour du parcours du BPI.

Afin de prévenir les ruptures et d'anticiper les moments charnières qui représentent systématiquement des risques importants de discontinuité fort dans les prises en charge, cet accompagnement global sera optimisé par l'agencement et la coordination des différents dispositifs et des différents acteurs autour des besoins et des attentes de la personne BPI, qui peuvent évoluer tout au long du parcours.

Ainsi le développement et l'animation du réseau de partenaires et d'acteurs du territoire, pourrait se construire de la manière suivante :

- Présenter le dispositif aux acteurs du territoire (structures d'hébergement asile, services de droit commun, services départementaux et communaux, services publics de l'emploi, associations logement etc.).
- Les informer des conditions et procédures inhérentes au public BPI
- Baliser le travail effectué par les différents acteurs
- Faire le lien entre eux;
- Articuler leurs actions respectives;
- Organiser des rencontres favorisant l'échange entre professionnels de champs d'intervention différents

4.4 Développer des actions linguistiques à visée professionnelle sur l'ensemble du territoire

L'imparfaite maîtrise de la langue française, à l'issue du CIR, constitue un obstacle à l'intégration, professionnelle notamment. La compréhension des consignes de sécurité et leur transmission ou l'application de normes techniques avec traçabilité écrite sont des points fréquemment soulevés par les employeurs.

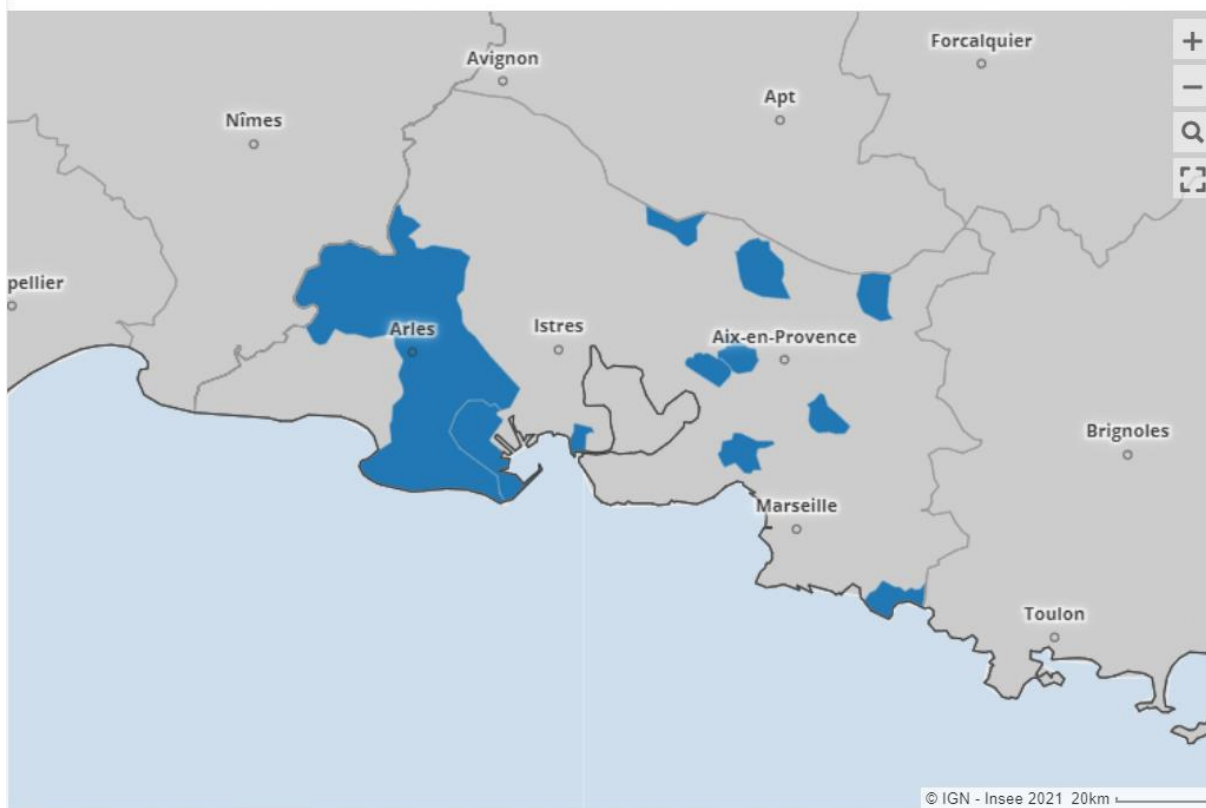
Aussi, des interventions ciblées sur le vocabulaire technique spécialisé dans les domaines de compétences recherchés permettent de faire entrer en emploi des BPI et de mettre en pratique des métiers exercés dans les pays d'origine : citer les chiffres.

Il est nécessaire, à cette fin de développer les actions linguistiques orientées vers l'apprentissage d'un français à visée professionnelle, adapté à la recherche et à l'exercice d'un emploi.

4.5 Faciliter l'accessibilité de l'apprentissage linguistique à tous les BPI dans l'ensemble des communes qui les accueillent

11 communes sur 22 abritent moins de 5 BPI. S'il n'existe pas d'obligation d'y organiser des sessions d'apprentissage linguistique, l'objectif reste de favoriser l'accessibilité de la langue française aux BPI et de diffuser les savoirs au plus près des personnes en délocalisant les cours de français.

1 Favoriser l'accessibilité de l'offre linguistique



4.6 Contractualiser avec le secteur associatif pour du bénévolat intégratif des BPI et permettre l'apprentissage de la langue *in situ*

L'apprentissage de la langue française par la pratique et en immersion donne des résultats encourageants. Il permet une progression rapide et favorise, en outre, l'appropriation de la culture avec des échanges entre les personnes. Les retours d'expérience dans les Bouches-du-Rhône appellent à être potentialisés par le biais de partenariats noués avec le secteur associatif pour du bénévolat intégratif des BPI et permettre l'apprentissage *in situ*.

5. LES PRECONISATIONS SUR LA SANTE

5.1 Sensibiliser et former les professionnels des secteurs du sanitaire, du médico-social et du social aux spécificités des BPI

Les BPI présentent du fait de leur parcours migratoire des singularités et des fragilités. L'accès au droit commun, à l'obtention de leur statut, après plusieurs mois, voire des années d'attente, constitue *in fine* une difficulté. En effet, dans les secteurs sanitaires, médicosociaux et sociaux, ils sont accompagnés comme tout un chacun au titre du droit commun. Pour autant, l'accueil et l'accompagnement de ce public ne peut être envisagé sans tenir compte de ses spécificités.

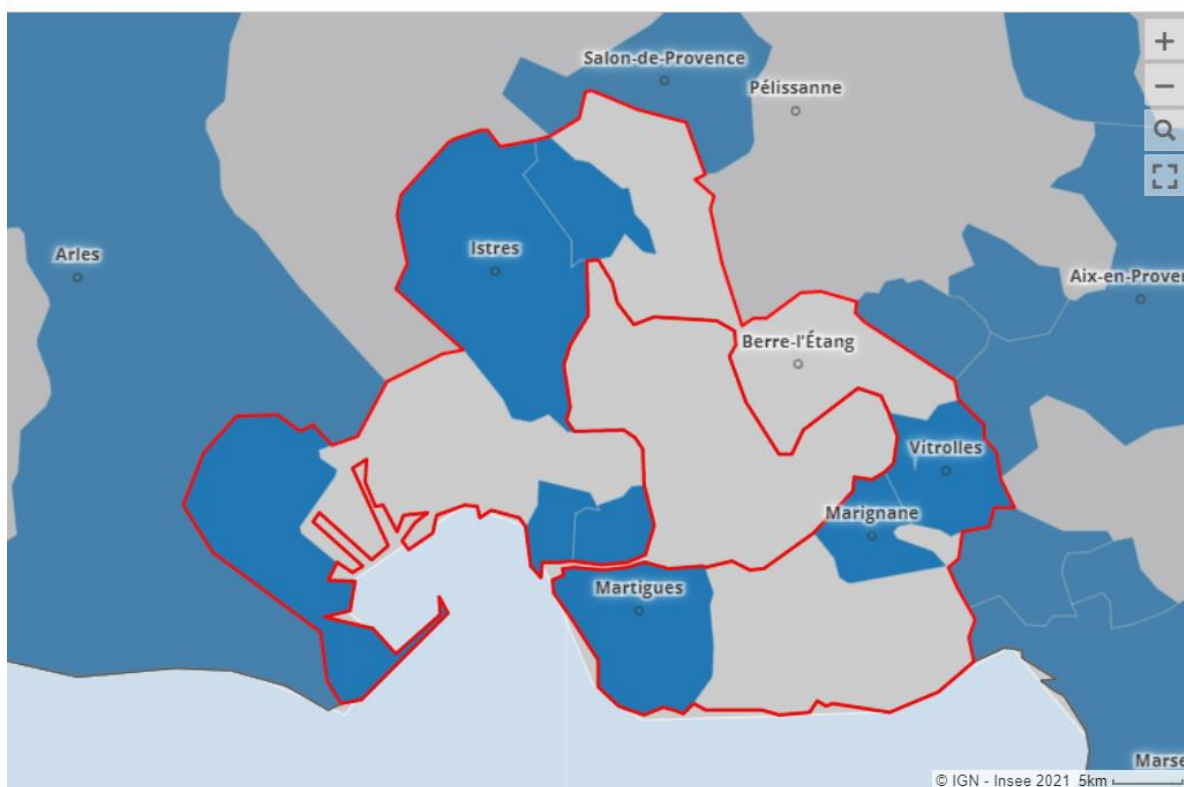
Il est nécessaire d'organiser des informations collectives à l'attention des professionnels de ces secteurs (CCAS, services sociaux départementaux, MDPH...)

5.2 Garantir l'accessibilité des soins pour les personnes en souffrance psychique

Un quart des BPI déclare un mauvais état psychique. Selon l'Enquête Elipa 2, une personne sur quatre déclare s'être sentie particulièrement triste, pratiquement tous les jours, pendant une période d'au moins 2 semaines. Une santé psychique dégradée fait partie des freins périphériques importants à l'intégration : le manque de disponibilité psychique dans un contexte de trauma fait obstacle à l'apprentissage de la langue, à l'entrée en formation et entrave l'insertion professionnelle.

Actuellement, les délais de prise en charge des BPI en souffrance psychique sont évalués *a minima* à 4 mois environ dans les structures spécialisées. Par ailleurs, l'offre de prise en charge, assortie d'interprètes, est centralisée à Marseille. Or, plus du quart des BPI n'y réside pas. Dès lors, il est nécessaire de faciliter une accessibilité sur tout le territoire où résident les BPI à une consultation de soin et un soutien psychologiques. Il est nécessaire de renforcer et de développer le partenariat avec les acteurs déjà présents, notamment dans l'arrondissement de l'Etang de Berre qui accueille une centaine de BPI.

1 Commune accueillant des BPI



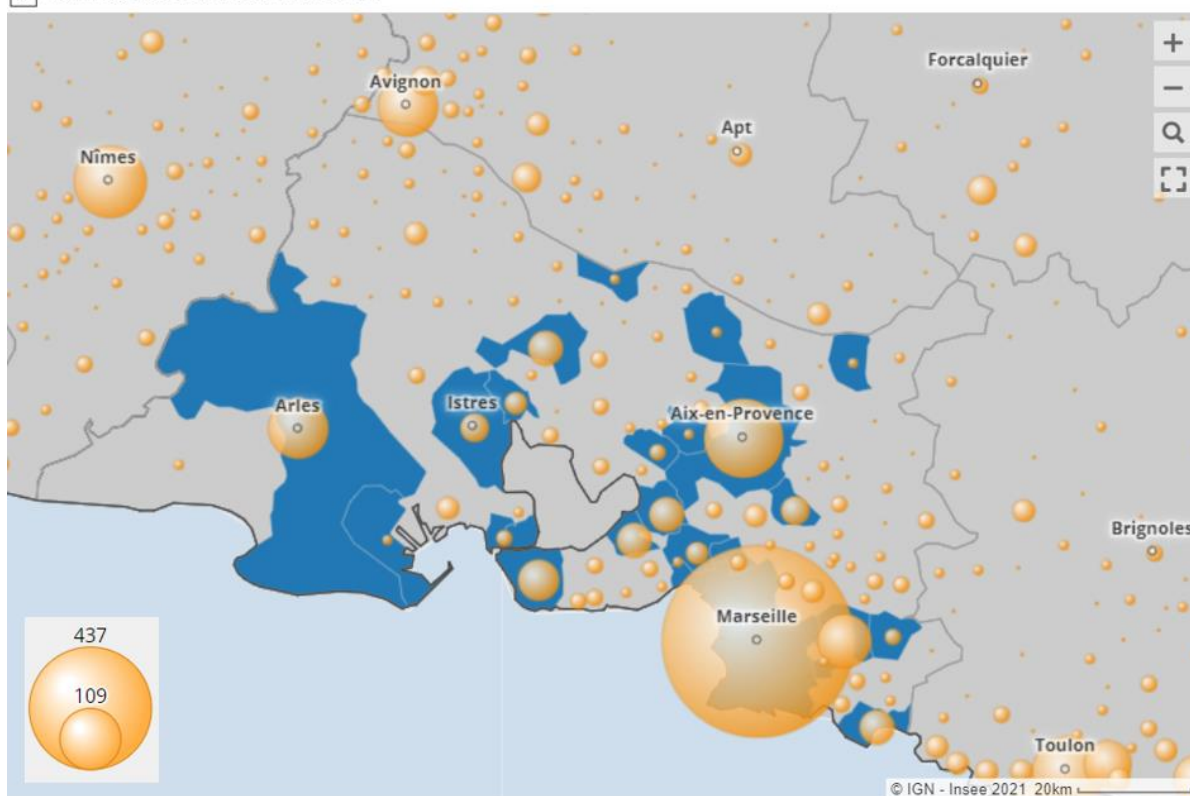
5.3 Organiser et garantir des parcours locaux de santé

La prise en charge de la santé des BPI est une priorité dans les Bouches-du-Rhône notamment avec la mise place expérimentale d'un « rendez-vous santé » par l'OFII délégation territoriale de Marseille. Au 15 septembre 2021, 343 « rendez-vous santé » ont été réalisés et cette prestation a montré des résultats extrêmement encourageants. De nombreuses pathologies non connues par les bénéficiaires ont été détectées. Cependant, les rendez-vous font face à un taux d'absentéisme de 37 % et les délais de prise de rendez-vous s'allongent.

Dans le prolongement de cette action, les BPI ont besoin d'un accès à la santé qui puisse envisager l'intégration de tous dans les 22 communes qui les accueillent actuellement. Des partenariats sont à renforcer et à développer pour pouvoir organiser et garantir des parcours locaux de santé en mettant en lien la cartographie des BPI et celle des médecins.

1 Médecin généraliste (en nombre) 2020

2 Communes accueillant des BPI



5.4 Identifier pour mieux les accompagner les BPI porteurs de handicap(s)

Les connaissances sur les BPI porteurs de handicaps restent limitées. Selon l'Enquête Elipa 2, 10 % des personnes interrogées déclarent être limitées à cause d'un problème de santé depuis au moins 6 mois. L'expérimentation d'un « rendez-vous santé » par l'OFII délégation territoriale de Marseille et les bilans de santé réalisés permettent de détecter des pathologies et des situations de handicap. Ces BPI porteurs de handicaps sont, par ailleurs, identifiés dans le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés pour la période de 2020 à 2022 comme un public prioritaire du parc régional adapté aux PMR.

Il est nécessaire de développer un partenariat avec la MDPH et de conduire des actions de sensibilisation de ses agents aux singularités des BPI.

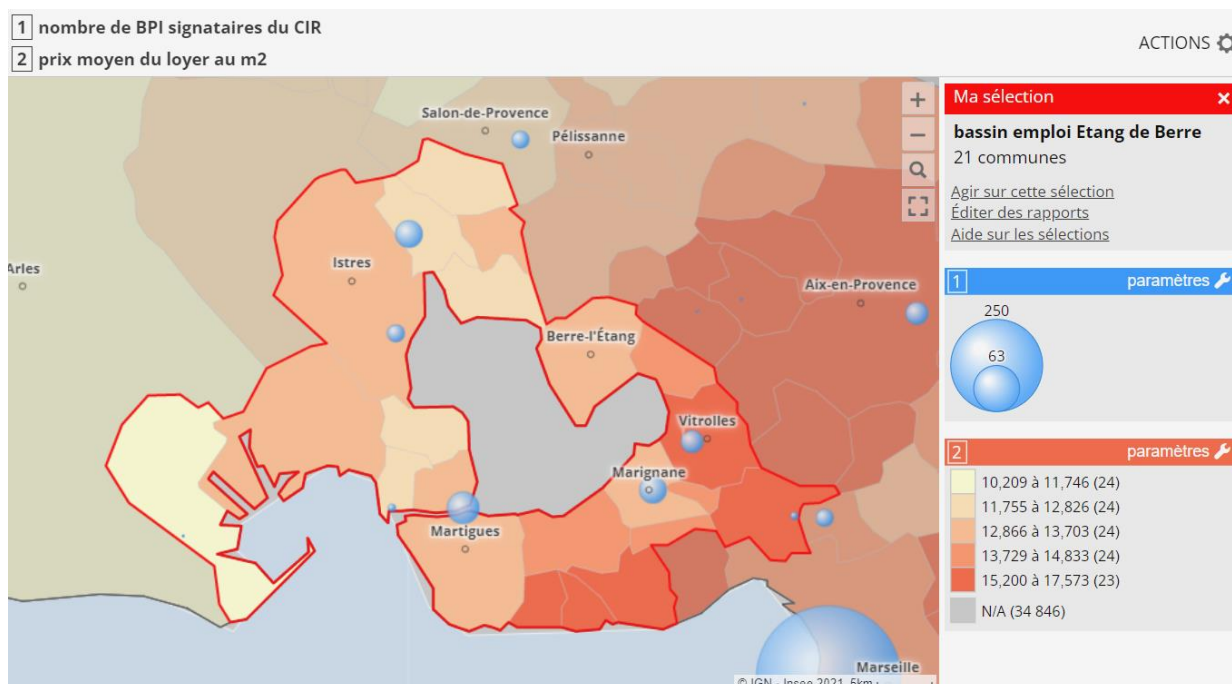
6. LES PRECONISATIONS SUR L'INTEGRATION PAR LE LOGEMENT

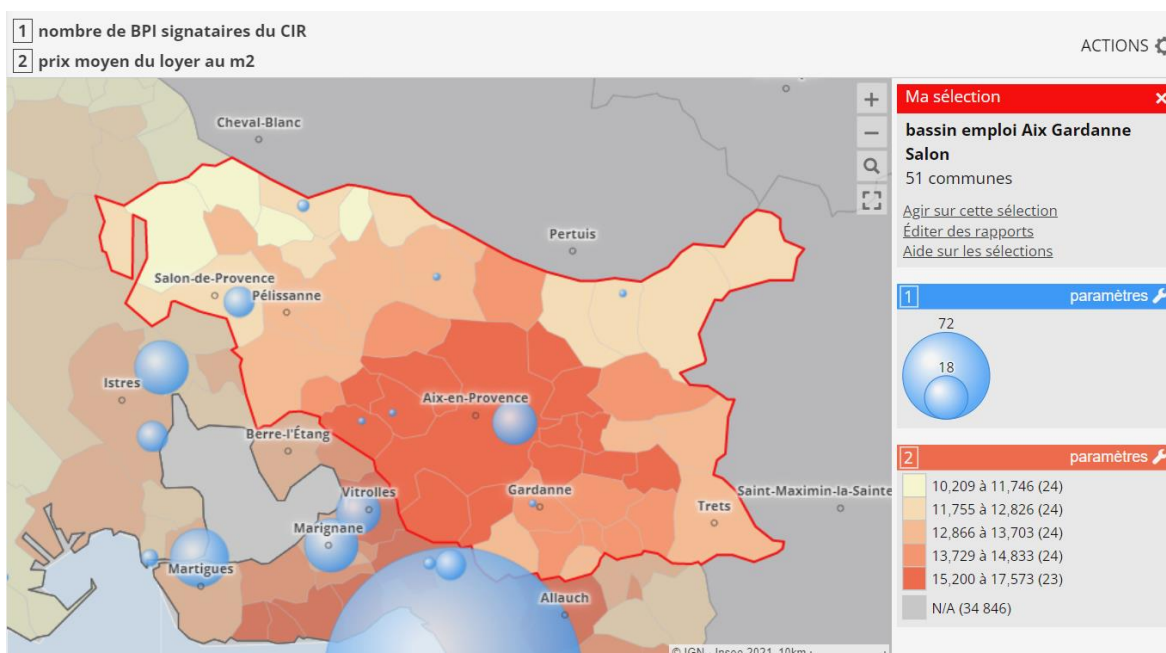
6.1 Développer un partenariat diversifié et efficient avec les parties prenantes du secteur du logement

Dans le cadre d'analyse des différentes instructions et notes ministérielles de novembre 2020 et février 2021 des « publics prioritaires » ayant le plus de difficultés à accéder à un logement, les BPI sont repérés comme un « public prioritaire ». Les critères sont appréciés comme suit : les jeunes de moins de 25 ans, les personnes isolées et les familles de grande composition. Parmi les BPI, 36 % ont moins de 25 ans, les personnes isolées représentent à *minima* 57 % des effectifs si l'on ne retient que les « célibataires » et les familles de grande composition 14 %. Ces critères se croisent et peuvent être cumulatifs.

Pour autant, le contexte tendu de l'accès au logement dans les Bouches-du-Rhône constitue un obstacle très important. La demande de logement social déborde largement le nombre de logements disponibles avec des écarts importants au sein du territoire. Les données du SNE 2020 montrent que les Bouches-du-Rhône sont le sixième département le plus demandé en France et que les demandes y sont soumises à une forte tension avec un maximum de 55 demandes pour une attribution.

Par ailleurs, les données du parc privé locatif montrent que les loyers les plus élevés affectent les communes qui, d'une part, abritent des BPI, et d'autre part, sont incluses dans des bassins d'emploi en tension. Il faut souligner le bassin d'emploi d'Aix-Gardanne-Salon qui abrite 37 BPI dans un contexte de loyers du secteur privé élevés et celui de l'Étang de Berre qui abrite une centaine de BPI dans un secteur où les loyers du parc privé restent dans le haut de la fourchette.





Il faudrait donc développer des partenariats avec les acteurs du logement privé ainsi qu'avec les acteurs du logement accompagné et les agences immobilières à vocation sociale.

6.2 Envisager la création d'une réseau de logements solidaires ou l'activation du réseau Cosy

La mise en place d'un réseau de logements solidaires à l'instar du réseau Cosy qui met en relation étudiants et personnes âgées isolées permettrait d'offrir une alternative à la situation extrêmement tendue en matière de logement. Des expériences existent dans ce cadre et permettent le logement de MNA.

6.3 Sensibiliser les entreprises en recherche de candidats sur les métiers en tension à une prise en charge globale intégrant une offre de logement à proximité

Les Bouches-du-Rhône se caractérisent par des secteurs professionnels en tension et des bassins d'emploi où l'offre de logement est soumise à des prix élevés et où l'offre de transports en commun ne permet pas de rejoindre les entreprises. De ce fait, des emplois ne sont pas pourvus.

Dans le secteur agricole et l'hôtellerie, des initiatives individuelles se sont mises en place pour coupler l'offre d'emploi à un hébergement, permettant de recruter sur des emplois en forte tension.

Dans cette optique, il serait opportun de conduire des actions d'information et de sensibilisation des entreprises en partenariat avec le réseau de la CCI.

6.4 Associer les BPI à l'élaboration de leur parcours résidentiel

Associer les BPI à l'élaboration de leur parcours résidentiel permettrait de clarifier la demande de logement et d'élaborer avec la personne ou le ménage un projet compatible à la fois avec la réalité de l'offre et les besoins et capacité du ménage. Cette clarification permettrait d'accompagner une évolution au sein des Bouches-du-Rhône en lien avec une éventuelle relocalisation dans les territoires ruraux. Elle permettrait aussi d'éviter les mises en échecs des parcours de formation et d'insertion professionnelle lorsqu'un déménagement est requis.

6.5 Accompagner les BPI pour investir leur nouveau cadre de vie

Les BPI doivent être soutenus et accompagnés dans leurs démarches liées à l'installation et à l'appropriation du logement. Ils doivent pouvoir être aidés dans la connaissance et l'application des droits et devoirs du locataire. Ils doivent aussi être aidés à trouver les repères nécessaires à la réadaptation sociale et environnementale dans l'immeuble et le quartier.

7. LES PRECONISATIONS SUR LA FORMATION ET LES DIPLOMES

7.1 Organiser et faciliter la prise en charge à la préparation d'une certification, de parcours formatifs professionnels

13 % des BPI, soit près de 140 personnes, ont un diplôme supérieur ou égal à un bac +2.

3 %, soit plus d'une trentaine de personnes, ont suivi des études supérieures sans pouvoir se prévaloir d'un diplôme parce qu'elles viennent de pays en guerre notamment, ou parce qu'elles ont fui sans pouvoir emporter leurs papiers.

Par ailleurs, 80 % des BPI occupaient des emplois, dont certains dans des secteurs comme celui de la santé ou de l'enseignement par exemple. Ceux-ci ne peuvent être exercés en France sans passer par des processus de revalidation du diplôme. D'autres métiers et formations appellent à être reconnus également.

En France, certaines universités, dont celle d'Aix-Marseille, ont conçu des cursus spécifiquement conçus pour des étudiants réfugiés de toute nationalité ne possédant que très peu de notions en français. Il veut leur permettre d'atteindre en français le niveau B2, mais aussi d'acquérir des références culturelles et civiques indispensables pour poursuivre des études et s'insérer dans la société française.

Pour inscrire les BPI dans un tel cursus, il est nécessaire de mettre en place des actions pour évaluer les aptitudes, la montée en compétences et promouvoir les validations des acquis (AFPA, centre de formation, Université...)

8. LES PRECONISATIONS SUR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

8.1 Conduire des actions de sensibilisation des conseillers Pôle Emploi en agence dans l'ensemble des secteurs impactés par les BPI

Les BPI sont accompagnés comme tout demandeur d'emploi au titre du droit commun. Les agents de Pôle emploi ne sont pas formés spécifiquement à l'accueil et à l'accompagnement de ce public. Par ailleurs, en raison de la forte demande dans les Bouches-du-Rhône, les conseillers en agence sont à saturation.

Il faudrait conduire des actions de sensibilisation aux singularités des parcours des BPI auprès des conseillers de Pôle Emploi en agences ; et diffuser l'analyse des profils des BPI par métiers en lien avec les secteurs professionnels en tension selon les différents bassins d'emploi.

8.2 Mobiliser et impliquer les agences d'intérim, les entreprises et les acteurs du SIAE dans les parcours d'insertion professionnelle

La mobilisation des employeurs, des GEIQ ou des agences d'intérim se traduira par une implication au cœur même du parcours de la personne. Des rencontres et des points d'étapes réguliers en lien avec le référent coordinateur de parcours permettront :

- D'identifier les freins rencontrés au sein de l'entreprise ;
- D'adapter le poste de travail ;
- De créer des outils facilitant la compréhension du poste et des consignes de sécurité.

8.3 Impliquer la CCI pour organiser des temps d'échange avec les entreprises locales sur l'accès au travail légal des BPI

La mobilisation des employeurs se traduira par des actions d'information sur les conditions d'emploi des BPI, sur les profils de métiers exercés dans les pays d'origine, sur les formations suivies.

Par ailleurs, le dialogue engagé permettra d'aborder la façon dont les employeurs peuvent se mobiliser et offrir des solutions de logement en lien avec l'emploi proposé.

8.4 Mettre en œuvre un accompagnement global en traitant toutes les dimensions du processus d'insertion sociale et professionnelle

La mission du coordonnateur de parcours d'intégration devra offrir à la personne BPI un accompagnement destiné à favoriser leur accès aux droits sociaux, à la formation, à l'emploi et à un logement pérenne. Il pourra se mettre en œuvre :

- En recueillant la demande de la personne et en co construisant son projet d'intégration grâce à l'élaboration d'un diagnostic social;
- En évaluant et en identifiant en amont les freins et les moyens mobilisables pour les résoudre;
- En établissant un plan d'action (projet personnalisé d'accompagnement);
- En informant la personne des étapes pour y accéder et en orientant la personne vers les acteurs compétents;
- En coordonnant les différentes dimensions du processus d'insertion sociale et professionnelle;
- En évaluant les actions mises en place à chaque étape

8.5 Intervenir selon un principe de subsidiarité, en complémentarité avec les actions et dispositifs existants sur les territoires et dans une dynamique concertée avec les acteurs du service public de l'emploi et du service public régional de la formation et de l'orientation professionnelle

- En proposant des réunions de présentation du dispositif aux acteurs identifiés, afin de repérer la place de chacun (champ d'intervention, missions...) pour une meilleure coordination des actions
- En initiant des rencontres partenariales régulières entre les différents acteurs qui interviennent autour de la situation d'une même personne

- En proposant des actions de sensibilisation aux spécificités des publics bénéficiaire de la protection internationale dans le but de favoriser les échanges entre professionnels et ainsi d'adapter les actions proposées.

8.6 Valoriser le bénévolat dans le parcours d'intégration professionnelle et de ce fait le partenariat entre les dispositifs d'accueil

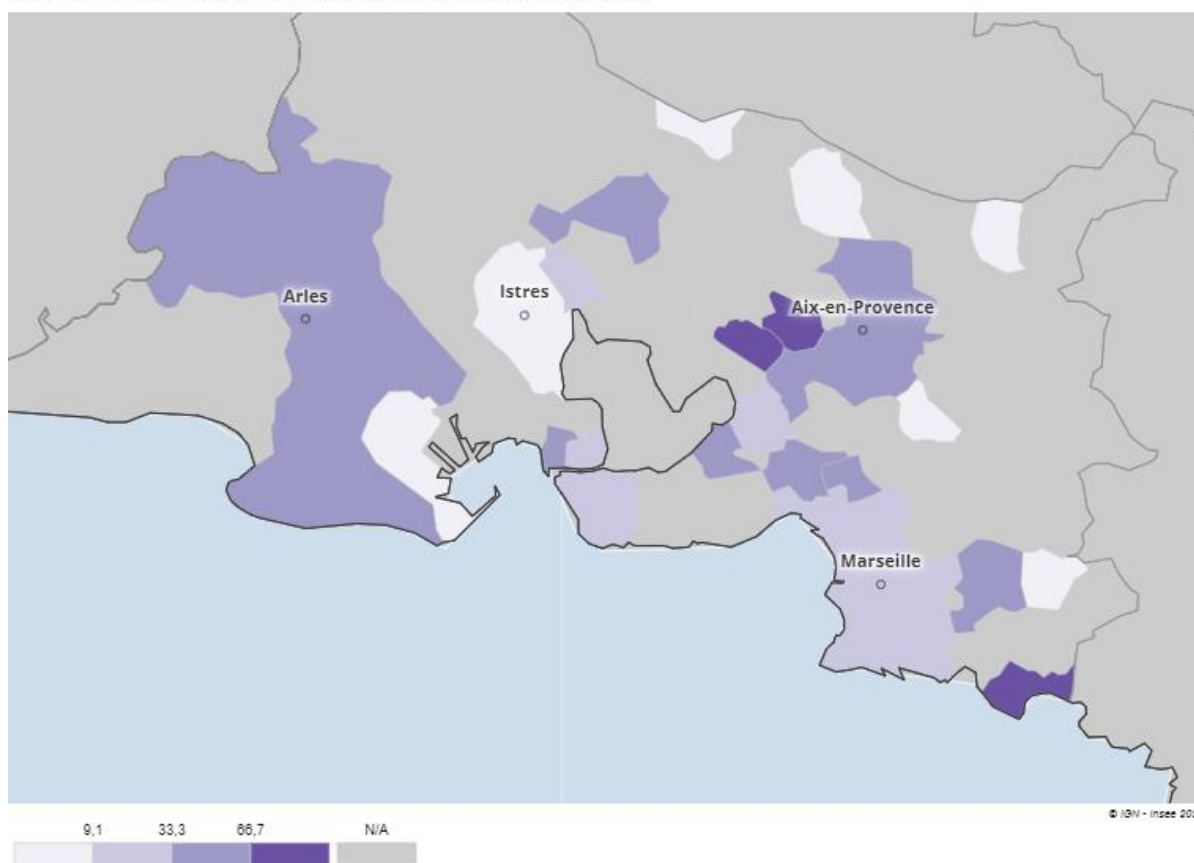
- En identifiant les associations proposant des contrats de bénévolat
- En initiant des rencontres avec ces dernières pour présenter le public BPI ; comprendre le fonctionnement des associations et leurs attentes ; connaître les missions confiées aux bénévoles.
- En mettant en lien les personnes avec les associations (rencontres individuelles ou collectives)
- En assurant un suivi régulier de la personne bénévole en lien avec le « référent » pour évaluer son évolution

9. LES PRECONISATIONS SUR L'INTEGRATION DES FEMMES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI

9.1 Contractualiser avec toutes communes qui abritent des femmes BPI pour obtenir la mobilisation/réservation prioritaire d'un contingent adapté de places en crèches et halte garderies sur des durées variables.

Les femmes sont présentes dans 15 communes.

% de femmes parmi les BPI (%) - Source : OFII délégation territoriale de Marseille



Elles constituent une catégorie de BPI minoritaire. Dans les Bouches-du-Rhône elles sont 224. Parmi elles, 49 sont mères de famille monoparentale en charge d'un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans.

Elles font face à un marché de l'emploi globalement plus difficile pour elles. Il se caractérise par une non mixité marquée des offres d'emploi dans la CC Vallée des Baux-Alpilles et par des conditions d'insertion professionnelles plutôt dégradées et de fortes inégalités entre femmes et hommes au sein de la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette.

Pour les femmes avec enfants, l'offre de formation et au-delà, l'offre d'hébergement en centre de formation pour adultes ne permet pas de les accueillir en organisant un mode de garde.

Cette difficulté est accrue par une offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans déficitaire dans les Bouches-du-Rhône : la part des enfants de moins de 3 ans n'ayant théoriquement pas de place d'accueil y apparaît comme le principal frein potentiel à l'accès à l'emploi des femmes avec une valeur respective de 53.5 places (Métropole d'Aix-Marseille), de 63.3 places (la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette) et de 45,7 places (CC Vallée des Baux-Alpilles) pour 100 enfants contre 40.7 pour 100 enfants en France.

9.2 Contractualiser avec le Conseil départemental pour obtenir la mobilisation d'assistantes maternelles

Le principe est le même que celui qui préside à la mobilisation de places de crèche.

CONCLUSION : LA PERTINENCE DU PROGRAMME AGIR

La mise en place du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) aura pour objectif de répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic et de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations validées afin de permettre une insertion socioprofessionnelle durable des BPI dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les prestations suivantes pourront être développées par le programme AGIR :

1. L'accompagnement pour l'accès aux droits, les démarches administratives et sociales ;
2. L'accompagnement vers et dans le logement (accès et maintien dans le logement) ;
3. L'accompagnement vers la formation et l'emploi ;
4. La coordination des acteurs concernés par l'intégration des PBI à l'échelle du département ;
5. L'information et la formation des acteurs du droit commun aux nombreuses singularités des BPI.
6. La constitution d'un observatoire départemental avec productions de données qualitatives et quantitatives sur le profil des PBI, les freins et les leviers d'intégration, les résultats en matière d'intégration socioprofessionnelle.

LE TABLEAU DES ACTEURS RENCONTRES

Préfecture des Bouches du Rhône	Anne Laybourne
DDETS	Nathalie Daussy
OFII	Hélène Lesauvage, directrice
OFII	Anne-Carole Pusterla, directrice adjointe
Ville de Marseille	Fabrice Graf, chargé de mission Ville de Marseille
Pôle Emploi	Jean-Michel Clerc, Service partenariat, relations extérieures et Politique d'intervention
Mission locale Ouest Provence	Jérôme Pardies, Directeur
Mission locale Arles	Mme Garbail, conseillère en insertion professionnelle
Domaine de Manville	Jérôme Picot, Directeur
Domaine de Manville	Yann Pavis, responsable de formation
Germinal	Estelle Minetti, responsable de développement Paca
AAJT	Léonie Sarta, conseillère en insertion professionnelle, service d'accompagnement des statutaires
AFPA (HOPE)	Valérie Long, directrice
Psychologue indépendante	Sandrine Rouger-René
ENTRAIDE Pierre Valdo	Hichame Amal, Directeur du Pôle Sud Paca
ENTRAIDE Pierre Valdo –	Younes BOUROUHI, Conseiller en Insertion Professionnelle
ENTRAIDE Pierre Valdo	Benjamin Lucien, enseignant FLE